



Third Session
Fortieth Parliament, 2010

SENATE OF CANADA

*Standing Senate Committee on
National Security and Defence
Proceedings of the Subcommittee on*

Veterans Affairs

Chair:
The Honourable TOMMY BANKS

Wednesday, May 26, 2010
Wednesday, June 2, 2010

Issue No. 4

Sixth and seventh meetings on:

The services and benefits provided to past
and present members of the Canadian Forces,
the Royal Canadian Mounted Police and their families
(Implementation of the
new veterans charter)

WITNESSES:
(See back cover)

Troisième session de la
quarantième législature, 2010

SÉNAT DU CANADA

*Comité sénatorial permanent de la
sécurité nationale et de la défense
Délibérations du Sous-comité des*

Anciens combattants

Président :
L'honorable TOMMY BANKS

Le mercredi 26 mai 2010
Le mercredi 2 juin 2010

Fascicule n° 4

Sixième et septième réunions concernant :

Les prestations et services fournis aux membres actuels
et passés des Forces canadiennes et de
la Gendarmerie royale du Canada et à leurs familles
(La mise en oeuvre de la nouvelle
Charte des anciens combattants)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE SUBCOMMITTEE ON VETERANS AFFAIRS

The Honourable Tommy Banks, *Chair*

The Honourable Fabian Manning, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Day
Meighen
Wallin

(Quorum 3)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Day replaced the Honourable Senator P  pin (*June 1, 2010*).

The Honourable Senator Meighen replaced the Honourable Senator Dickson (*May 27, 2010*).

The Honourable Senator Dickson replaced the Honourable Senator Meighen (*May 25, 2010*).

The Honourable Senator P  pin replaced the Honourable Senator Downe (*May 13, 2010*).

LE SOUS-COMIT   DES ANCIENS COMBATTANTS

Pr  sident : L'honorable Tommy Banks

Vice-pr  sident : L'honorable Fabian Manning

et

Les honorables s  nateurs :

Day
Meighen
Wallin

(Quorum 3)

Modifications de la composition du comit   :

Conform  ment    l'article 85(4) du R  glement, la liste des membres du comit   est modifi  e, ainsi qu'il suit :

L'honorable s  nateur Day a remplac   l'honorable s  nateur P  pin (*le 1^{er} juin 2010*).

L'honorable s  nateur Meighen a remplac   l'honorable s  nateur Dickson (*le 27 mai 2010*).

L'honorable s  nateur Dickson a remplac   l'honorable s  nateur Meighen (*le 25 mai 2010*).

L'honorable s  nateur P  pin a remplac   l'honorable s  nateur Downe (*le 13 mai 2010*).

MINUTES

OTTAWA, Wednesday, May 26, 2010
(8)

[*English*]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:08 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Tommy Banks, presiding.

Members of the subcommittee present: The Honourable Senators Banks, Dickson, Manning, Pépin and Wallin (5).

In attendance: James S. Cox, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; and Francine Pressault, Communications Officer, Communications Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 30, 2010, and delegated on Monday, April 12, 2010 by the Standing Senate Committee on National Security and Defence, the subcommittee continued its study on the services and benefits provided to members of the Canadian Forces; to veterans; to members and former members of the Royal Canadian Mounted Police and their families (Implementation of the new veterans charter). (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the subcommittee, Issue No. 1.*)

WITNESSES:

National Defence:

Corporal Thomas Bezruki, Royal Highland Fusiliers of Canada;
Corporal Michael McTeague, 32nd Combat Engineer Regiment;
Corporal Jean-Pierre Godbout, 35th Service Battalion of Canada;
Master Corporal Martial Boivert, 12^e Régiment blindé du Canada;
Corporal Dominique Lareau, Royal 22nd Regiment (Formerly a member of the Régiment de la Chaudière.)

Corporal Thomas Bezruki, Corporal Michael McTeague, Corporal Jean-Pierre Godbout, Master Corporal Martial Boivert and Corporal Dominique Lareau answered questions.

At 1:21 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 26 mai 2010
(8)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 12 h 8, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Tommy Banks (*président*).

Membres du sous-comité présents: Les honorables sénateurs Banks, Dickson, Manning, Pépin et Wallin (5).

Également présents: James S. Cox, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Francine Pressault, agente de communications, Direction des communications.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 30 mars 2010 et aux pouvoirs qui lui ont été conférés le lundi 12 avril 2010 par le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, le sous-comité poursuit son étude sur les services et les prestations dispensés aux membres des Forces canadiennes, aux anciens combattants, aux membres et anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada et à leur famille (Mise en œuvre de la nouvelle Charte des anciens combattants). (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS:

Défense nationale:

Caporal Thomas Bezruki, Royal Highland Fusiliers of Canada;
Caporal Michael McTeague, 32^e Régiment du génie de combat;
Caporal Jean-Pierre Godbout, 35^e Bataillon des services du Canada;
Caporal-chef Martial Boivert, 12^e Régiment blindé du Canada;
Caporal Dominique Lareau, Royal 22^e Régiment (ancien membre du Régiment de la Chaudière.)

Les caporaux Thomas Bezruki, Michael McTeague, Jean-Pierre Godbout et Dominique Lareau ainsi que le caporal-chef Martial Boivert répondent aux questions.

À 13 h 21, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, Wednesday, June 2, 2010
(9)

[English]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:08 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Tommy Banks, presiding.

Members of the subcommittee present: The Honourable Senators Banks, Manning, Meighen and Wallin (4).

Other senators present: The Honourable Senators Dallaire and Downe (2).

In attendance: Jean-Rodrigue Paré, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; and Tracie LeBlanc, Communications Officer, Communications Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 30, 2010, and delegated on Monday, April 12, 2010 by the Standing Senate Committee on National Security and Defence, the subcommittee continued its study on the services and benefits provided to members of the Canadian Forces; to veterans; to members and former members of the Royal Canadian Mounted Police and their families (Implementation of the new veterans charter). (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the subcommittee, Issue No. 1.*)

WITNESSES:

Canadian Association of Veterans in United Nations Peacekeeping:

Ronald R. Griffis, National President.

Army, Navy and Air Force Veterans in Canada:

Lorne McCartney, Dominion Secretary-Treasurer.

Ronald R. Griffis and Lorne McCartney each made a statement and, together, answered questions.

At 1:18 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Le greffier du sous-comité,

Kevin Pittman

Clerk of the Subcommittee

OTTAWA, le mercredi 2 juin 2010
(9)

[Traduction]

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 12 h 8, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Tommy Banks (*président*).

Membres du sous-comité présents: Les honorables sénateurs Banks, Manning, Meighen et Wallin (4).

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Dallaire et Downe (2).

Également présents: Jean-Rodrigue Paré, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Tracie Leblanc, agente de communications, Direction des communications.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 30 mars 2010 et aux pouvoirs qui lui ont été conférés le lundi 12 avril 2010 par le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, le sous-comité poursuit son étude sur les services et les prestations dispensés aux membres des Forces canadiennes, aux anciens combattants, aux membres et anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada et à leur famille (Mise en œuvre de la nouvelle Charte des anciens combattants). (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS:

Association canadienne des vétérans des forces de la paix pour les Nations Unies:

Ronald R. Griffis, président national.

Anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada:

Lorne McCartney, secrétaire-trésorier national.

Ronald R. Griffis et Lorne McCartney font chacun une déclaration puis, ensemble, répondent aux questions.

À 13 h 18, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 26, 2010

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:08 p.m. to study the services and benefits provided to members of the Canadian Forces; to veterans; to members and former members of the Royal Canadian Mounted Police and their families (topic: implementation of the new veterans charter).

Senator Tommy Banks (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: This is a meeting of the Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence. The committee is currently dealing with questions pertaining to the New Veterans Charter and examining ways in which that charter serves the interests of our serving members and veterans. Today, our focus is on members of the reserve forces who serve Canada so well.

Senator Pamela Wallin is Chair of the Standing Senate Committee on National Security and Defence. Retired General James Cox is our analyst and interprets what is actually meant when military people speak to us. Mr. Kevin Pittman is the clerk of the committee. Senator Lucie Pépin has had the interests of military families, in particular, in her heart for many years. We may also be joined by other members of our committee, depending on their availability.

Today, we have appearing before us, and for whose appearance we are grateful, Corporal Michael McTeague from the 32nd Combat Engineer Regiment, Jean-Pierre Godbout from the 35th Service Battalion of Canada, Master Corporal Martial Boivert from the 12^e Régiment blindé du Canada, Corporal Thomas Bezruki from the Royal Highland Fusiliers of Canada and Corporal Dominique Lareau from the Régiment de la Chaudière.

Gentlemen, we are pleased you could be here to take the time to inform us about the matters we are addressing. Would any of you like to begin with an opening statement before we take questions from members of the subcommittee? If not, we will proceed directly to questions.

Senator Wallin: I think we would like to hear from each of you about your own situation as reservists, as well as your approach to and your experience with Veterans Affairs Canada or the New Veterans Charter.

Corporal Michael McTeague, 32nd Combat Engineer Regiment, National Defence: Honourable senators, I was injured in 2006 and I submitted a claim to Veterans Affairs Canada in September 2008. I am still awaiting a final decision almost two years later, which I believe is a long time to wait for a determination on a disability claim.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 26 mai 2010

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui à 12 h 8 pour étudier les services et les prestations dispensés aux membres des Forces canadiennes, aux anciens combattants, aux membres et anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada et leurs familles (sujet : la mise en œuvre de la nouvelle Charte des anciens combattants).

Le sénateur Tommy Banks (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Il s'agit d'une réunion du Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. Le comité étudie actuellement les questions relatives à la nouvelle Charte des anciens combattants et examine dans quelle mesure elle répond les intérêts des militaires en service actif et des anciens combattants. Aujourd'hui, nous nous arrêterons au cas des réservistes qui servent également le Canada.

Le sénateur Pamela Wallin est la présidente du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. Le général à la retraite James Cox, qui est notre analyste, nous sert d'interprète pour décoder le langage des militaires. Kevin Pittman est greffier du comité. Depuis de nombreuses années, le sénateur Lucie Pépin s'intéresse tout particulièrement à la vie des familles militaires. D'autres membres de notre comité nous rejoindront éventuellement plus tard, selon leur disponibilité.

Nous accueillons donc — et nous leur en sommes reconnaissants — le caporal Michael McTeague, du 32^e Régiment du génie de combat, Jean-Pierre Godbout, du 35^e Bataillon des services du Canada, le caporal-chef Martial Boivert, du 12^e Régiment blindé du Canada, le caporal Thomas Bezruki, du Royal Highland Fusiliers of Canada et le caporal Dominique Lareau du Régiment de la Chaudière.

Messieurs, nous sommes ravis que vous ayez pris de votre temps pour venir nous éclairer sur les questions que nous étudions. L'un d'entre vous voudrait-il faire une déclaration liminaire avant que nous passions aux questions des membres du sous-comité? Dans la négative, nous allons tout de suite passer aux questions.

Le sénateur Wallin : Nous aimerions, je pense, que vous nous parliez chacun de votre situation de réserviste, de la façon dont vous percevez Anciens Combattants Canada et la nouvelle Charte des anciens combattants et de l'expérience que vous en avez eu.

Caporal Michael McTeague, 32^e Régiment du génie de combat, Défense nationale : Honorables sénateurs, j'ai été blessé en 2006 et j'ai déposé ma demande de pension d'invalidité auprès d'Anciens Combattants Canada en septembre 2008. J'attends toujours la décision finale, près de deux ans plus tard, ce que je trouve long pour trancher ce genre de demande.

I will soon begin the transition phase into civilian life. Given what I hear from other guys who have done it, the transition does not seem like an easy ride. It seems like it is quite tough to make the transition.

The Chair: Corporal, would you describe the circumstances in which you were injured?

Cpl. McTeague: How was I injured?

The Chair: Where, how, when?

Cpl. McTeague: I was on foot patrol in the Zhari district of Afghanistan on September 18, 2006. A man with a bicycle walked through the patrol and detonated himself. I was about three metres from the bomber.

The Chair: What was the result?

Cpl. McTeague: I was knocked unconscious for about five minutes. I awoke to someone standing over me. I did not have much feeling. I broke most of the bones in my lower limbs, lost part of my bowel and was struck in the neck by a ball bearing that resulted in spinal nerve damage. I was in hospital rehab for about six months.

The Chair: Pardon me for interrupting, but we will ask questions on an individual basis.

Are you now treated as a member of the permanent force?

Cpl. McTeague: Yes. It is as though I was still continuing in the military. I now work at a desk job as a clerk.

The Chair: Is your plan to leave the military?

Cpl. McTeague: I would stay if I could. However, due to the injury, I am not able to be promoted with the course I have to take.

The Chair: You have decided to leave.

Cpl. McTeague: It is my wish to stay, but it does not seem that they give you the option to stay because you must pass the fitness test and be able to perform your duties.

Senator Wallin: Are you part of one of the joint support units in your administrative job?

Cpl. McTeague: No. I work for Land Force Central Area Headquarters as a finance clerk. My home unit is the Integrated Personnel Support Centre.

The Chair: I want to ensure I was correct when I introduced all of you as members of the reserve forces who were on active duty when the events occurred. Is that correct in each case? In other words, is anyone a member of the permanent force?

[Translation]

Corporal Dominique Lareau, Royal 22nd Regiment (Formerly a member of the Régiment de la Chaudière), National Defence: Yes, I have been transferred since my deployment to the active forces.

J'entamerai bientôt ma transition vers la vie civile. À en croire ceux qui sont passés par là, la transition n'est pas chose facile. On dirait même que c'est plutôt difficile.

Le président : Caporal, pourriez-vous nous décrire les circonstances dans lesquelles vous avez été blessé?

Cpl McTeague : Comment j'ai été blessé?

Le président : Où, comment et quand?

Cpl McTeague : J'effectuais une patrouille démontée dans le district de Zhari, en Afghanistan, le 18 septembre 2006 quand un homme à bicyclette est venu se placer au milieu de notre dispositif, puis s'est fait sauter. J'étais à quelque trois mètres de lui.

Le président : Quel a été le résultat pour vous?

Cpl McTeague : Je suis resté inconscient pendant cinq minutes environ. Quand j'ai repris mes sens, quelqu'un était penché sur moi. Je ne sentais pas grand-chose. Presque tous les os de mes membres inférieurs ont été brisés, j'ai perdu une partie de mon gros intestin et j'ai reçu un roulement à billes dans le cou qui a endommagé le nerf rachidien. J'ai passé environ six mois à l'hôpital, en rééducation.

Le président : Excusez-moi de vous interrompre, mais je dois préciser que nous allons poser nos questions à chacun de vous.

Pour l'instant, êtes-vous soigné en tant que membre des forces régulières?

Cpl McTeague : Oui. C'est un peu comme si j'étais encore dans l'armée. J'occupe un poste administratif.

Le président : Envisagez-vous de quitter l'armée?

Cpl McTeague : J'y resterais si je le pouvais. Toutefois, à cause de mes blessures, je ne pourrai plus être promu, car il faut suivre des cours pour cela.

Le président : Vous avez décidé de partir.

Cpl McTeague : J'aimerais rester, mais il semble qu'on ne vous donne pas le choix parce qu'il faut réussir les épreuves physiques pour s'acquitter des tâches qu'on vous confie.

Le sénateur Wallin : Ce poste administratif que vous occupez fait-il partie des unités interarmées de soutien du personnel?

Cpl McTeague : Non. Je travaille au quartier général du Secteur du Centre de la Force terrestre où je suis commis aux finances. Mon unité d'appartenance est le Centre intégré de soutien du personnel.

Le président : Je veux être certain de ne pas avoir fait d'erreur en disant que vous étiez tous des réservistes en service actif quand vous avez été blessés. Est-ce le cas pour chacun d'entre vous? Autrement dit, l'un d'entre vous appartient-il à la force permanente?

[Français]

Caporal Dominique Lareau, Royal 22^e Régiment (Anciennement membre du régiment de la Chaudière), Défense nationale : Oui, j'ai été transféré depuis mon déploiement dans les forces actives.

[English]

The Chair: Are you now a member of the active forces?

[Translation]

Cpl. Lareau: At present, yes, but at the time of my deployment, I was a reservist.

[English]

The Chair: Thank you. Corporal Godbout is next.

Senator Wallin: We should go around the table. Could you tell us what happened and where?

[Translation]

Corporal Jean-Pierre Godbout, 35th Service Battalion of Canada, National Defence: I was wounded. I was part of a convoy, following the vehicle in front of me. I could not see ahead because of the extremely fine dust. What happened was that I went over a hole and was nearly ejected from my seat; I was wearing a seatbelt. One week later, I began to feel sick. My stomach hurt and I was rushed to hospital in Kabul and the British performed emergency surgery on me. They did not know what was wrong with me, so they opened up my abdomen and saw that my colon was detached and twisted, and they removed my appendix at the same time. I then spent 12 days in hospital in a tent alongside some Afghans. I stayed there about five or six days in the British hospital in the camp where I was. I was then transferred to Kandahar, where they told me I was going to be sent home. But they were still unsure, they did not know if I was going to stay in Kandahar or not. That is more or less my story.

I had to fight with the Department of Veterans Affairs to try and sort out what happened because they thought that it was a congenital defect. I got some information. At 25 years of age, a detached colon is very, very rare, it is almost non-existent. We are still fighting over this. That is my story.

I was compensated for the scar only. My family could not come to see me in Kandahar. I had been there only one day when they transferred me. I did a nine-hour flight in an American Hercules to get to Germany, and then they transferred me to Quebec City, one day later. They managed to find me a seat on a commercial aircraft going to Quebec City.

[English]

The Chair: I want to make sure that I understand. It is your contention that the detachment occurred as a result of the accident and the forces that be disagree with that; is that correct?

[Translation]

Cpl. Godbout: Yes. Normally a congenital defect is detected within the first five years of a child's life. That is when the body is forming, when everything is taking shape. I have an aunt who is a

[Traduction]

Le président : Et vous êtes maintenant militaire en service actif?

[Français]

Cpl Lareau : Présentement, oui, mais lors du déploiement, j'étais réserviste.

[Traduction]

Le président : Merci. Passons au caporal Godbout.

Le sénateur Wallin : Nous devrions faire un tour de table. Pouvez-vous nous dire ce qui vous est arrivé et où?

[Français]

Caporal Jean-Pierre Godbout, 35^e Bataillon des services du Canada, Défense nationale : Moi, j'ai été blessé. Je roulais en convoi, je suivais le véhicule devant moi. Je ne voyais pas en avant à cause de la poussière qui était excessivement fine. Ce qui est arrivé, c'est que je suis passé sur un trou et j'ai quasiment été éjecté de mon siège; j'étais attaché. Une semaine après, j'ai commencé à être malade. J'avais mal au ventre et je suis rentré d'urgence à l'hôpital à Kaboul et les Britanniques m'ont opéré d'urgence. Ils ne savaient pas ce que j'avais alors ils m'ont ouvert le ventre et ils ont vu que mon colon s'était détaché et twisté et ils m'ont enlevé l'appendice en même temps. Par la suite, j'ai passé 12 jours à l'hôpital dans une tente avec des Afghans à côté de moi. Je suis resté à peu près cinq ou six jours à l'hôpital britannique dans le camp où j'étais. J'ai par la suite été transféré à Kandahar où ils m'ont dit que j'allais être renvoyé chez moi. Mais ils étaient toujours incertains, ils ne savaient pas si j'allais rester ou pas à Kandahar. C'est pas mal mon histoire.

Il a fallu que je me batte auprès du ministère des Anciens combattants pour essayer de démêler ce qui était arrivé parce qu'ils pensaient que c'était un défaut congénital. Je me suis renseigné. À 25 ans, un colon qui se détache, c'est très, très rare, cela n'existe quasiment pas. On se bat encore sur cette question. C'est mon histoire.

J'ai été dédommagé seulement pour la cicatrice. Ma famille n'a pas pu venir me voir à Kandahar. J'ai été seulement une journée, lorsqu'ils m'ont transféré. J'ai fait neuf heures de vol en Hercules américain pour me rendre en Allemagne, après quoi ils m'ont transféré à Québec, une journée après. Ils ont réussi à me trouver un siège en avion civil pour aller à Québec.

[Traduction]

Le président : Je veux être certain de bien avoir compris. Soutenez-vous que votre côlon s'est détaché à cause de l'accident et que les Forces canadiennes ne sont pas d'accord avec votre version; c'est cela?

[Français]

Cpl Godbout : Oui. Normalement, un défaut congénital va être détecté dans les cinq premières années de la vie d'un enfant. C'est là que le corps se forme, c'est là que tout se met en branle. J'ai une

radiologist in Quebec City, and she told me clearly, such a disease is very rare. If I had really had this, they would have had to send me for tests to find out why.

Senator Pépin: You would have had other problems before.

Cpl. Godbout: Yes, I would have had digestion problems. I used to be able to do everything I wanted, I could eat whatever I wanted. It is gradually getting better, because I had to have another emergency operation last summer as a result of the first operation. They said that it was a success, but it is not true. Normally I would not have needed to be operated on again in Quebec City. I was rushed to hospital, I had five knots, three tears, and I was exploding inside. They removed a lot of foreign bodies.

[English]

The Chair: Are you now functioning as a member of the permanent force?

[Translation]

Cpl. Godbout: After my operation in Quebec City, it took a month. I really got over it. I had the support of the JPSU. They were there to help me and provide me with physiotherapists and everything I needed. I am about 80, 90 per cent recovered. Except that sometimes my abdomen still hurts. These days I am feeling a bit worse. If I get very sick again, maybe I will have to have another operation.

At present, I am still in Class C because I was in the PODIUM task force. I went to Vancouver for two months. Now I am in the CADENCE force.

The Chair: Thank you.

Master Corporal Martial Boivert, 12^e Régiment blindé du Canada, National Defence: I was injured on April 13, 2009. We drove over an improvised explosive device. My driver, Corporal Karine Blais, died in that explosion.

I had eight pelvis fractures, fractured transverse processes on my L2, L3, L4 and L5 vertebrae, a fractured femur, many internal injuries and a head trauma. Following my injuries, they sent me to Germany, to Landstuhl, where my parents came to stay with me. I spent about six or seven days there because for some time I was unconscious. Then I was repatriated to Canada, to Quebec City. I was confined to bed for three months because of the fractures to my pelvis.

Then I began my rehabilitation. I did not start to walk again with canes and crutches until four months after the accident; otherwise I was in a wheelchair. I have trouble tying up my shoes; I very often have pain in my back. I am continuing my rehabilitation with physiotherapy and a lot of physical reeducation. It is going well.

Still, I have a lot of trouble with the lump sum payment. I think that a monthly pension would be much more appropriate for the injuries I suffered. I began the process with Veterans Affairs less than a year ago, so it is quite new. I have received a first compensation payment.

tante qui est radiologiste à Québec et elle me l'a dit clairement, une telle maladie est très rare. Si j'avais vraiment eu cette maladie, il aurait fallu qu'ils me passent des tests pour savoir pourquoi.

Le sénateur Pépin : Vous auriez eu d'autres problèmes avant.

Cpl Godbout : Oui, j'aurais eu des problèmes de digestion. Je pouvais faire tout ce que je voulais, je pouvais manger ce que je voulais. Cela revient tranquillement parce qu'il a fallu que je me fasse réopérer l'été dernier, en urgence, à cause de la première opération. Ils disent que cela a été un succès, mais ce n'est pas vrai. Normalement, je n'aurais pas eu besoin de me faire réopérer à Québec. Je suis rentré d'urgence, j'avais cinq nœuds, trois déchirures puis j'étais en train d'exploser intérieurement. Ils m'ont enlevé beaucoup de corps étrangers.

[Traduction]

Le président : Est-ce que vous faites maintenant partie de la force permanente?

[Français]

Cpl Godbout : Après mon opération à Québec, cela a pris un mois. Je me suis vraiment bien remis. J'ai eu le soutien de l'UISP. Ils étaient là pour m'aider et me fournir les physiothérapeutes et tout ce dont j'avais besoin. Je suis revenu à 80, 90 p. 100 de ma forme. Sauf que des fois, j'ai encore mal au ventre. Ces temps-ci, j'ai un peu plus mal. Si je retombe très malade, il faudra peut-être que je me fasse réopérer.

Présentement, je suis encore en classe C parce que j'ai fait la force opérationnelle PODIUM. Je suis allé à Vancouver pendant deux mois. Je suis en train de faire la force CADENCE.

Le président : Merci.

Caporal-chef Martial Boisvert, 12^e Régiment blindé du Canada, Défense nationale : Moi, j'ai été blessé le 13 avril 2009. On a roulé sur un engin explosif improvisé. Ma conductrice, la caporale Karine Blais, est décédée lors de cette explosion.

J'ai eu huit fractures au bassin, fracture des apophyses transverses aux vertèbres, de L2, L3, L4 et L5, fracture du fémur, beaucoup de blessures internes, traumatisme crânien. À la suite de mes blessures, ils m'ont rapatrié en Allemagne, à Landstuhl, où mes parents sont venus me rejoindre. J'y ai passé environ six ou sept jours parce que pendant une certaine période de temps, je n'étais pas conscient. Ensuite, j'ai été rapatrié au Canada, dans la ville de Québec. J'ai été trois mois alité à cause de mes fractures au bassin.

Ensuite, j'ai commencé ma réadaptation. J'ai recommencé à marcher avec des cannes et des béquilles seulement quatre mois après l'accident, sinon j'étais en fauteuil roulant. J'ai de la difficulté à attacher mes souliers; j'ai très souvent des douleurs au dos. Je poursuis ma réadaptation avec de la physiothérapie et beaucoup de rééducation physique. Cela va bien.

Toutefois, j'ai beaucoup de difficulté avec le montant forfaitaire. Je crois qu'une pension mensuelle serait beaucoup plus appropriée avec les blessures que j'ai subies. J'ai débuté le processus avec Anciens combattants depuis moins d'un an, c'est donc tout nouveau. J'ai reçu un premier dédommagement.

[English]

Senator Wallin: Will you stay in the military, and what kind of work will you go back to; do you have any idea what it will be if you do stay?

[Translation]

MCpl. Boivert: I would very much like to stay in the Armed Forces. I think my chances of being able to resume my old duties are good. But it is still too early to be able to say.

[English]

The Chair: We have been joined by two other of our colleagues: Senator Fabian Manning, the deputy chair of this subcommittee, and Senator Fred Dickson, whom I had the pleasure of accompanying to Holland to celebrate the 65th anniversary of the liberation of Holland. Witnesses, you will be hearing questions from additional members of the committee.

[Translation]

Senator Pépin: You say you prefer a monthly payment to a lump sum. Is this a lump sum, an annual amount? How does it work?

MCpl. Boivert: It is a lump sum.

Senator Pépin: It was probably a fairly large amount. It would be easier to manage monthly payments than it would a lump sum.

MCpl. Boivert: That is right.

Cpl. Godbout: I agree. The people coming back from Afghanistan are suffering a bit from post-traumatic stress. They get a big cheque for a lump sum, but at age 18 or 20, it is possible to spend it all in two days and then there is nothing left. Even when someone loses their legs, at some point they have to pay for their house. They have to find a civilian job then. With the monthly payment, they would know they had it for a lifetime.

[English]

Senator Pépin: What about you, Corporal McTeague?

Cpl. McTeague: I feel the same way: A pension would be better than a lump sum. If I were to receive a lump sum now, when I reach 60 or 70 years of age, I will not have anything left. My injuries will obviously affect me more when I am older and there will not be anything left.

Senator Wallin: What would happen, in your mind, if you stayed in the military? What would happen to that pension while you were still serving?

Cpl. McTeague: I am not sure how that would work.

The Chair: I would like to add a few things, so that we and others have an idea of what we are talking about.

[Traduction]

Le sénateur Wallin : Allez-vous rester dans l'armée et quel genre de travail allez-vous y faire? Avez-vous une idée du poste qu'on vous confiera si vous restez?

[Français]

Cplc Boisvert : J'aimerais beaucoup rester dans les Forces armées. Je crois avoir de bonnes chances de pouvoir reprendre mes anciennes fonctions. Par contre, il est encore trop tôt pour pouvoir le dire.

[Traduction]

Le président : Deux autres de nos collègues viennent de se joindre à nous. Le sénateur Fabian Manning, vice-président de ce comité, et le sénateur Fred Dickson, que j'ai eu le plaisir d'accompagner en Europe pour les célébrations du 65^e anniversaire de la libération des Pays-Bas. Messieurs, ces autres membres du comité vont pouvoir vous poser leurs questions.

[Français]

Le sénateur Pépin : Vous dites préférer recevoir un paiement mensuel qu'un montant forfaitaire. S'agit-il d'une somme globale, annuelle? Comment cela fonctionne-t-il?

Cplc Boisvert : Il s'agit d'un montant forfaitaire.

Le sénateur Pépin : Il s'agissait probablement d'une somme assez importante. Ce serait plus facile de gérer des paiements mensuels qu'un montant forfaitaire.

Cplc Boisvert : C'est bien ça.

Cpl Godbout : Je suis du même avis. Les gens qui reviennent d'Afghanistan sont un peu en trouble de stress post-traumatique. Ils reçoivent un gros chèque forfaitaire, mais à 18 ou 20 ans, il est possible de le liquider en deux jours et ensuite, il ne reste plus rien. Même lorsqu'on a perdu ses jambes, à un moment donné, il faut payer sa maison. Il faudra à ce moment trouver un emploi au civil. Avec le paiement mensuel, la personne sait qu'elle en aura toute sa vie.

[Traduction]

Le sénateur Pépin : Et vous, caporal McTeague?

Cpl McTeague : Je suis du même avis. Je pense qu'une pension serait mieux qu'un montant forfaitaire. Si je recevais un paiement forfaitaire maintenant, à 60 ou 70 ans, je n'aurais plus rien. Il est évident que je ressentirai davantage les effets de mes blessures en vieillissant, tandis que je n'aurai plus d'argent.

Le sénateur Wallin : Selon vous, qu'advierait-il si vous restiez dans l'armée? Que devrait-il advenir de cette pension si vous demeuriez sous les drapeaux?

Cpl McTeague : Je ne sais pas comment les choses pourraient fonctionner.

Le président : Permettez-moi d'intervenir pour tenter de préciser davantage ce dont nous parlons.

Master Corporal Boivert, we have an idea of the parameters and limits of a lump-sum payment. Are you free to tell us what your lump-sum payment would be, either specifically or roughly? Will you get 100 per cent of the lump-sum payment?

[Translation]

MCpl. Boivert: For the time being, my loss has been assessed at 30 per cent. That gave me a little less than \$83,000.

[English]

The Chair: General Cox has reminded me of a couple of things. As we have heard, in the addition to the lump-sum payments there are other benefits that have to do with maintaining some level of income. Therefore, the lump-sum payment is not the only thing we are talking about.

With respect to Corporal Godbout's situation, the general has also reminded me that the NVC has a part in it stating that claims will be determined in favour of the soldier if there is no contradictory evidence. We should bear that in mind.

Coporal Bezruki, please go ahead.

Corporal Thomas Bezruki, Royal Highland Fusiliers of Canada, National Defence: I was wounded in Afghanistan in January last year by an improvised explosive device. We were on tour during an operation and the rear of my vehicle was struck. I broke my back and I have a closed head injury. My sciatic nerve is pinched as a result of the fractures, and I have lost some feeling in my left leg, as well.

I am on permanent medical category within the CF. Right now, I am waiting for official word from Ottawa regarding whether I am staying with the army.

I have just come to the adjudication portion of my claim and was sent to the district medical officer. I teed up with her two weeks ago, and she did a complete physical examination so that they can make a final ruling on my case.

The Chair: What do you think that ruling will determine? I do not mean what the effect will be; rather, what questions are being determined in that ruling and what answers will come out?

Cpl. Bezruki: Overall, they are doing an assessment of mobility and the ability to do things on your own, such as tying your shoes, jogging, and standing for long periods of time. They also check to see if your injuries have healed to any degree, what stage they are at, and what further medical attention will be needed in the future regarding the specific matter. It will also go to the ruling board for the percentile they will give you in regards to your claim.

Senator Dickson: Could you please explain the process? For example, are you entitled to present an independent medical opinion? Do you have counsel; do they provide opportunity for a non-military lawyer? What I am coming to is whether you have a sort of Workers' Compensation Appeals Tribunal.

Caporal-chef Boivert, nous avons une idée de ce que sont les paramètres et les limites des paiements forfaitaires. Vous sentez-vous libre de nous dire quel montant forfaitaire vous allez toucher, que ce soit le montant exact ou approximatif? Obtiendrez-vous la totalité du paiement forfaitaire prévu?

[Français]

Cplc Boisvert : Pour l'instant, on a évalué ma perte à 30 p. 100. Cela m'a donné un montant d'un petit peu moins de 83 000 \$.

[Traduction]

Le président : Le général Cox vient de me rappeler deux ou trois choses. Comme nous l'avons appris, en plus des paiements forfaitaires, d'autres dispositions visent à vous permettre de conserver le même niveau de revenu. Les montants forfaitaires ne sont donc qu'une partie de ce dont nous parlons ici.

Quant à la situation du caporal Godbout, le général m'a aussi rappelé qu'il est indiqué dans la NCAC qu'en l'absence de preuve contradictoire, les décisions relatives aux réclamations sont rendues à la faveur du demandeur. Nous ne devons pas perdre cela de vue.

Caporal Bezruki, je vous en prie.

Caporal Thomas Bezruki, Royal Highland Fusiliers of Canada, Défense nationale : J'ai été blessé en Afghanistan en janvier de l'année dernière dans l'explosion d'une bombe artisanale. Nous étions en opération quand l'arrière de mon véhicule a été touché par l'explosion. J'ai subi une fracture de la colonne vertébrale et un traumatisme crânien fermé. Mon nerf sciatique a été pincé à cause des fractures et j'ai perdu une partie des sensations dans la jambe gauche.

Les Forces canadiennes m'ont attribué une catégorie médicale permanente. J'attends qu'Ottawa décide officiellement de me garder ou non dans l'armée.

Comme j'en suis tout juste à la phase évaluation de ma demande, j'ai été consulter le médecin militaire de district. J'ai débuté avec elle il y a deux semaines par un examen physique complet qui sera nécessaire à la décision finale que rendra ACC dans mon cas.

Le président : Que va donner cette décision selon vous? Je ne veux pas parler du résultat en tant que tel, mais plutôt des questions qui seront posées pour en arriver à la décision attendue et des réponses qui seront apportées.

Cpl Bezruki : On évalue notre mobilité et notre degré d'autonomie dans certains gestes quotidiens, comme le fait d'attacher ses chaussures, de courir et de demeurer debout pendant de longues périodes. Les médecins cherchent aussi à déterminer dans quelle mesure nos blessures ont guéri, à quel stade elles en sont et de quels soins médicaux nous aurons besoin dans l'avenir en fonction de notre état. Puis, le dossier est soumis à la commission des pensions qui établit le percentile auquel on a droit.

Le sénateur Dickson : Pourriez-vous nous expliquer tout ce processus? Par exemple, pouvez-vous soumettre un avis médical indépendant? Avez-vous droit à un avocat? Vous donne-t-on accès à un avocat non militaire? En fait, j'aimerais savoir si vous avez une sorte de tribunal d'appel des accidents du travail.

Cpl. Bezruki: In regard to that matter, senator, the adjudication portion of the process I believe gives me the ability to seek out counsel through Veterans Affairs. I have not gotten to that portion quite yet, as I am waiting for the district medical officer to make the decision and send the paper back to Charlottetown.

After that, I can get into a VIP program which will compensate me if I want private counsel to represent me. If I have any discrepancies, I can appeal my claim to a degree.

Senator Dickson: However, in the first instance, you had to choose from a list provided to you, did you not?

Cpl. Bezruki: You get paperwork upon your claim being submitted to your district office; you fill it out and doctors write a review on your actual case for each separate injury. Then it goes to a pension medical officer, I believe it is, and they send it to Charlottetown to be reviewed again. The paperwork then comes back. That is the stage I am at. The district medical officer will provide further detail, as there is not enough information to specify a percentile.

The Chair: General Cox has reminded me that the process being discussed — getting private or outside counsel — can only happen after the initial decision or assessment has been made.

Senator Dickson: In addition to counsel, what about independent medical opinion?

Cpl. Bezruki: They are civilian medical representatives. I am treated at Sunnybrook Hospital, so a majority of my ophthalmology and fracture clinics are with the surgeons and doctors writing up these papers for Veterans Affairs to look at, to provide the documentation to make a decision. However, at that point, Veterans Affairs comes back from Charlottetown stating, “We want more information on this specific injury.”

I could go privately and have a family MD take a look at my paperwork. However, it will be more beneficial to have a specialist write up the paperwork who can see my entire medical file — my MRIs and CT scans.

Senator Dickson: Insofar as the independent medical examiner is concerned — the person that you engage — in addition to written evidence, do they have an opportunity to present oral evidence to the tribunal?

Cpl. Bezruki: I believe at the end of the adjudication process, upon my appeal, the counsel assigned to me will have the opportunity to meet with my medical professionals and reflect upon questions generated from their advice.

The Chair: In the meantime, in addition to the pay you are receiving — I presume you are receiving full-time pay — have you received any other monetary compensation over and above that?

Cpl. Bezruki: I just got my initial adjudication. At this point, I can contact my district counsellor to get in to a program that will further assist me. If I am released from the military, I can still

Cpl Bezruki : Sénateur, je crois savoir qu'à l'étape de l'évaluation, j'ai la possibilité de me faire assister par un avocat en passant par Anciens Combattants Canada. Je n'en suis pas encore là, parce que j'attends la décision du médecin militaire de district qui doit renvoyer mon dossier à Charlottetown.

Par la suite, je pourrai me prévaloir du PAAC qui me donnera droit à certains fonds si je veux être représenté par un avocat privé. Si je ne suis pas d'accord avec les conclusions de la commission, je pourrai faire appel jusqu'à un certain point.

Le sénateur Dickson : Toutefois, dans le premier cas, vous avez dû choisir à partir d'une liste qui vous a été fournie, n'est-ce pas?

Cpl Bezruki : Il faut remplir les papiers qu'on nous remet après le dépôt de la demande au bureau de district. Les médecins rédigent ensuite un avis à propos de chacune de vos blessures et le tout est envoyé à un médecin militaire du service des pensions — je crois que c'est comme ça que ça s'appelle —, puis à Charlottetown où le dossier est réexaminé avant d'être renvoyé au demandeur. C'est là où j'en suis. Le médecin militaire de district va devoir apporter un complément d'information, car il n'y avait pas assez de données dans mon dossier pour permettre la fixation du percentile.

Le président : Le général Cox vient de me rappeler que la procédure de recours à un avocat privé n'intervient qu'après l'évaluation ou la décision initiale.

Le sénateur Dickson : En plus de cette question de l'avocat, qu'en est-il de l'avis d'un médecin indépendant?

Cpl Bezruki : Il y a des médecins civils. Comme je reçois la majorité de mes soins en ophtalmologie et en orthopédie à Sunnybrook, ce sont mes chirurgiens et médecins généralistes qui se sont occupés de la documentation destinée à Anciens Combattants Canada où sera prise la décision finale. Toutefois, pour l'instant, Anciens Combattants Canada a renvoyé mon dossier à Charlottetown en réclamant plus d'informations au sujet d'une de mes blessures.

Je pourrais toujours demander à mon médecin traitant d'examiner mon dossier, mais il est plus utile qu'un spécialiste s'occupe de cela parce qu'il a accès à tout mon dossier médical, à mes IRM et à mes tomodensitogrammes.

Le sénateur Dickson : Outre qu'il doit étayer sa position par écrit, un examinateur médical indépendant — dont vous pourriez retenir les services — a-t-il l'occasion de témoigner en personne devant le tribunal?

Cpl Bezruki : Je crois qu'à l'étape de l'appel, après la phase d'évaluation, l'avocat qu'on m'aura assigné pourra rencontrer mon équipe soignante pour répondre aux questions que leurs avis ne manqueront pas de soulever.

Le président : Pour l'instant, est-ce qu'en plus de la solde que vous recevez — je suppose que vous percevez la solde d'un soldat à temps plein — vous touchez d'autres indemnités monétaires?

Cpl Bezruki : Je viens juste de recevoir mon évaluation initiale. Je peux décider maintenant de contacter mon conseiller de district pour me faire inscrire à un programme qui m'assistera davantage. Si

have my rehabilitation compensated. Also, they will pick up the cost of any medical assistance for me in the future.

[Translation]

Cpl. Lareau: Last year, I was serving with the 2nd Battalion, Royal 22^e Régiment, in Afghanistan. My platoon was carrying out a dismounted operation in the Panjwayi district, on May 20, 2009. We were engaged in combat with the enemy for nearly four hours. I was injured when there were shots from rocket launchers and artillery fire close to our position. I suffered perforated eardrums. I was evacuated then to Kandahar where I spent a few days. Then I went back to the field to complete my deployment.

When I got back to Quebec City, at the end of my deployment, I met with some specialists who diagnosed me with permanent tinnitus and hearing loss. This is not a major injury compared to my colleagues, but I will have to put up with it all my life.

[English]

The Chair: Some of us have a grazing idea about that because some of us have been there.

Cpl. Bezruki, were you in a Nyala when that happened?

Cpl. Bezruki: I was in a Bison, senator.

Senator Wallin: You have all described your physical injuries. Would any of you say that you have post-traumatic stress as well? If so, please describe what that means?

[Translation]

Cpl. Godbout: Personally, when I was operated on in Quebec City, I was almost forced to leave the hospital. Because of the bad experience I had at the Kaya hospital in Kabul, I had a hard time going back into hospital. For my operation, I had to be intubated through the nose to drain my stomach and I could not stand it. The doctor took this almost as a refusal to cooperate and I had to come back home because of that. That is the kind of traumatism I suffer from, the fear of going into hospital.

Senator Pépin: Has anyone suggested a therapist to you to help get over this fear?

Cpl. Godbout: I remember that, for my last operation in Quebec City, my wife was there and family, and that helped me a lot. Also, for the language, it was easier. In Kabul, I was operated on by some Czechs. I did not know their language and no one spoke French. Only one person spoke English and my knowledge of English is very limited. It was not easy.

In Quebec City, it went really well. The personnel were competent. Also I had the help of CF members; they sent me specialists, and psychologists were near me all the time.

je suis libéré de l'armée, je pourrai tout de même être indemnisé pour ma rééducation. De plus, les coûts de l'assistance médicale dont je pourrais avoir besoin à l'avenir seront payés.

[Français]

Cpl Lareau : L'an dernier, je servais au sein du 2^e Bataillon Royal, 22^e Régiment, en Afghanistan. Mon peloton effectuait une opération démontée dans le secteur de Panjwayi, le 20 mai 2009. Nous avons engagé le combat avec l'ennemi durant près de quatre heures. J'ai été blessé lorsqu'on a tiré avec des lance-roquettes et des tirs d'artillerie près de notre position. J'ai subi des perforations aux tympans. J'ai été ensuite évacué à Kandahar. J'ai passé quelques jours là-bas. Ensuite, je suis retourné sur le terrain, terminer mon déploiement.

Arrivé à Québec, à la fin de mon déploiement, j'ai rencontré des médecins spécialistes qui ont diagnostiqué de l'acouphène permanent et des pertes auditives. Ce n'est pas une blessure majeure comparée à mes collègues, mais je devrai subir cela toute ma vie.

[Traduction]

Le président : Certains d'entre nous ont une petite idée de tout cela parce qu'ils sont passés par là.

Caporal Bezruki, étiez-vous à Nyala quand ça vous est arrivé?

Cpl Bezruki : J'étais à Bison, sénateur.

Le sénateur Wallin : Vous nous avez tous parlé de vos blessures physiques. Est-ce que l'un de vous dirait qu'il a aussi subi un stress post-traumatique? Si c'est le cas, décrivez-nous ce que cela signifie pour vous.

[Français]

Cpl Godbout : Personnellement, quand j'ai été opéré à Québec, j'ai été quasiment forcé de quitter l'hôpital. À cause de la mauvaise expérience que j'ai vécue à l'hôpital de Kaya à Kaboul, j'ai éprouvé des difficultés à rentrer dans un hôpital. Lors de mon opération, il fallait m'intuber dans le nez pour drainer mon estomac et je n'étais pas capable de supporter cela. Le médecin a conclu quasiment à un refus de coopération et il a fallu que je retourne chez nous à cause de cela. C'est le genre de traumatisme dont je souffre, la peur de l'hôpital.

Le sénateur Pépin : Vous a-t-on suggéré un thérapeute afin de vous aider à surmonter cette peur?

Cpl Godbout : Je me souviens que lors de ma dernière opération à Québec, ma femme était là ainsi que ma famille et cela m'a beaucoup aidé. Aussi, pour le langage, c'était plus facile. À Kaboul, ce sont des Tchèques qui m'ont opéré. Je ne connaissais pas leur langue et personne ne parlait français. Une seule personne parlait anglais et mes connaissances de la langue anglaise sont très limitées. Ce n'était pas évident.

À Québec, cela a vraiment bien été. Le personnel était compétent. Aussi, j'ai eu l'aide des militaires de l'armée; ils m'ont envoyé de spécialistes, des psychologues étaient près de moi tout le temps.

Senator Pépin: My question is for the majority among you: What role does your family play in your rehabilitation? Some of you are married, others have their parents, but how does it work with your families? There is a lot of stress and I would like to know the role your family plays.

Cpl. Godbout: Personally, I live mainly in Quebec City, as I said, and my wife supports me a lot. But they cannot understand everything either, like my fear and the fact that I am allergic to hospitals, that I am stressed, and really impatient. Even if I go there for my son, for instance, I have a lot of trouble managing the waiting time if it is a little long.

Senator Pépin: Are there other witnesses who would like to share their experience?

[English]

Cpl. Bezruki: I have two children and a wife at home as well. This experience has been a long process, and there was a lot of information I could not answer on the actual papers sent to me from Veterans Affairs in order to put my claim in action.

They have the understanding of the injuries, but I do not think the children and everyone understands the limitations that these injuries have put on their daily lives, such as extracurricular activities like going to Canada's Wonderland with the children, or to an amusement park or going camping, travelling on long trips. These activities are more difficult for us to do. I cannot always do the three- or four-hour car rides sitting in one spot as I used to be able to do. It has become an experience for them to learn to understand that these are my limitations. Family counselling is provided from military assets.

[Translation]

Senator Pépin: Your families also suffer the consequences. How do they handle it all?

Cpl. Godbout: In my case, my family tries not to talk to me too much about it. I am trying to turn the page. I want to achieve closure now. I am just about to succeed and to make sure everything is all right, that everything is fine.

[English]

Cpl. McTeague: My family has handled it well. My dad worked with Wounded Warriors, which was a fund created to help other wounded soldiers. He is still trying to advocate for wounded soldiers to get any help they need, so they are very supportive.

[Translation]

Cpl. Lareau: Well, my whole family is in the army; my brother is serving in the 22^e Bataillon, as well as my father. They are aware of our commitment. My injury is not a major one; they were a little worried when I called to tell them I had been evacuated but, apart from that, it is all right.

Le sénateur Pépin : Ma question s'adresse à la majorité d'entre vous : Quel rôle votre famille joue-t-elle dans votre réadaptation? Certains sont mariés, d'autres ont leurs parents, mais comment cela fonctionne avec la famille? Le stress est important et j'aimerais savoir quel rôle joue votre famille.

Cpl Godbout : Personnellement, je vis surtout à Québec, comme je le disais, et ma famille m'appuie beaucoup. Mais ils ne peuvent pas tout comprendre non plus, comme ma peur et mon intolérance à l'hôpital, le fait que je sois stressé, que je sois vraiment impatient. Même si j'y vais pour mon fils, par exemple, j'ai beaucoup de difficulté à gérer le temps d'attente si c'est un peu long.

Le sénateur Pépin : D'autres témoins aimeraient partager leur expérience?

[Traduction]

Cpl Bezruki : Moi aussi, j'ai deux enfants et une femme à la maison. Le processus a été long et le questionnaire qu'Anciens Combattants Canada m'a demandé de remplir pour donner suite à ma demande contenait beaucoup de questions auxquelles je n'avais pas de réponse.

Le ministère comprend que j'ai été blessé, mais je ne pense pas que qui que ce soit, ni les enfants ni les adultes, soit conscient des limitations que mes blessures leur imposent au quotidien, ce qui se traduit dans les activités parascolaires des enfants comme les sorties à Wonderland ou dans un parc d'attractions ou encore en camping ou lors de voyages sur de longues distances. Ces activités sont devenues plus difficiles pour nous. Je ne peux pas toujours passer trois ou quatre heures d'affilée en voiture, sans m'arrêter, comme je pouvais le faire avant. Il leur faut apprendre, à l'expérience, ce que représentent toutes mes limitations. L'armée nous permet de bénéficier de services de counselling.

[Français]

Le sénateur Pépin : Vos familles subissent des conséquences également. Comment composent-elles avec tout cela?

Cpl Godbout : De mon côté, ma famille essaye de ne pas trop m'en parler. J'essaie de tourner la page. Je veux fermer le livre, présentement. Je suis à la veille de le fermer pour être sûr que tout est correct, que tout aille bien.

[Traduction]

Cpl McTeague : Ma famille s'est bien occupée de tout ça. Mon père a travaillé pour Wounded Warriors, fonds qui a été créé afin d'aider les soldats blessés. Il continue de prendre position pour les soldats blessés afin qu'ils reçoivent toute l'aide dont ils ont besoin. Ma famille m'appuie beaucoup.

[Français]

Cpl Lareau : Disons que ma famille entière est dans l'armée; mon frère sert dans le 22^e Bataillon ainsi que mon père. Ils sont conscients de notre engagement. Ma blessure n'est pas majeure; ils étaient un peu inquiets lors de mon appel pour leur expliquer que j'étais évacué, mais à part cela, c'est correct.

MCpl. Boivert: I had good support from my parents. My mother certainly had trouble managing the stress, especially since she is a nurse.

Senator Pépin: She realizes the impact.

MCpl. Boivert: That is right. Her psychologist diagnosed her with post-traumatic shock when she heard the news that I had been injured. Now she is all right. She was monitored, treated. We are trying to resume a normal life, in spite of the injuries and the stress.

[English]

The Chair: We are trying to find the balance. These young soldiers were all reservists. They all volunteered to go where they were sent to serve us all, and they all suffered the difficulties in which they now find themselves in the service of our country.

We are examining whether the New Veterans Charter is serving them well, along with others who they are here representing. That is the thrust of where we are trying to go with this review.

Senator Manning: You have had discussions amongst yourselves and others about the New Veterans Charter, in particular where there have been injuries. Could you give us an idea of some of the negative and positive comments as well as the criticisms that have been discussed, because this is new to all of us. We have heard from soldiers who were dealt with under the old system, and now we are hearing from those who are dealt with under the New Veterans Charter. Our study is to see whether any concerns need to be addressed under the New Veterans Charter that are not living up to expectations. Can you tell us about some of the concerns that you may have experienced and some of the positive things in relation to the New Veterans Charter?

The Chair: You will have to ask a specific question.

Senator Manning: Some concern has been expressed regarding a lump-sum payment versus pension payments. Could you elaborate on that?

With regard to having your concerns addressed, I understand that everyone has a personal case manager. At times, especially when dealing with lump-sum payments, a partial injury receives partial payment. I am wondering about the process that you go through in trying to have some of these issues dealt with. I am sure there are levels of frustration that you and your families have experienced. I would like to know about those and about some of the things that are working well. We do not want to throw out the baby with the bathwater in that we should keep what is working and improve what is not working.

Give us your experience after landing back in Canada and processing — I hate to use that word — your file with Veterans Affairs.

The Chair: Corporal McTeague, would you respond, please?

Cpl. McTeague: I did not start my claim until two years after I returned because of where my injuries were. I was not sure how much I would recover. I filed the claim in September 2008. I found the paperwork for the claim a bit frustrating because of the

Cplc Boisvert : J'ai eu un bon appui de mes parents. C'est sûr que ma mère a eu de la difficulté à gérer ce stress, d'autant plus qu'elle est infirmière.

Le sénateur Pépin : Elle connaît l'impact.

Cplc Boivert : C'est cela. Son psychologue a diagnostiqué un choc post-traumatique quand elle a appris la nouvelle que j'avais été blessé. Maintenant, elle va bien. Elle a été suivie, traitée. On essaye de reprendre une vie normale, malgré les blessures et le stress.

[Traduction]

Le président : Nous essayons de trouver un équilibre. Ces jeunes soldats sont tous des réservistes. Ils se sont portés volontaires pour servir le Canada et ont tous souffert à cause des blessures qu'ils ont reçues en service.

Nous voulons déterminer si la nouvelle Charte des anciens combattants les sert bien, eux et leurs camarades. Voilà l'essentiel de ce que nous essayons de faire à l'occasion de cette étude.

Le sénateur Manning : Vous avez parlé entre vous et avec d'autres au sujet de la nouvelle Charte des anciens combattants, surtout en ce qui concerne les soldats blessés. Pouvez-vous nous donner une idée des remarques négatives et positives de même que des critiques que vous avez échangées lors de vos discussions, parce que cela est très nouveau pour nous tous. Nous avons recueilli les témoignages de soldats dont le dossier avait été traité en vertu de l'ancien système et nous accueillons maintenant ceux qui sont visés par la nouvelle Charte des anciens combattants. Nous cherchons à déterminer s'il y a lieu de corriger certains aspects de la nouvelle Charte des anciens combattants qui ne répondraient pas aux attentes. Pouvez-vous nous parler des problèmes que vous avez éprouvés en vertu de cette nouvelle charte et de vos expériences positives?

Le président : Vous devez poser une question précise.

Le sénateur Manning : Par exemple, il a été question de l'octroi d'une somme forfaitaire plutôt que de prestations de pension. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet?

Pour ce qui est des problèmes que vous avez rencontrés, je crois savoir que chacun de vous a un gestionnaire de cas. Dans le cas des paiements forfaitaires, une invalidité partielle donne droit à un pourcentage du total possible. Quelle procédure devez-vous suivre dans le règlement de ces questions? Je suis certain que vous-même et votre famille avez connu des moments frustrants à cause de cela. J'aimerais que vous m'en parliez et que vous me parliez des aspects qui ont bien fonctionné. Pas question pour nous de jeter le bébé avec l'eau du bain parce qu'il est question de conserver ce qui fonctionne et d'améliorer ce qui ne fonctionne pas.

Dites-nous comment ça s'est passé pour vous après votre retour au Canada, quand votre dossier a été traité — je me dois d'utiliser ce mot — par Anciens Combattants Canada.

Le président : Caporal McTeague, pouvez-vous répondre?

Cpl McTeague : Je n'ai entamé mes démarches que deux ans après mon retour à cause de l'état de mes blessures. Je ne savais pas jusqu'à quel point je récupérerais. J'ai fait ma demande d'indemnité en septembre 2008. J'ai trouvé un peu frustrant

quality-of-life survey. They ask how each injury affects your life. With multiple fractures, I cannot detail how each fracture affects my life. The effect of the fractures has to be described as a whole, so I found that very frustrating. They still made me fill that part out because they said that each rating is a percentage based on your lump-sum payment.

I have not dealt with it a whole lot, other than the claim itself. I know that a lot of guys have been frustrated with the paperwork or if their claims have been ejected. Some of them seem to get really frustrated. I have seen guys at work flip out and throw chairs across the room.

They sent part of my claim to me, but it was not the final decision. They mailed the cheque first and then the letter explaining the decision came a week and a half later. When you get a cheque but do not understand anything, you freak out wondering why it is only that much. In my case, I thought it was a final decision, so I made multiple calls to figure out what was going on. They asked if I had received a letter and I said no. I guess that others received the money before the letter as well. The letter of explanation should go out before the cheque.

Senator Manning: The letter should at least accompany the cheque.

The Chair: Everyone has frustration when filling out a form that does not represent their situation. It drives everyone crazy but not as much as it drives you guys crazy. Did anyone help you to fill out the form? Could you go to anyone for help with the context of the questions?

Cpl. McTeague: When I first went to write the claim, my assisting officer — who has dealt a lot with Veterans Affairs — and I wrote a full report to describe my injuries and we ignored the Veterans Affairs part. I did not fill out the quality-of-life survey. When I went for reassessment, they made me fill out the survey, but they accepted the fully written report.

Senator Manning: What role does your personal case manager play?

Cpl. McTeague: I see her about every two or three months to give her an update of how I am and what I am doing. Other than that, I have not done much with the case manager.

Senator Manning: You would think that the personal case manager would guide the process and that when you have concerns, questions and issues, he or she would be accountable to Veterans Affairs. I find that frustrating. Perhaps someone else would elaborate on that.

Cpl. Bezruki: I had pretty much the same experience. I received the forms and the quality-of-life survey. It asks whether you are able to do your daily recreational activity: yes, no, or yes with assistance.

d'avoir à remplir toute cette paperasserie, surtout le questionnaire sur la qualité de vie. On m'a demandé dans quelle mesure chaque blessure avait impacté ma vie. Quand on a subi des fractures multiples, on ne peut pas faire le détail de la façon dont chaque fracture perturbe notre vie. Il faut décrire l'effet des fractures en général, ce que j'ai trouvé très frustrant. On m'a obligé à remplir cette partie parce qu'on m'a dit que chaque élément détermine le pourcentage d'invalidité donnant lieu à un règlement forfaitaire.

Je n'ai pas vraiment eu beaucoup plus affaire avec le processus que la demande d'indemnité elle-même. Je sais que beaucoup ont trouvé contrariant de devoir remplir tous ces papiers ou de découvrir que leur demande avait été rejetée. Certains semblent être vraiment frustrés. J'ai vu des types qui ont pétié les plombs au point de balancer leur chaise à travers la pièce.

On m'a envoyé une partie du règlement, mais on ne m'a pas communiqué la décision finale. J'ai reçu le premier chèque, mais la lettre expliquant la décision n'est arrivée qu'une semaine et demie plus tard. Quand on reçoit un chèque sans explication, on a des sueurs froides, parce qu'on se demande pourquoi on n'a pas reçu plus. Dans mon cas, j'ai pensé que c'était le résultat de la décision finale et j'ai appelé un peu partout pour essayer de savoir ce qui se passait. On m'a demandé si j'avais reçu la lettre, ce qui n'était pas le cas. Je suppose que d'autres que moi également ont reçu l'argent avant la lettre. La lettre d'explication devrait arriver avant le chèque.

Le sénateur Manning : Ou du moins, elle devrait accompagner le chèque.

Le président : C'est frustrant pour tout le monde de devoir remplir un formulaire qui ne traduit pas sa situation personnelle. Ça perturbe tout le monde, mais certainement pas autant que vous, les gars. Quelqu'un vous a-t-il aidé à remplir le formulaire? Pouvez-vous demander une assistance quelconque pour répondre aux questions?

Cpl McTeague : Quand j'ai rempli ma demande, mon officier désigné — qui s'occupe de beaucoup de cas d'Anciens Combattants — a rédigé un rapport complet expliquant mes blessures, mais Anciens Combattants Canada l'a mis de côté. Je n'ai pas rempli le questionnaire sur la qualité de vie. Quand je me suis présenté pour la réévaluation, on m'a imposé de remplir ce questionnaire, mais on a aussi accepté le rapport complet.

Le sénateur Manning : Quel rôle joue votre gestionnaire de cas?

Cpl McTeague : Je la vois tous les deux ou trois mois environ pour faire le point et lui dire ce que je fais. À part ça, je n'ai pas beaucoup de contacts avec ma gestionnaire de cas.

Le sénateur Manning : On aurait pu penser que le ou la gestionnaire de cas servirait de guide dans le processus et qu'il ou elle interviendrait auprès d'ACC au cas où vous ayez des préoccupations, des questions ou des problèmes. Je trouve cela énervant. Peut-être que quelqu'un d'autre pourrait nous en dire plus à ce sujet.

Cpl Bezruki : J'ai vécu à peu près la même chose. J'ai reçu les formulaires et le questionnaire sur la qualité de la vie. On me demandait si j'étais capable de poursuivre mes activités récréatives

You just tick a box. Some daily activities are manageable, but if I want to run around the park with the kids or the dog, it will not happen, but I can put the garbage out in the garage. The question is too broad and could have more in-depth detail.

I wrote more or less an autobiography and attached it to my file so they got more of an overall picture of my life than a couple of checked boxes could show. I went to see my district medical officer for my follow-up appointment, and she said that she got more from my autobiography than she got from reading the form. She had never met me before but got my autobiography an hour before I went to see her. She said she learned more about me from that than from the checked answers on the form. I had the benefit of having my assisting officer as well.

At Sunnybrook Hospital, a military trauma surgeon, Dr. Homer Tien, assisted me with my Veterans Affairs paperwork as well as with who I have to see, who fills out this form, what the extent of my injury is and whether it will be a life-long injury. That helped me along my path. He acted as my case manager/guide through the whole process.

The Chair: You both referred to your assisting officer helping you. Who is that?

Cpl. Bezruki: Upon injury, a soldier is given an officer from the Canadian Armed Forces to assist in the process of anything from medical care, medical appointments, paperwork, pay, claims, to helping the family get to the Military Family Resource Centre if they have any problems. An assisting officer will deal with all of a soldier's concerns so they do not have to go through the different channels.

The Chair: The assisting officer provided guidance when filling out the forms and going through the process. This person is from the military, not from VAC.

Cpl. Bezruki: Yes.

Senator Manning: I understand that the personal case manager is paid by Veterans Affairs to fulfill a role. Could someone elaborate on that? I do not know who the individuals are so it does not matter. Through your experience with your personal case manager in dealing with your issues, do you think that a gap needs to be addressed? I have a sense that there is a gap.

Senator Wallin: As a supplementary question to that, do you ever meet the case manager in person or is contact made by phone?

Cpl. McTeague: My case manager works in the building where I work, so when I book an appointment, she is right there. In my experience, when I go there, she does not seem to know exactly what is going on. Since I have been injured, I have been put on contract that they extend six months at a time. She continually told me that I would be put on disability compensation, which did

quotidiennes. Il fallait dire oui, non ou oui en me faisant aider. Il fallait simplement cocher une case. Moi, je me débrouille dans mes activités quotidiennes, mais pas question d'aller courir dans le parc avec les enfants ou le chien. En revanche, je peux descendre les poubelles dans le garage. Les questions de ce genre sont trop générales et il faudrait entrer davantage dans le détail.

J'ai plus ou moins rédigé une autobiographie que j'ai jointe à mon dossier pour dresser un portrait plus complet de ma vie que grâce à deux ou trois coches faites dans des cases. Quand je suis allé voir mon médecin militaire de district pour mon rendez-vous de suivi, elle m'a dit qu'elle avait beaucoup plus appris avec ma biographie qu'à partir de mon formulaire. C'est la première fois qu'elle me rencontrait et elle avait lu mon autobiographie une heure avant le rendez-vous. Elle m'a dit en avoir appris davantage grâce à ce document que par les réponses cochées dans le formulaire. De plus, j'ai eu la chance d'être aidé par mon officier désigné.

À l'Hôpital Sunnybrook, un traumatologue, le Dr Homer Tien, m'a également aidé à remplir les papiers d'Anciens Combattants Canada pour indiquer qui je devais voir, qui avait rempli le formulaire, quelle était l'étendue de mes blessures et si celles-ci m'affecteraient durant toute ma vie. Cela m'a aidé dans mon parcours. Il a fait office de gestionnaire de cas et de guide tout au long du processus.

Le président : Vous avez tous deux parlé de votre officier désigné. Qui est-ce?

Cpl Bezruki : Les Forces canadiennes désignent un officier qui doit assister le militaire blessé dans tout le processus, des soins médicaux aux demandes relatives à la solde en passant par les rendez-vous médicaux et la paperasserie, outre qu'il aide la famille dans ses contacts avec le Centre des ressources pour les familles des militaires en cas de problème. L'officier désigné s'occupe de tous les problèmes auxquels le militaire se heurte pour qu'il n'ait pas lui-même à cogner à toutes les portes.

Le président : L'officier désigné vous aide à remplir les formulaires et à vous retrouver dans le processus. Il s'agit d'un militaire, pas d'un employé d'ACC.

Cpl Bezruki : C'est cela.

Le sénateur Manning : J'ai cru comprendre que les gestionnaires de cas personnels sont rémunérés par Anciens Combattants Canada pour certaines tâches. Est-ce que l'un de vous pourrait m'en dire davantage à ce sujet? Comme je ne sais pas de qui il s'agit au juste, ce que vous direz d'eux sera sans répercussion. D'après ce que vous avez constaté en travaillant avec votre gestionnaire de cas personnel sur votre dossier, diriez-vous qu'il y a des lacunes à combler? J'ai l'impression qu'il y en a.

Le sénateur Wallin : En supplément à cette question, dites-moi s'il vous arrive de rencontrer votre gestionnaire de cas en personne ou plutôt de le contacter par téléphone?

Cpl McTeague : Ma gestionnaire de cas travaille dans le même édifice que moi et elle est donc tout à côté pour mes rendez-vous. Chaque fois que je l'ai vue, j'ai trouvé qu'elle n'avait pas l'air de savoir exactement ce qui se passait. Depuis que j'ai été blessé, je suis vacataire selon un contrat renouvelé tous les six mois. Elle me répète à chaque fois que je devrais toucher une indemnité

not make sense because I was back to work five days a week, full time. What the military said and what she was saying were two different things. There seems to be a disconnect.

[*Translation*]

Cpl. Godbout: Militarily, I have received good support from my unit. I was given a lot of help because I was repatriated in 2007 and I was one of the first to be entitled to JPSU.

At one point, I was a victim of the system's shortcomings. The biggest issue for me was the filing delays. As reservists, we have to consult a doctor weekly or monthly for a diagnosis. In some cases, our injuries are internal. I underwent a huge number of medical examinations in civilian facilities and the paperwork was enormous. At one point, the orderly room was not getting any papers anymore and I was not getting my pay, even though my payments went on piling up at home. I have returned to work, but I am still not getting any pay. So this is a problem I have to struggle to solve.

In addition to struggling to get better, we have to fight to receive compensation, as veterans, for our injuries. We constantly have to appeal decisions, because they refuse to compensate us straight off, and we have to start all over again with all the papers we get.

[*English*]

The Chair: We must remember that since these soldiers and others in the same situation are all being dealt with as though they were members of the permanent force and are still in the permanent force, they have an assisting officer from the CF to help guide them. Therefore, in their particular circumstances, there may be less of an onus on case managers in VAC to do so. I do not know. We might find that changes when they leave the confines of the CF.

Senator Dickson: When you and I travelled together a couple of weeks ago, I understood that the Royal Canadian Legion was making representations to the minister responsible.

Gentlemen, do any of you have an idea as to the representations on the charter that the Royal Canadian Legion was making to Jean-Pierre Blackburn, the Minister of Veterans Affairs? You are affiliated with the Royal Canadian Legion. Are you members of same?

The Chair: I do not think they can be until they leave. I think that is right.

I take that back. I know there are serving members of a legion that I attend at times, so I guess you could be.

Senator Dickson: We will skip over that for a moment.

d'invalidité, ce qui ne marche pas parce que je travaille cinq jours par semaine à temps plein. L'armée dit une chose et elle, elle en dit une autre. Ça ne cadre pas.

[*Français*]

Cpl Godbout : Sur le plan militaire, j'ai reçu un bon appui de mon unité. On m'a donné beaucoup d'aide car j'ai été rapatrié en 2007 et j'étais un des premiers à avoir droit à l'UISP.

À un certain moment, j'ai été victime des lacunes du système. Ce qui m'a causé le plus de problème, c'est le prolongement classé. En tant que réservistes, nous devons consulter un médecin à chaque semaine ou à chaque mois afin d'obtenir un diagnostic. Dans certains cas, nos blessures sont internes. J'ai subi un très grand nombre d'examen médicaux au civil et la paperasse était volumineuse. À un moment donné, la salle des rapports n'obtenait plus aucun papier et je ne recevais pas ma paye, alors que mes paiements continuent de s'accumuler à la maison. J'effectue un retour au travail, mais je ne reçois pas de paye. Il faut donc que je me batte pour régler ce problème.

En plus de se battre pour guérir, il faut se battre pour recevoir des indemnités, à titre d'ancien combattant, pour nos blessures. Il faut constamment aller en appel des décisions, car on refuse de nous indemniser du premier coup, et c'est un éternel recommencement avec tous les papiers que l'on reçoit.

[*Traduction*]

Le président : Nous ne devons pas oublier que ces soldats et d'autres dans la même situation sont traités comme s'ils étaient membres des forces permanentes et qu'ils sont d'ailleurs encore sous les drapeaux à temps plein et qu'ils bénéficient des services d'un officier désigné par les Forces canadiennes pour les aider dans leur cheminement. Compte tenu de leur situation particulière, il est possible que la charge des gestionnaires de cas d'Anciens Combattants Canada soit moins lourde. Je ne sais pas. Nous découvrirons peut-être que cela risque de changer quand la fonction d'officier désigné ne sera plus assurée par les Forces canadiennes.

Le sénateur Dickson : Quand nous étions en déplacement, il y a deux ou trois semaines de cela, j'ai cru comprendre que la Légion royale canadienne était en train de démarcher le ministre responsable.

Messieurs, avez-vous une idée de la position que la Légion royale canadienne a exprimée à Jean-Pierre Blackburn, ministre des Anciens Combattants, au sujet de la charte? Vous êtes affiliés à la Légion royale canadienne, mais en êtes-vous membres?

Le président : Je ne pense pas qu'ils puissent l'être avant leur départ. C'est cela, n'est-ce pas?

Je me rétorque. Je sais qu'au chapitre de la légion auquel j'appartiens, il y a des militaires en service actif, ce qui semble vouloir dire que vous pouvez en être membres.

Le sénateur Dickson : Nous allons laisser ça de côté pour l'instant.

Any one or all of you can answer this question: How can the service be improved? Is it a question of the competency of the people who are serving you? Is it a question that there are not enough people? Are they not trained well in the new system?

With respect to the latter question, I take it that you are not happy with the idea of a lump-sum payment versus a disability pension. That is the bottom line.

Could you comment on what you feel the inadequacies are in the service? Is it the training of the people that you have to deal with? I am trying to get a handle on how it can be improved, or can it be improved?

[Translation]

MCpl. Boivert: I think so. Let us go back to monthly payments instead of lump sums. I am 29. The amount I received is being spent very quickly. At my age, I almost do not have the choice to invest this money for later. If I received a monthly payment, I would be less worried about the future. From this point of view, I think that a change in the charter in favour of monthly payments would be preferable.

Cpl. Lareau: Senator Wallin's question is a good one. I think she was wondering about the monthly payment applicable to members of the forces.

You will recall that, under the old charter, some members of the Armed Forces applied for and received monthly payments. We all know some of the soldiers who come back from Afghanistan with serious injuries. They apply for and receive lump sums, whereas their colleagues receive monthly payments under the old charter. These soldiers from Afghanistan do not understand why the system has not been adjusted. They do not understand why some of their colleagues, who have less serious injuries, receive monthly amounts for life while they are working for the Armed Forces, whereas they receive a lump sum.

Senator Pépin: It seems that the majority of soldiers would prefer to have monthly payments rather than a lump sum.

Cpl. Lareau: Wounded soldiers who have families will prefer the security offered by a monthly amount over a big cheque from the government that can be spent in a hurry.

We have all heard some fairly unpleasant stories where soldiers had a close call, were injured, had some nasty experiences, got a lump sum and spent it. For some, things have ended badly, sometimes in suicide.

Senator Pépin: I come back to the topic of families. Are there any services to help the families of soldiers who come back injured?

Est-ce qu'un de vous pourrait répondre à cette question : comment pourrait-on améliorer les services que vous recevez? Est-ce une question de compétence du personnel à qui vous avez affaire? Est-ce parce qu'il n'y a pas assez de personnel? Les gens sont-ils insuffisamment formés dans le nouveau système?

Pour ce qui est de cette dernière question, je suppose que vous n'êtes pas ravis par l'idée de toucher une indemnité sous la forme d'un paiement forfaitaire plutôt qu'une pension d'invalidité. Au fond, le problème c'est ça.

Pouvez-vous nous dire ce que sont, d'après vous, les lacunes du système? Est-ce la formation des gens avec qui vous traitez? J'essaie de comprendre ce qu'il faudrait faire pour améliorer les choses et si une amélioration est envisageable.

[Français]

Cpl Boivert : Je crois que oui. Revenons au paiement mensuel au lieu du paiement forfaitaire. J'ai 29 ans. Le montant que j'ai reçu se dépense très vite. À mon âge, je n'ai pratiquement pas le choix de placer cet argent pour plus tard. En recevant un paiement mensuel, je m'inquièterais moins pour l'avenir. De ce point de vue, je crois qu'un changement à la charte pour favoriser le paiement mensuel serait préférable.

Cpl Lareau : Madame le sénateur Wallin a posé une bonne question. Je crois qu'elle s'interrogeait sur le paiement mensuel applicable pour les membres des Forces.

On se souviendra que sous l'ancienne charte, certains membres des Forces armées ont réclamé et reçu des paiements mensuels. Les soldats qui reviennent d'Afghanistan avec des blessures graves, nous en connaissons tous. Ceux-ci réclament et reçoivent des montants forfaitaires, alors que leurs collègues reçoivent des paiements mensuels selon l'ancienne charte. Ces soldats de l'Afghanistan ne comprennent pas pourquoi le système ne s'est pas adapté. Ils ne comprennent pas pourquoi certains de leurs collègues, qui ont subi des blessures moins graves, reçoivent des montants mensuels à vie pendant qu'ils travaillent pour les Forces armées, alors qu'eux reçoivent un montant forfaitaire.

Le sénateur Pépin : Il semble que la majorité des militaires préféreraient avoir des paiements mensuels plutôt qu'un montant forfaitaire.

Cpl Lareau : Les soldats blessés qui ont des familles préféreront la sécurité que procure un montant mensuel plutôt qu'un gros chèque du gouvernement pouvant être dépensé rapidement.

On a tous entendu des histoires plutôt moches où des soldats l'ont échappé belle, furent blessés, ont vécu de mauvaises expériences, ont reçu un montant forfaitaire et l'ont dépensé. Pour certains, les choses se sont mal terminées, parfois allant jusqu'au suicide.

Le sénateur Pépin : Je reviens au sujet des familles. Existe-t-il des services pour venir en aide aux familles de militaires qui reviennent blessés?

Cpl. Godbout: There are lots of support services for families, especially with the JPSU, to which we all belong. They meet with families in small private rooms and offer help to those who need it. They have psychologists and personnel for this, we are given business cards. Soldiers' families are very well supported.

Of course, sometimes the reserve units do not receive the same services as the regular units. Sometimes the units have trouble issuing payments, as happened in my case. Still, the JPSU is there to let the unit know about these problems. I wish to emphasize their good work in these cases and I am pleased that this group exists for both reservists and members of regular units.

Senator Pépin: There is no difference between the regular units and the reservists?

Cpl. Godbout: No difference.

Senator Pépin: This is an important point.

Cpl. Godbout: We present ourselves and we are treated according to our situation. They know us. For example, even if our file is closed, they answer our questions. They are there to listen to us and give us all the information we need.

Senator Pépin: Are the family resource centres accessible near where you live?

Cpl. Godbout: Yes.

[English]

The Chair: I will ask a bit of a rude question, I guess, but it is meant to get the fat into the fire.

I think I am right when I have gathered from what you have said that you are fairly happy with the service that you have been provided by your assisting officer in respect of dealing with things that have to be dealt with.

We have all experienced this in one way or another, but not in the same way you have. When you go to meet with whomever you meet with at Veterans Affairs, do you have the impression that you are dealing with someone who is concerned mostly with your interests, or with the interests of the bureaucracy, the government, the department or whatever? Do you feel you have an advocate when you are dealing with Veterans Affairs? It is kind of an incendiary question and a bit unfair, but I gathered — and I think some of us did — that sometimes there is an almost adversarial feeling when you talk with those people. Can you correct me if I am wrong?

[Translation]

MCpl. Boivert: My case manager did an excellent job for me; and she has not finished yet, because my case is still in progress. She has always advised me to the best of her knowledge. If I have to appeal a particular decision, she advises me. She is nice and I am really satisfied with her work. She telephones me regularly, about every six to eight weeks, to see how I am doing. She is the best.

Cpl Godbout : Il existe beaucoup de services d'appui pour les familles, surtout avec l'UISP dont nous faisons tous partie. Ces services rencontrent les familles dans de petits salons privés et offrent de l'aide à ceux qui en ont besoin. Ils ont des psychologues et du personnel à ce titre, on nous présente des cartes d'affaires. Les familles de militaires sont très bien appuyées.

Évidemment, il arrive que les unités de réserve ne reçoivent pas les mêmes services que les unités régulières. Parfois les unités rencontrent des difficultés à émettre les paiements, comme ce fut le cas pour moi. Toutefois, l'UISP est là pour signaler ces problèmes à l'unité. Je tiens à souligner leur bon travail dans ces cas et je me réjouis de l'existence de ce groupe autant pour les réservistes que pour les membres des unités régulières.

Le sénateur Pépin : On ne remarque pas de différence entre les unités régulières et les réservistes?

Cpl Godbout : Aucune différence.

Le sénateur Pépin : Ce point est important

Cpl Godbout : On se présente et on est traité selon notre situation. Ils nous connaissent. Par exemple, même si notre dossier est fermé, on répond à nos questions. Ils sont là pour nous écouter et nous donnent toutes les informations dont on a besoin.

Le sénateur Pépin : Les centres pour les familles sont-ils accessibles près de chez vous?

Cpl Godbout : Oui.

[Traduction]

Le président : Je vais vous poser une question assez directe, mais elle est destinée à stimuler la discussion.

Je ne crois pas me tromper en affirmant, d'après ce que vous avez dit, que vous êtes assez satisfaits des services de votre officier désigné en ce qui a trait aux éléments essentiels de votre dossier.

Nous avons tous fait l'expérience de ce genre de chose, d'une façon ou d'une autre, mais certainement pas comme vous. Quand vous rencontrez les gens d'Anciens Combattants Canada, avez-vous l'impression que votre interlocuteur prend vos intérêts à cœur ou, au contraire, qu'il défend ceux de la bureaucratie, du ministère, du gouvernement ou d'autres? Avez-vous l'impression d'avoir affaire avec quelqu'un qui vous défend dans vos tractations avec Anciens Combattants Canada? Je sais que c'est une question provocante et sans doute un peu injuste, mais je suppose — et je pense que la plupart d'entre nous pensent la même chose — qu'il doit vous arriver de vous sentir face à des adversaires plutôt qu'à des alliés. Corrigez-moi si j'ai tort.

[Français]

Cplc Boisvert : Ma gestionnaire de cas a fait un excellent travail avec moi; il n'est pas terminé, d'ailleurs, car je suis encore en cheminement. Elle m'a toujours conseillé au meilleur de sa connaissance. Si je dois aller en appel pour une décision particulière, elle me le conseille. Elle est gentille et je suis vraiment satisfait de son travail. Elle me téléphone régulièrement, aux six à huit semaines environ, pour prendre de mes nouvelles. C'est numéro un.

[English]

The Chair: Does anyone have a different opinion on that? This is at the core of the question.

Cpl. McTeague: I have never actually met my VAC representative. I have only spoken to him on the phone once in a while, and it is only when I call. When my pension officer did the claim, she did not believe that she did me justice in the claim. She told me that up front. Obviously, I know there will be things missing and issues there.

I never hear from VAC at all. They do not stay connected with me or keep me informed of what is going on. I have to constantly call and get updates on what is going on.

The Chair: Is that partly because you are not a veteran yet, in the sense of having left the CF?

Cpl. McTeague: I do not know if that is the case, but because I put a claim in, I think they should at least be informing me on the status of the claim and keeping me up to date.

The Chair: Do any of you other gentlemen want to comment on that question?

Cpl. Bezruki: I met with my assigned case manager from Veterans Affairs about two weeks after I was released from Sunnybrook Hospital, and that was pretty much the last time I saw her. I have tried to make contact with her. I reach her about once every two months. I try to call frequently to find out what stage of the process I am at, and I get the response that she will call me back, that a note will be left for her, or that her mailbox is full. I have tried a number of approaches.

I have been in contact with the receptionist for the district medical officer, who can contact the medical officer in order to contact me sooner. Until I have my adjudication, I am pretty much still just a reserve soldier on a Class C contract within the CF. I do not have any of the benefits from Veterans Affairs yet.

The Chair: The word “just” never belongs before “a reserve soldier on a C contract,” corporal.

Geographically speaking, is your case manager close to where you live?

Cpl. Bezruki: She is out of the Scarborough office and I am in Courtice, Ontario, just outside of Oshawa. Yes, it is fairly close.

The Chair: What I was getting at is that it is not someone in Charlottetown that you cannot easily drive to see; it is a place to which you can drive and have access, if there were such access.

Are any other comments in respect of that question, gentlemen? We have heard two different views, and I suppose that is normal. Nothing is ever neatly the same across the board.

Do senators have further questions?

[Traduction]

Le président : Quelqu'un a-t-il un avis différent à ce sujet? C'est au cœur de la question.

Cpl McTeague : En fait, je n'ai jamais rencontré mon représentant d'ACC. Je ne lui ai parlé au téléphone qu'une seule fois et encore parce que c'est moi qui l'ai appelé. Quand mon agente des pensions s'est chargée de ma demande, elle m'a dit qu'elle ne trouvait pas qu'elle me rendait justice. Elle me l'a dit d'entrée de jeu. Cela étant, je sais maintenant que tout ne sera pas dans mon dossier et qu'il y aura des problèmes.

Je n'ai jamais eu de nouvelles d'ACC. Le ministère ne me contacte pas régulièrement et il ne me tient pas au courant de ce qui se passe. Je dois constamment appeler pour me tenir au courant de la situation.

Le président : Est-ce en partie parce que vous n'êtes pas encore ancien combattant, en ce sens que vous n'avez pas encore quitté les FC?

Cpl McTeague : Je ne sais pas si c'est le cas, mais comme j'ai déposé une demande d'invalidité, je me dis que le ministère devrait me renseigner sur l'évolution de mon dossier et me tenir à jour.

Le président : Est-ce qu'un de ces quatre messieurs veut réagir à ce sujet?

Cpl Bezruki : J'ai rencontré ma gestionnaire de cas d'Anciens Combattants Canada environ deux semaines après ma sortie de l'Hôpital Sunnybrook et c'est la dernière fois où je l'ai vue. J'ai essayé de maintenir le contact avec elle. Je lui parle tous les deux mois environ. J'essaie de l'appeler régulièrement pour savoir où en sont les choses et on me répond qu'elle me rappellera ou qu'on lui a laissé une note, quand je ne découvre pas que sa boîte vocale est pleine. J'ai essayé de m'y prendre de différentes façons.

J'ai communiqué avec la réceptionniste du cabinet médical de district qui a demandé au médecin militaire de me contacter le plus vite possible. Tant que mon évaluation n'aura pas été faite, je resterai un simple soldat de classe C, vacataire des Forces canadiennes. Je n'ai pas encore les avantages d'un ancien combattant.

Le président : Caporal, le qualificatif « simple » n'a pas sa place à côté de « réserviste » en vertu d'un contrat C.

Est-ce que votre gestionnaire de cas se trouve près de chez vous?

Cpl Bezruki : Elle est au bureau de Scarborough et j'habite à Courtice, en Ontario, en banlieue d'Oshawa. Elle n'est pas très loin de moi.

Le président : Ce que je veux dire, c'est qu'elle n'est pas à Charlottetown, soit trop loin pour que vous puissiez aller la voir en voiture. Vous pourriez faire la route jusqu'à Scarborough pour la rencontrer si vous aviez accès à elle.

Auriez-vous autre chose à ajouter à ce sujet, messieurs? Nous venons d'entendre deux points de vue différents, ce qui, je suppose, est normal. Il y a toujours des petites différences de points de vue.

Les sénateurs ont-ils d'autres questions à poser?

Senator Wallin: A couple of us have tried to elicit this answer. I know it is difficult for you because you really are in the middle of the process. However, as Senator Banks said at the beginning, here you are, volunteers to defend your country, and all of us who live here. Overall, do you feel fairly treated, fairly done by? Many of you want to keep your connection with the CF, so that is kind of your family. Do you think this is working?

The Chair: Let me ask Corporal Lareau to answer first. We will go across the board. As General Cox has pointed out, Corporal Lareau was injured as a reservist and then joined the CF.

[Translation]

Cpl. Lareau: My injury is not major, I was able to be transferred in the Regular Forces and so I can continue my work. Personally, I do not have any problems in this regard, but I cannot speak for the others.

[English]

The Chair: But do you feel you are being treated fairly?

[Translation]

Cpl. Lareau: I applied recently but I have not had any news about my application. So I cannot answer this question right now. For the time being, the army is treating me well. Of course I had to contact the authorities in Ottawa because I was not familiar with the procedure. I had to find out from the office at Valcartier how to complete the forms properly so as not to delay the process. I called back for information and for now I am awaiting the outcome.

[English]

Senator Wallin: Because we have heard from each of you, I know the different levels of frustration about the forms and the proximity of your case workers, et cetera. Given that you guys are all special people who volunteer to join the military to defend us, you have a different mindset than many people anyway.

To you, Corporal Bezruki, as Senator Banks said, you should say never say "just." You are a soldier and you have served your country. That said, given that you will be able to function at something and carry on in the system, what is your view from 30,000 feet on this?

Cpl. Bezruki: Looking back, I have no regrets for anything that I did. I had an opportunity to go overseas with a great battalion. I got injured, and that was the risk I was willing to take at the time. I have been treated well by all the medical staff in the system. The system is slow, and I have found that you have to be patient. That is hard on the soldiers, as well as their families. To get through the process, there were a lot of other people who helped us along the way.

Le sénateur Wallin : Nous sommes deux ou trois à essayer d'obtenir réponse à cette question. Je sais que c'est difficile pour vous, parce que vous êtes en plein processus. Toutefois, comme le sénateur Banks l'a indiqué au début, vous êtes tous des volontaires engagés dans la défense du Canada et des résidents de notre pays. Dans l'ensemble, diriez-vous qu'on vous traite plutôt bien? Beaucoup d'entre vous voudraient demeurer au sein des forces armées qui est un peu votre famille. Est-ce que ça fonctionne?

Le président : Permettez-moi de poser cette question d'abord au caporal Lareau. Nous ferons un tour de table. Comme le général Cox me l'a indiqué, le caporal Lareau a été blessé tandis qu'il était réserviste et il a intégré les Forces canadiennes par la suite.

[Français]

Cpl Lareau : Ma blessure n'étant pas majeure, j'ai pu être transféré dans les Forces régulières et ainsi je peux continuer mon travail. Personnellement, je n'ai pas de problèmes sur ce plan, mais je ne peux pas parler pour les autres.

[Traduction]

Le président : Mais estimez-vous avoir été correctement traité?

[Français]

Cpl Lareau : J'ai fait ma demande dernièrement mais je n'ai pas eu de nouvelles concernant celle-ci. Je ne peux donc pas répondre à l'heure actuelle à cette question. Pour l'instant, l'armée me traite bien. Il a fallu, bien sûr, que je communique avec les autorités à Ottawa parce que je n'étais pas au courant de la procédure. J'ai dû me renseigner au bureau de Valcartier pour savoir comment bien remplir les formulaires pour ne pas retarder le processus. J'ai rappelé pour avoir de l'information et pour l'instant, je suis en attente du résultat.

[Traduction]

Le sénateur Wallin : Grâce à vos témoignages, j'ai une idée du genre de frustration que vous ressentez, à différents degrés, à cause des formulaires, de la proximité relative de vos gestionnaires de cas et ainsi de suite. Étant donné que vous êtes tous des gens un peu spéciaux qui se sont portés volontaires pour prendre les armes et nous défendre, il est évident que vous avez une mentalité différente de la majorité des gens.

Quant à vous, caporal Bezruki, comme le sénateur Banks l'a dit, vous ne devriez jamais dire que vous êtes un « simple réserviste ». Vous êtes un soldat et vous avez servi votre pays. Cela étant posé, comme vous allez pouvoir vous lancer dans d'autres activités, comment voyez-vous les choses avec du recul?

Cpl Bezruki : A posteriori, je ne regrette rien de ce que j'ai fait. J'ai eu l'occasion d'aller servir à l'étranger au sein d'un bataillon fantastique. J'ai été blessé et c'est le risque que j'avais accepté de prendre à l'époque. J'ai bien été traité par le personnel médical du système. Certes, le système est lent et j'ai constaté qu'il faut apprendre à être patient. C'est difficile pour les militaires comme pour leurs familles. Heureusement, beaucoup nous ont aidés en cours de route pour passer au travers du processus.

Now, since I am on permanent category, if I am released from the CF, they do have a rehabilitation program and a re-education program, if I want to go back to school. There are a couple of insurance companies that will compensate you to get a second career, and there is job assistance placement within the CF from their occupational officer.

Senator Wallin: Do you have any idea what you will do?

Cpl. Bezruki: At this point, I am thinking about going back to school and changing my career path. I would like to stay within the CF but maybe a civilian area of the CF.

The Chair: Master Corporal Boivert on Senator Wallin's question: Is it fair?

[Translation]

MCpl. Boivert: I am satisfied with the medical services, the support we get in the forces; they are number one. The procedure for veterans is long, but as with any procedure you have to allow the time it takes. In general, I am satisfied with the services offered by the Department of Veterans Affairs. As I said at the beginning, I have trouble with the issue of lump sum payments, but we will see in the future.

Cpl. Godbout: I am satisfied in military terms. As I said earlier, for veterans, we have to fight again. I had to appeal. I may still have to appeal because my stomach still hurts. I had a second operation. I have not appealed yet. I should go back. Then I ask myself whether it is worth going back right away. With another lump sum, I am still young, under 30, I am going back to school. I registered because I want to take a break from the forces. So I am going back to civilian school and I am going to remain a reservist because in the end I like it. I find the process really very long and that is what has not helped me. It is reflected as much for my family as for me; when we have been waiting a year for answers, when we have been struggling some more for inappropriate benefits, I look at the percentages, it could be anything. I was looking at the percentages they gave me, yes, they are fine, but it is my stomach I see every day, it is not an amount of money. And that is reflected in my family because, when we are not happy, we are angry, it is reflected with our spouse and our child, we are more aggressive, our fuse is shorter. We have to manage that on top of healing and fighting for the veterans.

There is always something happening. When things are settled, it is almost all settled for me, but I have to return to combat but I do not know how I am going to react. It is a bit better now, at least, we always have the support of the army, whether we have left the forces or not. Personally, for my unit, I repeat, it is excellent, I do not have anything to say about it.

You have to have the will to go on fighting. It really is like returning to combat, that is what is too bad for the next soldiers and those who are leaving for Afghanistan now, they see what we are going through and what our families are going through, and they do not like it. If anything happens to me, if I see someone

Comme on m'a attribué une catégorie permanente, si je suis libéré des Forces canadiennes, je pourrai me prévaloir d'un programme de réinsertion et de rééducation si je désire retourner aux études. Et puis, il y a des compagnies d'assurances qui versent des indemnités à ceux qui veulent se former à un autre métier et on peut toujours obtenir de l'aide d'un officier des GPM pour se recaser professionnellement.

Le sénateur Wallin : Avez-vous une idée de ce que vous allez faire?

Cpl Bezruki : Pour l'instant, j'envisage de reprendre mes études et de changer carrément de domaine. J'aimerais demeurer au sein des Forces canadiennes, mais du côté civil.

Le président : Caporal-chef Boivert, pour faire suite à la question du sénateur Wallin, trouvez-vous que le système est juste?

[Français]

Cplc Boisvert : Je suis satisfait des services médicaux, du soutien que l'on reçoit des Forces, c'est numéro un. La procédure pour les anciens combattants est longue, mais comme toute procédure il faut donner le temps que cela se fasse. En général, je suis satisfait des services offerts par le ministère des Anciens combattants. Comme je disais au début, j'accroche sur la question du montant forfaitaire, mais on verra dans l'avenir.

Cpl Godbout : Je suis satisfait au niveau militaire. Comme je l'ai dit précédemment, pour les anciens combattants, il faut se battre à nouveau. Il a fallu aller en appel. J'aurai peut-être encore à aller en appel parce que j'ai encore mal au ventre. Je me suis fait opérer une deuxième fois. Je n'ai pas été en appel. Il faudrait que j'y retourne. Puis je me demande si cela vaut la peine d'y retourner tout de suite. Avec un autre montant forfaitaire, je suis encore jeune, en bas de 30 ans, je retourne à l'école au civil. Je me suis inscrit parce que je veux prendre une pause des Forces. Alors je retourne à l'école et je vais rester réserviste parce que j'aime cela au bout. Je trouve le processus vraiment très long et ce qui ne m'a pas aidé, c'est cela. Cela se reflète autant pour la famille que pour moi; lorsque cela fait un an qu'on attend des réponses, qu'il faut se battre à nouveau pour avoir des primes qui ont pas d'allure, je regarde les pourcentages, c'est n'importe quoi. Je regardais les pourcentages qu'ils m'ont donnés, oui c'est beau, mais c'est mon ventre que je vois à tous les jours, ce n'est pas un montant d'argent. Et cela se reflète dans la famille parce que quand on n'est pas content, on est enragé, cela se reflète avec la conjointe et l'enfant, on est plus agressif, la *fuse* est plus courte. Il faut gérer cela aussi en plus de guérir et en plus de se battre pour les anciens combattants.

Il y a tout le temps quelque chose qui arrive. Quant ça se place, c'est presque tout placé pour moi, mais il faut que je retourne au combat mais je ne sais pas comment je vais réagir. Là ça va mieux un peu, au moins, on a toujours l'appui de l'armée, qu'on soit sorti des forces ou pas. Personnellement, pour mon unité, je le répète, c'est excellent, je n'ai aucun mot à dire là-dessus.

Il faut avoir une volonté d'aller se battre. C'est comme retourner au combat et vraiment, c'est cela qui est de valeur pour les prochains militaires et ceux qui partent présentement en Afghanistan, ils voient ce qu'on vit et ce que les familles vivent, cela ne leur tente pas. S'il m'arrive de quoi, si j'en vois un qui se

who has been fighting for two years and it is still not settled, he goes on thinking about it, he goes to bed at night and thinks: is this ever going to be settled? He is always awaiting appeals. He always has to start over again. They do not like it, the others who return to combat. Personally, it is the process. It is big, it is a big machine and you have to go with the flow. That is the thing.

[English]

Cpl. McTeague: I believe that the Veterans Affairs process is not fair for a lot of guys. With all of the negativity that has gone on about it, they do not have peace of mind. They are worried that if they get hurt they will have to go through a massive, lengthy process. There is no peace of mind there for the members.

On the military side, people are fighting to stay in for as long as they can because they do not want to deal with Veterans Affairs.

The Chair: Speaking you are in, you said that you are now contemplating leaving the Canadian Forces. You are looking at that prospect as a possibility.

Cpl. McTeague: That is a decision the military will have to make. That is left up to the CDS.

The Chair: How long have you been in?

Cpl. McTeague: I have been in five years now.

The Chair: How much of a pension do you get for five years?

Cpl. McTeague: Offhand, I do not know.

The Chair: Serving members get a pension. How many years do you have to have vested? The short question is, you would not get a pension unless you have been in for a certain number of years. Is it 10 years?

Senator Wallin: That is what I understand.

The Chair: Let us get down to the actuarial question, then, because it is an actuarial question. All of you are in the armed services protecting us. As you have all said, before the New Veterans Charter a monthly consideration was paid to you for life for what you did. Now there is a lump sum. There are advantages to lump sums, I am assuming. It allows you to get established, maybe pay off part of a mortgage or build a ramp if you need one, or whatever. However, in the view of some, those advantages are offset by the fact that, for one reason or another, that money might be gone fairly soon instead of having been invested for the long term.

Actuarially speaking, because you are all young men — and not all, but almost all, of the soldiers who are injured in our service are young soldiers — do you think, if you did the arithmetic, that it would cost more in the long run to provide you an ongoing lifetime monthly pension than it would to provide you with a lump-sum percentage of the maximum? If that is the case, what is your view of that question?

bat depuis deux ans et que ce n'est pas réglé encore, il y pense encore, il se couche le soir et il pense : est-ce que ça va se régler? Il attend toujours des appels. C'est toujours à recommencer. Il n'aime pas cela, les autres qui s'en retournent au combat. Personnellement, c'est le processus. C'est gros, c'est une grosse machine et il faut y aller avec le courant. C'est ça l'affaire.

[Traduction]

Cpl McTeague : Je crois que le processus d'Anciens Combattants Canada est injuste pour beaucoup de mes camarades. Avec tout ce qui s'est dit de négatif, ils ne sont pas tranquilles. Ils craignent qu'en cas de blessure, ils devront passer au travers d'un long et difficile processus. Les soldats n'ont pas l'esprit tranquille à cause de ça.

Les soldats se battent pour rester le plus longtemps possible dans l'armée parce qu'ils ne veulent pas avoir affaire à Anciens Combattants Canada.

Le président : Vous êtes encore sous les drapeaux, mais vous parlez d'un départ prochain des Forces canadiennes. Vous envisagez cela comme une possibilité.

Cpl McTeague : C'est une décision que l'armée va devoir prendre. Cela relève du chef d'état-major.

Le président : Combien de temps avez-vous servi?

Cpl McTeague : Cinq ans.

Le président : Quel genre de pension allez-vous toucher au bout de cinq ans?

Cpl McTeague : De mémoire, je ne saurais le dire.

Le président : Les militaires en service ont droit à une pension, mais au bout de combien d'années? Autrement dit, vous n'aurez pas droit à une pension à moins d'avoir servi un certain temps. Est-ce 10 ans?

Le sénateur Wallin : C'est ce que je crois savoir.

Le président : Eh bien, puisque c'est comme ça, abordons la chose sous l'angle actuariel, parce que c'est bel et bien une question d'actuariat. Vous portez tous l'uniforme pour nous protéger. Comme vous l'avez tous dit, avant l'adoption de la nouvelle Charte des anciens combattants, les militaires blessés avaient droit à une allocation à vie. Désormais, on leur verse un montant forfaitaire. Je suppose qu'il y a des avantages à cela. Un tel versement permet de s'établir, par exemple en soldant une partie de son hypothèque ou en faisant construire une rampe d'accès si on en a besoin. Toutefois, certains estiment que ces avantages sont contrecarrés par le fait que, pour une raison ou une autre, cet argent risque d'être dépensé assez rapidement plutôt que d'être investi pour le long terme.

Comme vous êtes tous jeunes — et la quasi-totalité des soldats blessés au service du Canada sont de jeunes militaires — ne pensez-vous pas, si vous faites le calcul mathématique, sous l'angle actuariel, qu'il en coûterait davantage à longue échéance de vous verser une pension mensuelle à vie que de vous remettre une somme forfaitaire représentant un certain pourcentage du maximum possible? Cela étant posé, comment voyez-vous la chose?

I think you have all said that you would rather have a monthly pension, but there is an argument that that is asking the system to protect young, injured soldiers against foolishness. It says to young soldiers, "You cannot go out and buy a new Maserati convertible because that would be an unwise use of the lump-sum payment." Talk about that a little bit.

I will begin with you, Master Corporal Boivert, because you are the senior person here.

Master Corporal Boivert: Could you repeat the question, please?

The Chair: Why do you think it has been decided to compensate you with a lump-sum payment rather than a monthly income for life?

[Translation]

MCpl. Boivert: I think that the lump sum cost the Department of Veterans Affairs less because a monthly amount for life may cost a lot of money. We five, we are young. For example, if we receive \$1,000 a month for life in compensation, that is a great deal of money. That is why I think that the lump sum was chosen instead of the monthly payment.

Cpl. Lareau: I think, Mr. Chair, that there were abuses in the past under the old charter. The charter was amended, I think, just before our engagement in southern Afghanistan. Basically, in 2006, when the first units were engaged, there were dozens of wounded and since then the number has increased. The charter was amended just before that. The charter was suited to a period of peace, of calmer deployments than Afghanistan. And then I think the government did a rather good job; honestly there was fraud involved in some claims. Then Veterans Affairs did not expect to have so many wounded today in Afghanistan. So was it to save money? I do not think so. I think that the Department of Veterans Affairs is acting for the welfare of the wounded soldiers. But it is definitely poorly suited today to those injured in Afghanistan and to future wars. If we are engaged elsewhere, there will be more wounded. People will not be well served by the current charter.

[English]

The Chair: We are coming to the end of our allotted time. Senator Dickson has a question.

Senator Dickson: When you get the lump-sum payment, do you sign a final release? In other words, is there no appeal? If your injury worsens, can you come back to the board?

Cpl. McTeague: I believe you can come back, but if you max out the 250, you cannot claim any more. You cannot claim any more once you hit the lump-sum maximum.

Vous nous avez tous dit que vous préféreriez une pension mensuelle surtout parce que cette formule serait destinée à protéger les jeunes soldats blessés et à les empêcher de prendre des décisions déraisonnables. Le message qu'on adresse ainsi aux jeunes militaires c'est qu'ils ne doivent pas s'acheter une nouvelle Maserati décapotable avec le montant forfaitaire qu'ils perçoivent, parce que ça ne serait pas sage. Dites-nous ce que vous en pensez.

Je vais commencer par vous, caporal-chef Boivert, parce que vous êtes le plus haut gradé ici.

Cplc Boivert : Pourriez-vous répéter la question, s'il vous plaît?

Le président : Pourquoi, selon vous, a-t-il été décidé de vous indemniser sous la forme d'un paiement forfaitaire plutôt que d'une pension mensuelle à vie?

[Français]

Cplc Boisvert : Je pense que le montant forfaitaire revenait moins cher au ministère des Anciens combattants parce qu'un montant mensuel à vie, cela peut être beaucoup d'argent. Nous cinq, on est jeunes. Par exemple, si on met 1 000 \$ par mois d'indemnité, à vie, cela fait des très gros montants. C'est pour cela que je pense que le montant forfaitaire a été choisi à la place du paiement mensuel.

Cpl Lareau : Je crois, monsieur le président, qu'il y a eu des abus dans le passé concernant l'ancienne charte. La charte a été modifiée je crois juste avant notre engagement dans le sud de l'Afghanistan. Dans le fond, en 2006, lorsque les premières unités ont été engagées, il y a eu des dizaines de blessés et depuis, le nombre augmente. La charte a été modifiée juste avant cela. La charte a été adoptée à une période de paix, à des déploiements plus calmes que l'Afghanistan. Et puis, le gouvernement, je crois, n'a pas mal fait son travail; honnêtement, il y a eu de la fraude concernant des réclamations. Puis les anciens combattants ne s'attendaient pas à avoir autant de blessés aujourd'hui en Afghanistan. Donc est-ce que c'était pour sauver de l'argent? Je ne pense pas. Je pense que le ministère des Anciens combattants agit pour le mieux-être des blessés militaires. Mais c'est définitivement mal adapté aujourd'hui pour les blessés de l'Afghanistan et pour les guerres à venir. Si on est engagé ailleurs, il va y avoir encore des blessés. Les gens seront mal servis avec la charte actuelle.

[Traduction]

Le président : Nous approchons de la fin de la période qui nous était attribuée. Le sénateur Dickson veut poser une question.

Le sénateur Dickson : Quand vous touchez le paiement forfaitaire, devez-vous signer un acte de libération définitive des Forces canadiennes? Autrement dit, renoncez-vous à tout appel? Si votre état s'aggrave à cause de vos blessures, pourrez-vous demander une révision de votre dossier?

Cpl McTeague : Je crois que c'est possible, mais si vous êtes au maximum des 250 possibles, vous ne pouvez plus rien réclamer. Vous ne pouvez réclamer rien d'autre si vous avez atteint le maximum permis.

The Chair: The maximum is the maximum, whatever the maximum is, and when you hit it, that is it.

Colleagues, we have looked at direct A-B comparisons. Our maximum is less than that of some other countries, but we have benefits that do not exist in all other countries.

Gentlemen, is there anything further that any of you would like to say before we adjourn?

[*Translation*]

Cpl. Lareau: I have volunteered for another tour of duty and I will be redeployed to Afghanistan in October. I think it is useful for me to be here today to testify that, within my battalion, before being deployed, men ask themselves whether the Department of Veterans Affairs will be there for them if they come home wounded. They often hear bad comments and also sometimes good ones from their colleagues who return injured. I think that trust in the Department of Veterans Affairs is lacking. Senator Pépín is concerned about soldiers' wives. People learn from the newspapers that there is a lack of services for the military. Trust in the department has to be there before we leave again.

It is good that you are asking questions and that you are trying to improve the situation of these veterans and I thank you for it.

[*English*]

The Chair: Thank you. That is precisely the question that we are in the process of addressing.

I want to thank you all for taking the time to be here and give your testimony. Thank you also for your service to our country.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, June 2, 2010

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:08 p.m. to study the services and benefits provided to members of the Canadian Forces; to veterans; to members and former members of the Royal Canadian Mounted Police and their families (topic: implementation of the new veterans charter).

Senator Tommy Banks (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good afternoon. I call to order this meeting of the Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Defence and Security, which is currently studying all aspects of the implementation of the new veterans charter.

To my left is our committee clerk, Kevin Pittman. To my right is our analyst from the Library of Parliament, Jean-Rodrigue Paré. To his right is Senator Pamela Wallin, chair of the Standing

Le président : Le maximum, c'est le maximum, peu importe ce qu'il est, et quand on l'a atteint c'est terminé.

Chers collègues, nous avons déjà fait des comparaisons directes. Le maximum fixé au Canada est inférieur à celui d'autres pays, mais nous offrons des avantages qui n'existent pas ailleurs.

Messieurs, l'un d'entre vous voudrait-il ajouter quelque chose avant que nous levions la séance?

[*Français*]

Cpl Lareau : Je me suis porté volontaire pour un autre déploiement et je serai redéployé en Afghanistan en octobre. Je crois qu'il est utile que je sois présent aujourd'hui pour témoigner du fait qu'au sein de mon bataillon, avant d'être déployés, les hommes se demandent si le ministère des Anciens combattants sera là pour eux s'ils reviennent blessés. Ils entendent souvent de mauvais commentaires — parfois de bons — de leurs collègues revenus blessés. Je crois que la confiance envers le ministère des Anciens combattants n'est pas là. Le sénateur Pépín s'intéresse aux épouses des militaires. Les gens sont informés par les journaux qu'il y a un manque de services pour les militaires. La confiance envers le ministère doit être là avant qu'on reparte.

C'est bien que vous posiez des questions et que vous cherchiez à améliorer la situation de ces anciens combattants et je vous en remercie.

[*Traduction*]

Le président : Merci. C'est précisément l'objet de notre étude.

Je tiens à vous remercier d'avoir pris le temps de vous déplacer pour venir témoigner devant le comité. Merci également d'avoir servi notre pays.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 2 juin 2010

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui à 12 h 8 pour étudier les services et prestations dispensés aux membres des Forces canadiennes, aux anciens combattants; aux membres et anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada et leurs familles (sujet : la mise en œuvre de la nouvelle Charte des anciens combattants).

Le sénateur Tommy Banks (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour. Je déclare ouverte la présente séance des travaux du Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la défense nationale et de la sécurité, qui étudie actuellement tous les aspects de la mise en œuvre de la nouvelle Charte des anciens combattants.

À ma gauche, vous voyez le greffier du comité, Kevin Pittman. À ma droite, notre analyste de la Bibliothèque du Parlement, Jean-Rodrigue Paré. À sa droite à lui, il y a le sénateur Pamela Wallin,

Senate Committee on National Security and Defence, and to her right is the deputy chair of this committee, Senator Fabian Manning from Newfoundland.

We are joined today by two representatives of veterans. We have from the Canadian Association of Veterans in United Nations Peacekeeping, Ronald R. Griffis, the national president. He is clearly visible by the use of his blue beret-coloured coat. We also have a vet from the Army, Navy and Air Force Veterans in Canada, Lorne McCartney. He is the dominion secretary-treasurer.

We have been joined by the distinguished Senator Michael Meighen who was, for many years, the chair of this subcommittee and from whom we all learn a great deal.

Gentlemen, I think you have things to tell us before we regale you with questions and I would ask you to begin. Mr. McCartney, I think you would go first.

Lorne McCartney, Dominion Secretary-Treasurer, Army, Navy and Air Force Veterans in Canada: Thank you. Mr. Chair and members of the Subcommittee on Veterans Affairs, it is an honour to be here to discuss veterans issues as they relate to the new veterans charter. I am here today representing our president, Gordon Marsh, and am speaking on behalf of the executive and members Canada's oldest veterans organization, the Army, Navy and Air Force Veterans in Canada, known as ANAVETS.

We were founded in Montreal in 1840 and Queen Victoria signed the charter for our first unit. At the present time, we have approximately 16,000 members across Canada, formed into 68 units under seven provincial commands.

Our association has been involved in all aspects of creating the new veterans charter and we continue to work at improving the many aspects of this complex document. As a veterans' organization, we believe our nation has an inherent obligation to provide the best possible care and support for those personnel and their families injured while on duty.

It has been three years since the introduction of the new veterans charter through an act of Parliament which, when it was agreed to by veterans' organizations, was done with the understanding and agreement by government that we would address the areas that needed fixing. We called these areas 'gaps' between how the act read and what veterans need.

Since that time, we have completed a study by the new veterans charter working group, which specified these gaps, why they are a problem and what action was needed. The results of this study were available in June of last year but no action has been taken

présidente du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense; et à sa droite à elle, il y a le vice-président du comité, le sénateur Fabian Manning, de Terre-Neuve.

Nous accueillons aujourd'hui deux représentants d'anciens combattants. De l'Association canadienne des vétérans des forces de la paix pour les Nations Unies, il y a Ronald R. Griffis, le président national. Il est facile à repérer avec son manteau couleur de béret bleu. Nous accueillons un ancien combattant des Anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada, Lorne McCartney. Il est secrétaire-trésorier national de l'organisme.

Nous accueillons en même temps le distingué sénateur Michael Meighen, qui a été pendant de nombreuses années le président du sous-comité et duquel nous avons tous beaucoup appris.

Messieurs, je crois que vous avez une déclaration à nous présenter avant que nous ne vous abreuvions de nos questions. Je vous demanderais de commencer. Monsieur McCartney, je crois que vous allez y aller en premier.

Lorne McCartney, secrétaire-trésorier national, Anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada : Merci. Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Sous-comité des anciens combattants, je suis honoré d'être ici aujourd'hui pour discuter de la nouvelle Charte des anciens combattants et des problèmes qu'elle pose. Je représente aujourd'hui notre président, M. Gordon Marsh, et parle au nom de la direction et des membres de la plus vieille association d'anciens combattants au Canada, l'Association des anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada, appelée ANAVETS.

Notre association a vu le jour à Montréal en 1840, et la Reine Victoria a signé la Charte de notre première unité. Notre association compte actuellement quelque 16 000 membres au Canada répartis dans 68 unités regroupées sous sept commandements provinciaux.

Nous avons participé à toutes les étapes de la création de la nouvelle Charte des anciens combattants et tâchons encore maintenant d'améliorer certains aspects de ce document complexe. En tant qu'organisation représentant les intérêts des anciens combattants, nous croyons qu'il est du devoir de la nation de fournir le meilleur soutien et les meilleurs soins possibles aux membres des Forces canadiennes blessés dans l'exercice de leurs fonctions et à leur famille.

La nouvelle Charte des anciens combattants, une loi adoptée par le Parlement, est en vigueur depuis trois ans. Les organisations d'anciens combattants ont approuvé cette charte en pensant que les corrections nécessaires y seraient apportées, car c'est ce qui avait été entendu. Il y avait des écarts, des « lacunes » entre ce que prévoyait la Loi et ce dont les anciens combattants avaient besoin.

Depuis, un Groupe consultatif sur la nouvelle Charte des anciens combattants a fait une étude dans laquelle il a cerné ces lacunes, expliqué pourquoi elle posait un problème et proposé des mesures pour les corriger. Les résultats de cette étude ont été

yet. The longer we do not address these gaps, the longer our veterans are not receiving the necessary support that they and their families require in adjusting to life with their injuries.

The current reason for procrastination is that, with the worldwide economic meltdown, funds are scarce, and the "spend money" philosophy being used to get our economy going does not include spending on support for veterans.

Our veterans were injured while doing what they were told to do by our government. It should be the responsibility of that same government to do what is right, and provide the support necessary to look after our veterans and their families after they have been injured.

Here is an example of the problem with the new veterans charter. Most Canadian Forces, CF, personnel who go to Afghanistan are at the lower end of the rank levels. This correlates to those who are being injured, as well. Should a third-year private get hurt, their income supplement will only guarantee that they would receive a taxable 75 per cent of their rate of pay at the time of their release. You have a severely injured person whose spouse will no doubt have to devote more time to helping and shuttling the spouse to wherever is necessary. This spouse will probably have to leave his or her job to do this and to look after their children and to raise a family on \$35,000 a year, with no pay incentives and no promotions.

Add to this that the person will not receive a government pension or benefits, and that this pay stops when the person reaches the age of 65. How can our Canadian heroes save for the future, send his or her children to college or university, and have an enjoyable life? It is just not possible. Our government is letting them down. Senators, this is why we are here.

The Chair: Thank you Mr. McCartney. Colleagues, I hope you will agree that we hear from Mr. Griffis next and then proceed to questions.

We have been joined by Senator Percy E. Downe from Prince Edward Island, and Senator Dallaire who I think you probably know as General Dallaire.

Mr. Griffis, you have the floor.

Ronald R. Griffis, National President, Canadian Association of Veterans in United Nations Peacekeeping: Good afternoon, honourable senators, guests, ladies and gentlemen. My name is Ron Griffis and I am the national president of the Canadian Association of Veterans in United Nations Peacekeeping, which is Canada's pre-eminent peacekeeping veterans' organization.

We were founded in 1989 with the blessings from the world headquarters of the United Nations in New York City. We currently have chapters in every province in Canada, with our

divulgués en juin l'an dernier, mais aucune mesure n'a été prise à ce jour. Plus nous tardons à corriger ces lacunes, plus les anciens combattants qui ont été blessés sont pénalisés car ils n'obtiennent pas le soutien dont eux et leur famille ont besoin pour s'adapter à leur nouvelle situation.

Ce retard a été attribué au ralentissement économique mondial et aux ressources limitées, et la philosophie voulant que l'État investisse dans l'économie, pour la faire tourner, ne prévoit rien pour les anciens combattants.

Nos anciens combattants ont été blessés tandis qu'ils faisaient exactement ce que le gouvernement leur avait demandé de faire. Ce même gouvernement devrait donc faire ce qu'il a à faire et fournir aux anciens combattants qui ont été blessés et à leur famille le soutien dont ils ont besoin.

Voici un exemple des problèmes que pose la nouvelle Charte des anciens combattants. La plupart des membres de Forces canadiennes qui sont envoyés en Afghanistan se situent au bas de l'échelle militaire. Or, ce sont eux qui sont blessés. Si un soldat membre des Forces depuis trois ans est blessé, il recevra seulement un montant imposable équivalant à 75 p. 100 de son salaire au moment de sa libération. Donc, il y a là une personne gravement blessée et son conjoint qui devra inévitablement lui consacrer plus de temps que ce soit pour ses soins ou pour ses déplacements. Cette situation l'obligera probablement à quitter son emploi. Mais comment prendre soin de quelqu'un et élever une famille avec un revenu annuel de 35 000 \$, sans incitatifs ni promotions?

En outre, cette personne ne recevra pas de prestations ou de pensions du gouvernement, et cette paye prendra fin le jour de ses 65 ans. Comment nos héros canadiens peuvent-ils épargner pour l'avenir, envoyer leurs enfants au collège ou à l'université, et profiter de la vie? C'est carrément impossible. Notre gouvernement les laisse tomber. Mesdames et messieurs les sénateurs, c'est la raison de la présence de notre association ici.

Le président : Merci, monsieur McCartney. Chers collègues, j'espère que vous allez être d'accord : nous allons d'abord écouter M. Griffis, puis nous passerons aux questions.

Nous avons vu arriver dans l'intervalle le sénateur Percy E. Downe, de l'Île-du-Prince-Édouard, et le sénateur Dallaire, que vous connaissez probablement sous le nom de « général Dallaire ».

Monsieur Griffis, vous avez la parole.

Ronald R. Griffis, président national, Association canadienne des vétérans des forces de la paix pour les Nations Unies : Bonjour, honorables sénateurs, invités, mesdames et messieurs. Je m'appelle Ron Griffis et je suis le président national de l'Association canadienne des vétérans des forces de la paix pour les Nations Unies, le principal regroupement canadien d'anciens combattants membres de forces de la paix.

Notre organisme a été fondé en 1989 avec la bénédiction du siège mondial des Nations Unies à New York. Nous comptons actuellement une section dans chacune des provinces du Canada,

headquarters in Ottawa, Ontario. All of our members are veterans of peacekeeping duties, as sanctioned by Canada and the United Nations.

Our association works with Veterans Affairs Canada with the hoped-for results of making life better for 'all' veterans. We are contributing members of the gerontological advisory council to Veterans Affairs Canada and are the authors of *Keeping the Promise*, published and submitted to the department in 2006. We are contributing members of the new veterans charter advisory group, having submitted our most recent report to Veterans Affairs Canada in October 2009. This differs slightly from my colleague's date in that there was a date of submission and an actual date of technical submission.

We are members of various Veterans Affairs Canada client advisory committees located in large communities across Canada. We have attended and made presentations before this honourable subcommittee and before the Standing Committee on Veterans Affairs. Before I go any further, I have a request to make of this honourable subcommittee.

I appreciate it is now redundant but I would like it on the record. Please, before you wrap up hearings on the implementation of the new veterans charter, I respectfully request that every effort be made to have Major (Retired) Bruce Henwood appear before this subcommittee. Major (Retired) Henwood is the chairperson of SNAG, special needs advisory group. He was severely wounded in Croatia in 1995. I have included his bio on the last page of this submission.

I respectfully suggest that, after hearing Major (Retired) Henwood's presentation, you would then have had an opportunity to listen to someone who has experienced firsthand the trials and tribulations of a severely wounded soldier.

While participating in the new veterans charter advisory group, I was involved in recommendations and strategies involving families, one of the three categories of subcommittees. The other two categories involved financial security, and rehabilitation services and outcomes.

I have been involved with Canada's military since 1957 and it goes without question that families have always taken a back seat to the military and Veterans Affairs Canada. Families are one of the most, if not the most, important parts of veterans' services. There are approximately 16 recommendations in the most recent submission to Veterans Affairs Canada.

We are aware of the review of Veterans Affairs Canada, as conducted by Keith Coulter, and I understand his report was submitted on Monday. We are aware of the audit of Veterans Affairs Canada being conducted by Sheila Fraser. We are aware of the new veterans charter evaluation, Phase 1, as

mais notre siège national se trouve à Ottawa, en Ontario. Tous nos membres sont des anciens combattants ayant servi dans le cadre de missions de maintien de la paix sanctionnées par le Canada et les Nations Unies.

Notre association travaille de concert avec Anciens Combattants Canada en vue, c'est là l'espoir nourri, d'améliorer la vie de « tous » les anciens combattants. Nous participons aux travaux du conseil consultatif en gérontologie d'Anciens Combattants Canada et sommes les auteurs de *Parole d'honneur*, document publié et soumis au ministère en 2006. Nous contribuons aux travaux du Groupe consultatif sur la nouvelle Charte des anciens combattants, ayant remis notre plus récent rapport à Anciens Combattants Canada en octobre 2009. Si la date que je donne diffère légèrement de celle que mon collègue a donnée, c'est qu'il y a eu une date de présentation et une date réelle de présentation sur le plan technique.

Nous sommes membres de divers comités consultatifs des clients d'Anciens Combattants Canada dans les grands centres du pays. Nous sommes venus présenter des exposés devant votre sous-comité et devant le Comité permanent des affaires des anciens combattants. Avant de poursuivre, je voudrais présenter une demande aux honorables membres du sous-comité.

Je sais que c'est maintenant superflu, mais je voudrais le dire pour le compte rendu. Je vous en prie, avant de clore les séances que vous tenez sur la mise en œuvre de la nouvelle Charte des anciens combattants, je demande respectueusement que vous fassiez tous les efforts possibles pour accueillir le major à la retraite Bruce Henwood devant votre sous-comité. Le major à la retraite Henwood est président du Groupe consultatif sur les besoins spéciaux. Il a été blessé grièvement en Croatie, en 1995. J'ai inclus sa biographie à la dernière page du mémoire.

Je fais valoir respectueusement que, après avoir entendu l'exposé du major à la retraite Henwood, vous auriez eu l'occasion d'écouter une personne qui a connu de première main les malheurs du soldat grièvement blessé.

En participant aux travaux du Groupe consultatif sur la nouvelle Charte des anciens combattants, j'ai eu à traiter des recommandations et stratégies touchant les familles, une des trois catégories des travaux du sous-comité. Les deux autres catégories touchent à la sécurité financière de même qu'aux résultats de la réadaptation et aux services de réadaptation.

J'œuvre dans le milieu militaire au Canada depuis 1957 et il va sans dire que les familles ont toujours été reléguées au second plan, après les affaires militaires et Anciens Combattants Canada. Les familles constituent un des éléments les plus importants des services aux anciens combattants, sinon le plus important. Le plus récent document produit à l'intention d'Anciens Combattants Canada comporte 16 recommandations environ.

Nous sommes au courant du fait qu'il y a un examen d'Anciens Combattants Canada réalisé par Keith Coulter; je crois comprendre qu'il a remis son rapport lundi. Nous sommes au courant de la vérification d'Anciens Combattants Canada à laquelle procède en ce moment Sheila Fraser. Nous sommes au

conducted by Veterans Affairs Canada. We are aware of the many recommendations as put forth by the many presenters to this honourable subcommittee.

It would indeed be an insult to veterans and their families, the Canadian public and to members of Parliament and this honourable subcommittee if all or some of these recommendations were ignored. The new veterans charter was to be a 'living charter', with changes to be implemented as required. I respectfully suggest you are aware of the suggested changes, and respectfully request you make the recommendation to implement as many of the changes and improvements as possible.

On behalf of the Canadian Association of Veterans in United Nations Peacekeeping, I want to thank this honourable subcommittee for allowing our organization this opportunity to appear before you. Canada's peacekeepers — our hope for mankind.

The Chair: Thank you, gentlemen.

I and members here are very grateful for your presentations and for what you said. Before we go to questions, I want to say, Mr. McCartney, that I had the pleasure of being with Gordon Marsh, your president, in Holland recently. It was a great pleasure to meet him again; we had seen him before this subcommittee in the past.

As you have already indicated, Mr. Griffis, while under the distinguished chairmanship of Senator Meighen, we had a lot to do with Major (Retired) Henwood and we are looking forward to seeing him again on June 16. At the same time, Major Campbell will be appearing with him, so we will be hearing from two officers who have similar experiences.

Mr. McCartney, before we go to questions from other senators, you talked about an understanding that had been reached before; the new veterans charter, which has been described before us by two successive ministers as a living charter. You had an agreement that gaps, as you characterize them, would be filled. However, you know that, when you are negotiating between parties, neither side is happy until they have achieved all their ends, or stopped the achievement of their ends.

When introduction of the new veterans charter was imminent, what was the nature and form of the understanding or agreement that indicated the charter would be susceptible to future change? What was the nature of the undertaking? Was it a written paper or verbal statements?

Mr. McCartney: Nothing was written. In fact, it was hard to be specific about each individual item. A number of items were discussed. There was a small window of opportunity to get the new veterans charter approved. Once a decision is made, it is difficult to change.

courant de l'évaluation faite de la nouvelle Charte des anciens combattants, étape 1, par le ministère des Anciens Combattants. Nous sommes au courant des nombreuses recommandations mises de l'avant par les auteurs des nombreux exposés présentés à votre sous-comité.

Ce serait bel et bien un affront aux anciens combattants et à leur famille, aux Canadiens, aux parlementaires et aux membres de votre sous-comité si rien n'advenait de l'ensemble ou d'une partie de ces recommandations. La nouvelle Charte des anciens combattants est conçue comme une charte « évolutive », qui est appelée à s'adapter au besoin. Je ferais valoir respectueusement que vous êtes au courant des modifications proposées et je vous demanderais respectueusement de recommander la mise en œuvre du plus grand nombre possible de modifications et d'améliorations.

Au nom de l'Association canadienne des vétérans des forces de la paix pour les Nations Unies, je tiens à remercier les honorables membres du sous-comité d'avoir donné à notre organisation la possibilité de comparaître devant lui. Les forces de maintien de la paix : notre espoir pour l'humanité.

Le président : Merci, messieurs.

Nous sommes, moi-même et les membres du comité, très reconnaissants de l'exposé que vous êtes venus présenter et de ce que vous avez dit. Avant de passer aux questions, monsieur McCartney, je voudrais dire que j'ai eu le plaisir de côtoyer Gordon Marsh, votre président, en Hollande, récemment. C'était un grand plaisir de le rencontrer à nouveau; nous l'avons déjà accueilli aux travaux du sous-comité par le passé.

Comme vous l'avez déjà signalé, monsieur Griffis, sous la distinguée présidence du sénateur Meighen, nous avons beaucoup travaillé avec le major à la retraite Henwood, que nous avons hâte de revoir le 16 juin. En même temps, le major Campbell viendra témoigner avec lui; nous allons donc entendre deux officiers ayant vécu une expérience semblable.

Monsieur McCartney, avant que nous ne passions aux questions des autres sénateurs, vous avez parlé d'une entente conclue auparavant; la nouvelle Charte des anciens combattants, que deux ministres successifs sont venus nous présenter comme étant une charte évolutive. Vous vous étiez entendus pour que les lacunes, terme que vous avez employé, soient comblées. Tout de même, vous savez que, quand il y a négociation entre des parties, ni l'une ni l'autre des parties n'est heureuse tant qu'elle n'est pas arrivée à toutes les fins qu'elle s'était données ou que le travail ne se soit arrêté.

Au moment où la nouvelle Charte des anciens combattants était sur le point d'être présentée, quelles étaient la forme et la nature de l'entente qu'il y a eue pour que la charte soit ouverte au changement futur? Quelle était la nature de l'accord? A-t-il pris une forme écrite ou verbale?

M. McCartney : Rien n'a été écrit. De fait, il était difficile de parler précisément de chaque point. Il a été question de plusieurs points. Il y a eu un court moment où il devenait possible de faire approuver la nouvelle Charte des anciens combattants. Une fois qu'une décision est prise, il est difficile de changer les choses.

They had to choose a point in time to freeze everything that was on the table. We knew, and ongoing discussions mentioned, things that should be done and reviewed. For example, we knew there were problems with the pension and SISIP insurance schemes. SISIP was preventing many payouts because it had limits. If you earned something here, they would take it back there. We knew this was happening. However, since it was a living charter, we decided to take care of the problems after it was approved; we had a feel for it and how issues were evolving. However, nothing was put on paper.

The Chair: Thank you.

Senator Wallin: I will follow up on Senator Banks' comments. Was your role in the creation of last June's document a parallel structure or in response to?

Mr. McCartney: The new veterans charter advisory group stemmed from the new veterans charter that was put in place.

Senator Wallin: Were you asked by government or a department?

Mr. McCartney: Yes. We had two or three meetings per year for a couple of years. The advisory group included experts from various fields, veterans groups and others. They always offered their expertise to anything under discussion.

Senator Wallin: You spell out the reality that sometimes you simply have a window of opportunity to get something done. There was a willingness to look at issues. We also have been looking at the new veterans charter for more than a year. Can you give us one or two specific examples of what could be done that would not create the upheaval of having to go back and reinvent the wheel?

Mr. McCartney: That is a difficult question. We also have been through this before with the house committee on this same topic.

It is difficult to put issues in an order to tackle them one at a time. The whole charter was put together as one grouping. Taking away one thing changes the whole spectrum. My example touches on a range of issues including pension and pay. You cannot disregard any aspect of it.

Veterans affairs is acting. They are bending over backwards to do the best they can with the resources they have. For example, it is necessary to look at the advisory group report that covered the entire charter. You can pick out various issues of concern to us. Which should be chosen first is difficult to say.

Senator Wallin: My question was not so much what is first, but what is doable without a huge change of the core document. For example, we have focused on the lump-sum payment. We heard a lot of conflicting testimony about the payment depending on the

Les gens en question devaient choisir un moment où il fallait arrêter tout ce qui était proposé. Nous savions qu'il fallait faire certaines choses et examiner le document, ce qui a été mentionné pendant les discussions. Par exemple, nous savions que le régime de pensions et le RARM posaient certaines difficultés. Le RARM empêchait de nombreux paiements, étant donné les limites fixées. Si on avait tel revenu gagné ici, les autorités reprenaient la somme là. Nous savions que cela se produisait. Tout de même, comme c'était une charte évolutive, nous avons décidé que les problèmes allaient se régler une fois la charte approuvée; nous nous y retrouvions et nous suivions l'évolution des questions. Par contre, rien n'a été mis sur papier.

Le président : Merci.

Le sénateur Wallin : Je vais donner suite aux observations du sénateur Banks. Votre rôle dans la création du document de juin dernier renvoie-t-il à une structure parallèle ou à une réaction?

M. McCartney : Le Groupe consultatif sur la nouvelle Charte des anciens combattants est né de la charte qui a été mise en place elle-même.

Le sénateur Wallin : Est-ce que le gouvernement ou un ministère vous a demandé d'agir?

M. McCartney : Oui. Nous avons eu deux ou trois réunions par année pendant quelques années. Le groupe consultatif comptait des spécialistes de divers domaines, des groupes d'anciens combattants et d'autres personnes. Les gens offraient toujours leur expertise en rapport avec le sujet qui faisait l'objet de la discussion.

Le sénateur Wallin : Vous avez évoqué le fait que, parfois, il faut profiter d'une occasion qui se présente pour accomplir quelque chose. Il y avait une certaine volonté d'examiner les enjeux. Nous examinons nous aussi la nouvelle Charte des anciens combattants depuis plus d'un an. Pouvez-vous nous donner un ou deux exemples précis de ce qu'il faudrait faire sans pour autant tout bouleverser et réinventer la roue?

M. McCartney : Voilà une question difficile. Nous avons vécu la même chose au comité de la Chambre qui s'occupe du même sujet.

Il est difficile de mettre les questions dans un ordre donné pour les aborder une à la fois. La charte entière a été conçue comme un bloc. En retirer un élément modifie tout le reste. Mon exemple touche à une série de questions, dont la pension et la rémunération. On ne peut laisser de côté un aspect quelconque de la chose.

Le ministère des Anciens Combattants agit. Les responsables s'échinent et font de leur mieux avec les ressources à leur disposition. Par exemple, il est nécessaire d'examiner le rapport du groupe consultatif qui s'est penché sur la charte dans son intégralité. Vous pouvez choisir diverses questions qui nous préoccupent. Laquelle devrait être traitée en premier, il est difficile de le dire.

Le sénateur Wallin : Ma question visait non pas tant à savoir ce qui devrait passer en premier, mais ce qu'il serait possible de faire sans transformer entièrement le document de base. Par exemple, nous nous sommes attachés à la question du montant forfaitaire.

age of the recipient, et cetera. It is something that could be done without going back to reinvent the whole charter. We could choose either/or as opposed to only one option.

Mr. McCartney: We looked at that issue recently when the deputy minister was at a conference introducing the new minister. She asked us what could be done in that area.

I must step back to say that the lump-sum payment is confusing many people. The lump-sum payment is given for pain and suffering. It is not meant to be an adjunct to pay or reimbursement over a person's life. It is based on whatever particular injury someone has. In the extreme, the payment is about \$260,000, but not everyone receives that.

For example, how can you give people who may have mental problems that much money? What will they do with it — drink or take drugs? Should we give the payment all at once? These are difficult questions. I think there are options. Canadian courts look at injury all the time and we could look at their judgements. I am sure the payments can be resolved whether paid as a lump sum or over a number of years, et cetera.

Senator Wallin: The answer to this question may be in your paperwork, but what kind of uptake do you have from younger soldiers or soon-to-be veterans in your organizations? The Royal Canadian Legion has the same issue. Do you find that people coming off the battlefield or from peacekeeping missions over the last decade turn to your organizations or are they going out solo?

Mr. McCartney: Our organization is not online with respect to our membership. We receive payments from the ground up through our commands. I feel that we do not have many new veterans joining the ranks. If you look at today's society, they are drawn by many things that make it difficult. The situation is not like it was after the First World War or Second World War. There are other ways now to come together. I think we have to wait until those veterans are a little older before they join our association.

Mr. Griffis: Once we discover that a veteran is seeking information, it is easy to bring that veteran in to the focus. Many are not aware of us, and we try to deal with this on the East Coast through communication. Reserve members, and even regular members, leave the forces lacking the specifics of what is available to them. Older veterans in their 60s and 70s are not aware of what took place when they retired at 55 years of age. You can meet these veterans on a regular basis to tell them what is available and they apply to VAC, but another problem starts with systemic delay.

Nous avons eu droit à beaucoup de témoignages contradictoires quant au paiement, selon l'âge du destinataire, par exemple. C'est un truc qu'on pourrait modifier sans réinventer toute la charte. Nous pourrions proposer deux choix plutôt qu'un seul.

M. McCartney : Nous nous sommes penchés sur cette question-là récemment, au moment où la sous-ministre présentait le nouveau ministre à une conférence. Elle nous a demandé ce qui pourrait se faire à cet égard.

Je dois m'arrêter ici pour signaler que le paiement forfaitaire est source de confusion pour bien des gens. Le paiement forfaitaire est remis en cas de douleur et de souffrance. Il n'est pas conçu comme un ajout à la rémunération ou un remboursement qui se fait toute la vie durant. Il dépend de la blessure particulière que la personne a subie. C'est un paiement maximal d'environ 260 000 \$, mais ce n'est pas tout le monde qui reçoit cette somme.

Par exemple, comment peut-on donner tant d'argent à des gens qui souffrent de problèmes de santé mentale? Qu'est-ce qu'ils vont en faire : sombrer dans l'alcool ou la drogue? Faut-il remettre la somme entière d'un seul coup? Voilà des questions difficiles. Je crois qu'il existe des options. Les tribunaux canadiens se penchent constamment sur des affaires où il y a blessure; nous pourrions consulter leurs décisions. Je suis sûr qu'il serait possible de verser le paiement en une somme forfaitaire ou de l'échelonner sur plusieurs années, par exemple.

Le sénateur Wallin : La réponse à ma question se trouve peut-être dans vos documents, mais quel est le taux d'adhésion des jeunes soldats ou de soldats qui sont sur le point de devenir des anciens combattants à vos organismes? La Légion royale canadienne éprouve le même problème. Constatez-vous que les gens qui arrivent du champ de bataille ou d'une mission de maintien de la paix se tournent vers vos organismes ou font-ils plutôt cavalier seul, depuis dix ans?

M. McCartney : Notre organisme n'est pas au courant en ce qui concerne les membres. Nous recevons des paiements depuis la base, par le truchement de nos commandements. J'ai l'impression qu'il n'y a pas beaucoup de nouveaux qui se joignent à nous. Si on regarde la société d'aujourd'hui, on voit qu'ils sont attirés par bien des choses qui rendent cela difficile. La situation n'est pas celle qu'il y avait après la Première Guerre mondiale ou la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, il existe d'autres façons de se rassembler. Je crois que nous devons attendre qu'ils vieillissent un peu avant de se joindre à notre association.

M. Griffis : Une fois que nous découvrons qu'un ancien combattant cherche des informations, il est facile de le diriger. Bon nombre d'entre eux ne savent pas que nous existons, et nos communications sur la côte Est visent à régler ce problème. Les membres de la réserve et même les membres de la force régulière quittent l'armée sans savoir précisément ce dont ils peuvent se prévaloir. Les anciens combattants relativement plus âgés — ceux qui ont 60 et 70 ans — ne savent pas ce qui s'est produit lorsqu'ils ont pris leur retraite à 55 ans. On voit ces anciens combattants qui, régulièrement, leur disent ce qui est offert et comment présenter une demande au ministère, mais il y a alors un autre problème : les retards systémiques.

Veterans affairs will say they try their best to advance the application. However, I have followed a case since April 2009. It is still before Veterans Affairs Canada in the appeals process. The process is slow and cumbersome. Veterans today grow tired of that. They are sick and tired of systemic delay. They want things done yesterday. We know that is not always possible, but improvements can be made in that vein without costing more money.

Senator Wallin: I appreciate those comments.

Senator Manning: Mr. McCartney commented earlier in relation to implementation of the new veterans charter. There seemed to be a process of follow-up meetings in place to discuss the charter and the gaps and concerns to which you alluded. Is it correct that those meetings are not taking place currently? There was a time when the meetings did occur but, for whatever reasons, you moved on from those. I am concerned about the communication between your organizations and veterans affairs in dealing with some of the gaps.

Mr. McCartney: The culmination was the advisory group report that came out last summer — technically, it was only out in November of the past year.

We are setting up a committee to follow on from what took place. Being a veterans' organization, we need to know what is going on — whether it is in challenge to what the current act is, or just the little things being done behind the scenes to improve veterans' access. There is nothing on the table now where we will meet in three weeks and discuss things, but we know it is coming.

Senator Manning: Are you in the process of organizing a committee, similar to the advisory group that was in place, to address the concerns that your organizations see?

Mr. McCartney: I hope so. The only guidelines we have been given is that, before, we had the SNAG and various other groups that fed into the new veterans charter advisory group; this one will comprise everyone. We are discussing now how many times we will be meeting throughout the year, which people will attend, et cetera.

Mr. Griffis: A program is in the planning stages as we sit here today, which is called the veterans affairs advisory committee. It will encompass the new veterans charter advisory group, the gerontological advisory group, the mental health advisory group and SNAG, the special needs advisory group.

Senator Manning: Will there be representation from veterans affairs as part of those meetings?

Mr. Griffis: They are the ones in charge of that, yes.

À Anciens Combattants Canada, on affirme qu'on fera de son mieux pour bien faire cheminer la demande. Tout de même, j'ai suivi personnellement un cas depuis avril 2009. Il en est encore au processus d'appel d'Anciens Combattants Canada. Le processus est lourd et lent. Les anciens combattants en deviennent las de nos jours. Ils sont écœurés des retards systémiques. Ils veulent que ça se fasse de toute urgence. Nous savons que ce n'est pas toujours possible, mais on peut apporter à cet égard des améliorations sans faire augmenter les coûts.

Le sénateur Wallin : Je comprends ce que vous dites.

Le sénateur Manning : M. McCartney a parlé de la mise en œuvre de la nouvelle Charte des anciens combattants. Il semble y avoir des réunions de suivi où on discute de la charte de même que des lacunes et des préoccupations dont vous avez parlé. Est-ce vrai que les réunions en question ne se tiennent pas en ce moment? Il y a eu un moment où elles se tenaient, mais, pour une raison ou une autre, vous êtes passé à autre chose. Je me soucie de la communication entre vos organismes et le ministère des Anciens Combattants quand il s'agit de combler certaines des lacunes en question.

M. McCartney : Le point culminant de l'exercice a été la publication du rapport du groupe consultatif l'été dernier — même si, techniquement, c'est seulement en novembre que le rapport est sorti.

Nous sommes en train de créer un comité qui prendra le relais. En tant qu'organisme de défense des anciens combattants, nous devons savoir ce qui se passe — que ce soit pour contester les dispositions de la loi actuelle ou simplement pour prendre acte des mesures modestes prises « à l'arrière-plan » pour améliorer l'accès aux services des anciens combattants. Il n'y a rien qui est proposé en ce moment et qui ferait l'objet de discussions dans trois semaines, mais nous savons que ça se prépare.

Le sénateur Manning : Êtes-vous en train d'organiser un comité semblable au groupe consultatif pour étudier les préoccupations de votre organisme?

M. McCartney : Je l'espère. Les seules consignes que nous ayons eues, c'est que, avant, il y avait le Groupe consultatif sur les besoins spéciaux et divers autres groupes qui alimentaient le travail du Groupe consultatif sur la nouvelle Charte des anciens combattants; celui-là englobe tout le monde. Nous discutons du nombre de fois où nous allons nous réunir pendant l'année, des personnes qui vont assister aux réunions, et cetera.

M. Griffis : Il y a un programme qui est en train d'être planifié aujourd'hui même, c'est l'affaire du Comité consultatif des anciens combattants. Il englobera le Groupe consultatif sur la nouvelle Charte des anciens combattants, le Groupe consultatif en gérontologie, le Groupe consultatif en santé mentale et le Groupe consultatif sur les besoins spéciaux.

Le sénateur Manning : Y aura-t-il des représentants des Anciens Combattants Canada à ces réunions?

M. Griffis : Oui, ce sont eux qui s'en occupent.

Senator Manning: They are organizing the groups into a cohesive unit to meet on a regular basis, right? I am concerned about how your concerns reach veterans affairs; this will be the avenue to do that — is that correct?

Mr. McCartney: It is a major avenue.

Senator Meighen: Will your organizations be on that?

Mr. Griffis: Yes. We will have the six veterans' organizations involved — our organization, ANAVETS, the Canadian Peacekeeping Veterans Association, the National Council of Veterans Association, the Royal Canadian Legion — there are six of us, I forgot the other name.

Senator Manning: I am happy to hear that because it is important that these lines of communication remain in place.

We have had representation here before and witnesses that have been before us in the past have brought forward a concern that Mr. McCartney raised in his remarks in regard to the rank level of a soldier when he or she is injured.

We had a young gentleman here a couple of weeks ago who was 22 years old, and injured when he was nineteen-and-a-half. There may be opportunities for him within the Canadian Forces, but there may come a time when there is not. One of the concerns raised was the opportunity for him to be promoted and move up in the ranks.

What ideas or suggestions have you or your groups brought forward to deal with that? How do you move that person along financially over the next number of years when the person may not be physically capable of moving along in the ranks?

Mr. McCartney: Our position, which was brought out in the new veterans charter advisory group report, is we believe you have to look at this individual and say this is someone who took a certain path in life, but taking that path should not go against his ability to progress and move forward.

We asked what the average non-commissioned officer or private would move up to. Some might make chief warrant officer and some might only make sergeant, so we will take an amount in there and say this is the average — or maybe even less than average — progression an individual would make.

It is the same for officers. Yes, some make general, but maybe take major or light colonel as the average and get appropriate compensation. This is the backdrop. The soldier might get another job and he will never earn less than he would have if you take these examples of a natural progression that an individual would have.

The other aspects we are looking at — and this is why I used that example — is while you are in the military, you are contributing to a pension. What happens at 65 and then there is nothing? At \$35,000 a year, raising a family, you cannot put aside for a pension. We should be treating this individual as if he had a

Le sénateur Manning : Ils organisent les groupes pour en faire une unité cohésive qui se réunira régulièrement, n'est-ce pas? Je m'inquiète de la façon dont vos préoccupations sont communiquées à Anciens Combattants Canada; c'est la démarche qui servira à cela — c'est bien cela?

M. McCartney : C'est un des moyens principaux.

Le sénateur Meighen : Vos organismes y seront-ils?

M. Griffis : Oui. Les six regroupements d'anciens combattants y seront — notre organisme, ANAVETS, l'Association canadienne des vétérans des forces de la paix, le Conseil national des associations d'anciens combattants, la Légion royale canadienne — nous sommes six, j'oublie le nom de l'organisme qui reste.

Le sénateur Manning : Je suis heureux de l'apprendre : il importe que ces voies de communication demeurent ouvertes.

Nous avons déjà accueilli des représentants ici, et des témoins nous ont signalé dans le passé une préoccupation que M. McCartney a mentionnée pendant son exposé en ce qui concerne le rang du soldat au moment où il est blessé.

Nous avons accueilli il y a quelques semaines un jeune homme de 22 ans qui s'était blessé au moment où il avait 19 ans. Il y a peut-être encore des occasions pour lui au sein des Forces canadiennes, mais le jour viendra peut-être où ce ne sera plus le cas. Une des préoccupations soulevées, c'était la possibilité pour lui d'obtenir de l'avancement et de monter dans la hiérarchie.

Quelles idées ou propositions vous ou vos groupes avez-vous mises de l'avant pour régler cette question-là? Comment faire avancer la situation financière de cette personne-là au cours des prochaines années, au moment où elle n'est pas physiquement apte à avancer dans la hiérarchie?

M. McCartney : Notre position, qui est exprimée dans le rapport du Groupe consultatif sur la nouvelle Charte des anciens combattants, c'est qu'il faut regarder la personne et dire : voici une personne qui a choisi un certain parcours, mais ce parcours ne devrait pas l'empêcher de progresser et d'avancer.

Nous avons demandé à quoi le sous-officier ou le simple soldat moyen accéderait. Certains pourraient devenir adjudant-chef, d'autres, sergent, seulement, mais nous prenons la donnée et nous disons : voici la moyenne — ou c'est peut-être même moins que la moyenne — du point de vue de la progression.

Ça vaut aussi pour les officiers. Oui, certains atteindront le grade de général, mais il faut peut-être établir comme moyenne le niveau de major ou de lieutenant-colonel et établir ainsi la rémunération appropriée. Voilà le contexte. Le soldat en question peut trouver un autre travail, mais il ne gagnera jamais moins que ce qu'il aurait obtenu si ces exemples de progression naturelle de la personne s'appliquaient.

L'autre question dont nous tenons compte — et c'est pourquoi j'ai donné cet exemple-là —, c'est que le militaire en service cotise à un régime de pension. Qu'est-ce qui se passe lorsqu'il arrive à l'âge de 65 ans et qu'il n'y a plus rien? À 35 000 \$ par année, si vous devez faire vivre une famille, vous n'allez pas épargner pour

protracted career in the military, not as if he was the best of the best but as a regular one where people feel he accomplished something and he is not begging in the streets.

Senator Manning: I agree that we need to find a way to address that gap for sure.

On veterans' families, we have heard representation here that the effect of the injury to soldiers and their families is earth-shattering. When a soldier goes into battle, the family goes into battle, in my view.

Can you touch on a couple of issues you have seen come forth from families that would be in line with something that could be addressed through the veterans charter? I am wondering about family issues. What would be a couple of the prevailing ones? I realize income is a major part of that, but what are some other issues that we need to be looking at?

Mr. Griffis: If a soldier comes back injured and he or she requires constant care, a spouse is there. Spouses do not receive anything for what they do.

When soldiers who have been severely injured, for instance, want to take a shower, they need their spouse available to assist them. They cannot play with their children anymore. They cannot play football; they cannot play street hockey. There are so many things, and the spouse has to be there.

The spouse having to be there and not receiving anything for their work is hard on the families. It is hard emotionally, physically and financially. If the spouses want to advance themselves in their employment, they cannot do it. They have to stay home. They cannot take an advanced position in their possible employment. There are so many things against the family.

Then, when the family approaches Veterans Affairs Canada, in the past they have run into difficulties with respect to therapy. I am aware of a person who was injured in 1995. He now has teenage sons and the sons require therapy because of the father's injuries. It is a very difficult situation. It is an everlasting difficulty that has to be addressed.

Senator Manning: My last question relates to the awareness by veterans of what services are available. Some of the soldiers who have been here have told us that, like everything else, it is need; once the required need for them to know about the services became obvious, they educated themselves on what was available.

From a veterans affairs point of view, do you see any gap in making sure that even before soldiers are injured, they have an awareness of what services and monetary assistance are available?

How much effort is put into ensuring that people on the battlefield are aware of what is available for them if, God forbid, they were injured?

investir dans un régime de pension. Nous devrions traiter la personne en question comme si elle avait eu une longue carrière militaire, pas une figure extraordinaire, mais plutôt un soldat ordinaire dont la situation est telle que les gens diront qu'il a accompli quelque chose et qu'il ne devrait pas se trouver dans la rue à quêter.

Le sénateur Manning : Je suis d'accord pour dire que nous devons trouver une façon de combler cette lacune, à coup sûr.

À propos des familles des anciens combattants, des représentants sont venus nous dire aussi que la blessure est extraordinairement bouleversante pour le soldat et sa famille. Quand le soldat va au combat, la famille elle aussi va au combat, si vous voulez mon avis.

Pouvez-vous parler de quelques-unes des questions que les familles ont soulevées et qui pourraient se retrouver dans la Charte des anciens combattants? Je m'interroge sur les questions familiales. Quelles seraient les plus importantes? Je sais que le revenu est un élément important, mais quelles sont les autres questions que nous devrions prendre en considération?

M. Griffis : Si un soldat revient blessé et qu'il a besoin de soins constants, le conjoint est là. Le conjoint ne reçoit rien pour ce qu'il fait.

Lorsqu'un soldat qui a été grièvement blessé veut prendre sa douche, par exemple, son épouse doit l'aider. Il ne peut pas jouer avec ses enfants. Il ne peut pas jouer au football; il ne peut pas jouer au hockey dans la rue. Il y a tant de choses qui entrent en ligne de compte, et l'épouse doit être là.

Que l'épouse doive être là sans rien recevoir en échange de son travail, voilà qui est difficile pour les familles. C'est difficile sur le plan émotif, physique et financier. Si l'épouse veut avancer dans sa profession, elle ne peut le faire. Elle doit demeurer à la maison. Elle ne peut avoir d'avancement dans son emploi. Il y a tant de choses qui jouent contre la famille.

Puis, la famille peut s'adresser à Anciens Combattants Canada à propos d'une thérapie. Par le passé, les familles ont eu de la difficulté à cet égard. Je connais une personne qui s'est blessée en 1995. Aujourd'hui, il a deux fils adolescents qui ont besoin d'une thérapie en raison des blessures du père. C'est une situation très difficile. C'est une difficulté qui perdure et dont il faut tenir compte.

Le sénateur Manning : Ma dernière question porte sur la connaissance que les anciens combattants ont des services offerts. Certains des soldats qui sont venus témoigner nous ont dit que, comme tout le reste, c'est du domaine du besoin; une fois qu'il est devenu évident qu'ils devaient savoir quels sont les services offerts, ils se sont renseignés.

Du point de vue du ministère des Anciens Combattants, y a-t-il selon vous une lacune à combler qui permettrait que les soldats, même avant d'être blessés, puissent être au courant des services et de l'aide financière auxquels ils ont accès?

Quels sont les efforts déployés pour s'assurer que les soldats qui se retrouvent sur le champ de bataille savent ce dont ils peuvent se prévaloir si, Dieu nous en garde, ils sont blessés?

Mr. Griffis: When a member of the military leaves, a transition interview takes place but one sometimes wonders whether it is all that it could be. We are concerned about that. We are aware that Veterans Affairs Canada is setting up offices on bases so that could be addressed. In my dealings with veterans who retired some time back, we discuss things and I assist them in filling out the various required forms. I have found that veterans affairs usually comes through, although it takes a lot of time.

The Chair: Does “comes through” mean “response satisfactory?”

Mr. Griffis: It does not happen quickly but, if someone is entitled to and needs certain benefits, whether it is the veterans independence program, or pension or medical assistance, veterans affairs comes through with flying colours in most cases.

The Chair: That is good to hear.

Senator Meighen, in respect of the question I asked Mr. McCartney about undertakings that this is a living charter susceptible to change, I take you back to May 2005 when you were the chair of the subcommittee on veterans affairs. Minister Guarnieri appeared before the committee and discussed what was then a possible new veterans charter.

Jean-Rodrigue Paré, Researcher, Library of Parliament: His appearance was before the Senate Finance Committee.

Senator Meighen: I was in Holland at the time celebrating the sixtieth anniversary.

The Chair: I retract my question.

Mr. Paré: Senator Dallaire was chair of the Senate Finance Committee at the time.

Senator Dallaire: I squired the charter through the Senate. We had one session of the finance committee when the minister indicated that they would establish an advisory board, and that they would come back in six months to tell us about the advancement of the program. We did not hear anything until April 2006, when it was being implemented but under another government. I do not know what happened because we were cut off completely at the time.

The promise of an advisory board was made because the whole philosophy permeated was that the document gave power to the minister to change things as the charter evolved in the future.

The question is: Did the document authorize such power? We have heard testimony that perhaps it did not do that, and that someone fiddled with the books when they wrote the document.

The Chair: We have heard testimony that advisory committees were created.

M. Griffis : Lorsqu'un militaire quitte l'armée, il se prête à une entrevue de transition, mais on se demande parfois si cette dernière est vraiment aussi utile qu'elle pourrait l'être. Nous nous en soucions. Nous savons qu'Anciens Combattants Canada s'installe sur les bases militaires pour régler cette question-là. En traitant avec des anciens combattants qui ont pris leur retraite il y a un certain temps, j'ai discuté avec eux et je les ai aidés à remplir les divers formulaires requis. J'ai constaté que le ministère des Anciens Combattants répond habituellement à l'appel, mais que ça prend beaucoup de temps.

Le président : Quand vous dites « répond à l'appel », vous voulez dire réagir de façon satisfaisante?

M. Griffis : Ça ne se fait pas rapidement, mais, si quelqu'un a droit à certains avantages et qu'il en a besoin, qu'il s'agisse du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, du régime de pension ou de l'aide médicale, le ministère des Anciens Combattants répond brillamment à l'appel dans la plupart des cas.

Le président : Il est bon d'entendre dire cela.

Sénateur Meighen, au sujet de la question que j'ai posée à M. McCartney concernant l'accord sur l'idée qu'il s'agit d'une charte évolutive appelée à changer, je vous renvoie à mai 2005, au moment où vous étiez président du Sous-comité des anciens combattants. La ministre Guarnieri a témoigné devant le comité et parlé d'une nouvelle Charte des anciens combattants, qui était une possibilité à ce moment-là.

Jean-Rodrigue Paré, attaché de recherche, Bibliothèque du Parlement : Elle a témoigné devant le Comité sénatorial des finances.

Le sénateur Meighen : J'étais en Hollande à ce moment-là, pour la célébration du 60^e anniversaire.

Le président : Je retire ma question.

M. Paré : Le sénateur Dallaire était président du Comité sénatorial des finances à ce moment-là.

Le sénateur Dallaire : J'ai fait cheminer la charte au Sénat. Il y a eu une séance des travaux du Comité des finances où la ministre a signalé qu'elle allait mettre sur pied un conseil consultatif qui reviendrait nous dire six mois plus tard quel était l'état d'avancement du programme. Nous n'avons pas eu de nouvelles avant avril 2006; à ce moment-là, on était à le mettre en œuvre, mais sous une autre administration. Je ne sais pas ce qui s'est produit, étant donné que nous n'en avons plus entendu parler par la suite.

La promesse d'un conseil consultatif a été faite en raison de la pensée qui imprégnait le document, qui donnait au ministre le pouvoir de modifier des choses au fil de l'évolution de la charte à l'avenir.

La question est la suivante : le document accorde-t-il un tel pouvoir? Certains témoins nous ont dit que ce n'est peut-être pas le cas et que quelqu'un a trafiqué le texte au moment de la rédaction.

Le président : Des témoins nous ont dit que des comités consultatifs ont été mis sur pied.

Senator Meighen: Senator Manning asked one of my questions. I am seeking clarification. I am not trying in any way to put words in your mouth but I want to understand where you are coming from and your bottom-line assessment of the new veterans charter. You have given me an indication.

I will begin with Mr. McCartney's comment that this question of the lump-sum payment does not replace anything. That has been stressed to us. Rather, it is in addition to other existing programs and is in place to compensate for pain and suffering.

I do not understand why a lump-sum payment cannot be paid over a period of time and still be considered a lump-sum payment. If it is in the amount of \$100,000, could it be paid in increments of \$10,000 per year for 10 years, with no interest, let us assume? A recipient could simply indicate how he or she wants it paid out. I do not know but perhaps having such a box to tick would solve all the problems. If I were 22 years old and wanted to have a Porsche, I might opt for the lump-sum payment because my judgment at that age might not necessarily be wise.

Are you suggesting that perhaps you could look at having a box to tick to indicate the desired form of payment?

Mr. McCartney: Yes, we discussed a number of things at that meeting. Perhaps for some people there could be a review. As well, the input of the spouse is important because she might know the husband a little better. They deal with this sort of payout in civil law all the time. I am sure we can look at that and come up with an arrangement that works for everyone.

Senator Meighen: Without putting words in your mouth and keeping in mind General Dallaire's comments, I understood you to say that the new veterans charter has the construct to be good for most. Your complaints centre on gaps that have been identified but not filled, in your view. To a certain extent, although there is nothing new in this, I suspect, you think that things could be done a little more quickly? Is that about it? I did not hear you suggest that we should get rid of the new charter and go back to the old system. I heard you say: Let us work with the new charter that looks good and let us fill some gaps and move it more quickly.

Mr. McCartney: That is exactly right, senator. For example, one of the bugbearers is SISIP, the insurance plan. If you were to do away with that, there would be repercussions to pensions. These things require some sort of act to differentiate or allocate who would do what and when. We never thought about these things when we were reviewing the new veterans charter but it came up later. It could be very complex and time-consuming to change some of the things that we thought we could change easily.

Senator Meighen: Am I right in my impression that you gentlemen are here representing, in your words, older veterans, if that is not a pejorative connotation. Do we have people as competent as you speaking for the new veterans? Is there a new veterans association being formed? Do we need one?

Le sénateur Meighen : Le sénateur Manning a posé une de mes questions. Je veux obtenir une précision. Je n'essaie pas du tout de vous influencer, mais je veux comprendre ce que vous pensez et connaître votre évaluation fondamentale de la nouvelle Charte des anciens combattants. Vous m'en avez donné une certaine idée.

Je vais commencer par ce que M. McCartney a dit, soit que le paiement forfaitaire ne remplace rien. On nous l'a bien souligné. Plutôt, il s'ajoute aux autres programmes et est conçu comme dédommagement en cas de douleur et de souffrance.

Je ne comprends pas en quoi un paiement forfaitaire peut être échelonné dans le temps et être encore considéré comme un paiement forfaitaire. S'il s'élève à 100 000 \$, pourrait-il être versé en tranches de 10 000 \$ par année pendant dix ans, sans intérêt, disons? Le destinataire pourrait simplement indiquer le mode de versement qu'il choisit. Je ne sais pas, mais peut-être qu'il suffirait d'avoir une simple case à cocher pour régler tous les problèmes. Si j'avais 22 ans et que je voulais m'acheter une Porsche, j'opterais peut-être pour le paiement forfaitaire, étant donné que mon jugement à cet âge-là n'est pas nécessairement à son mieux.

Proposez-vous que nous ayons peut-être une case à cocher pour indiquer la forme de paiement souhaitée?

M. McCartney : Oui, nous avons discuté de plusieurs choses à cette réunion-là. Aux yeux de certaines personnes, il pourrait y avoir un examen. De même, l'apport du conjoint est important; la femme connaît peut-être mieux son mari que quiconque. Il est question constamment de ce genre de paiement en droit civil. Je suis sûr que nous pouvons examiner la question et trouver une formule qui conviendra à tout le monde.

Le sénateur Meighen : Sans vous attribuer des paroles que vous n'avez pas prononcées et en gardant à l'esprit les observations du général Dallaire, je crois comprendre que, selon vous, la nouvelle Charte des anciens combattants est conçue de manière à convenir à la plupart des gens. Vos doléances se rapportent à des lacunes qui ont été relevées mais pas comblées, selon vous. Dans une certaine mesure, même si cela n'a rien de neuf, à mon avis, vous croyez que le travail pourrait se faire un peu plus rapidement? Est-ce plus ou moins cela? Je ne vous ai pas entendu dire qu'il faudrait éliminer la nouvelle charte et revenir à la situation précédente. Je vous ai entendu dire : travaillons à la nouvelle charte, qui se présente bien, et comblons les lacunes et accélérons le pas.

M. McCartney : C'est tout à fait cela, sénateur. Par exemple, le RARM, le régime d'assurance, alimente certaines craintes. S'il fallait l'éliminer, il y aurait des répercussions du côté des pensions. Pour cela, il faut établir des distinctions ou déterminer qui ferait quoi à quel moment. Nous n'avons jamais réfléchi à ces choses au moment d'examiner la nouvelle Charte des anciens combattants; ça s'est présenté plus tard. Modifier certains des éléments là où nous avons cru pouvoir agir sans difficulté pourrait se révéler une tâche très complexe qui exige beaucoup de temps.

Le sénateur Meighen : Ai-je raison de croire que vous êtes venus représenter, comme vous l'avez dit, les anciens combattants d'un certain âge, cela dit sans connotation péjorative? Y a-t-il des gens aussi compétents que vous qui parlent au nom des nouveaux anciens combattants? Y a-t-il une nouvelle association d'anciens combattants qui est en train d'être créée? Est-ce qu'il nous en faut une?

Mr. McCartney: We are level-headed people. When I look at veterans, I do not see old and new but I see people with concerns. I feel that we are well equipped to look after their interests. The more they bring to us, of course, the more influence we can have and the more direction we can take. The fact that we do not have a veterans organization that began three or five years ago, is not a handicap to improving the veterans' situation in general.

Senator Meighen: Do you think the needs of newer veterans are different? For example, a veteran of the Second World War, let alone Korea, might be in greater need of VIP, veterans independence program, services because his family might not be able to help. I am treading on dangerous ground but perhaps the more recent veterans, given the advances in medical science and greater accuracy in recognition of the problems, are more in need of psychiatric counselling and treatment for stress disorder?

Mr. Griffis: I am under the impression that the newer veteran requires a greater degree of understanding. The older veterans, who came back from World War II, for example, were given certain benefits, such as education, land and things of that nature.

Getting back to the families, most veterans are married and there is a great degree of involvement with respect to families nowadays. They do not have a land grant. They do not have an interest-free loan, as Mr. McCartney mentioned with respect to the lump-sum payment. We are basically in agreement with what you have said, in that we feel they should be given options and there should be a collective discussion about that, not necessarily one person saying, "I want my \$150,000." As you have indicated, the lump-sum payment could be over a period of years.

They need options available, bearing in mind that the veterans returning are not necessarily all in one particular location. They could be in Prince Edward Island, Nova Scotia or Petawawa and some could be retiring near a military base.

Senator Meighen: Is that new?

Mr. Griffis: I think it is. For instance, we have a veteran in Prince Edward Island who goes to Camp Gagetown for treatment. That is quite a distance to travel. I imagine that, in days gone by, there would have been a military or associated hospital in Prince Edward Island to look after that, bearing in mind we only have one military hospital left, although we have about 3,936 beds available across Canada. The Sainte-Anne-de-Bellevue hospital is in the works to transfer that hospital to the Province of Quebec.

There must be a greater degree of understanding. Give them more; they deserve more. That is the way it should be.

M. McCartney : Nous avons la tête froide. Quand je regarde les anciens combattants, je ne vois pas d'anciens et de nouveaux; je vois plutôt des gens qui ont certaines préoccupations. J'ai l'impression que nous avons ce qu'il faut pour défendre leurs intérêts. Plus ils s'adressent à nous, bien entendu, plus nous avons de l'influence et plus nous sommes en mesure de canaliser le travail. Le fait qu'il n'y ait pas d'association des anciens combattants qui a été mise sur pied il y a trois ou cinq ans n'empêche en rien d'améliorer la situation des anciens combattants de façon générale.

Le sénateur Meighen : Croyez-vous que les besoins des nouveaux anciens combattants sont différents? Par exemple, le soldat qui a combattu pendant la Seconde Guerre mondiale ou encore la guerre de Corée aura peut-être davantage besoin de recourir aux services du programme pour l'autonomie des anciens combattants étant donné que sa famille ne sera peut-être pas en mesure de l'aider. Je m'avance en terrain dangereux, mais peut-être que les anciens combattants relativement plus jeunes, vu les progrès de la science médicale et la précision améliorée du travail de reconnaissance des problèmes, ont davantage besoin de consultations psychiatriques et d'un traitement en cas de trouble de stress?

M. Griffis : J'ai l'impression que l'ancien combattant qui est plus jeune a davantage besoin d'être compris. Les plus vieux, ceux qui sont revenus de la Seconde Guerre mondiale, par exemple, ont eu droit à certains avantages, notamment l'instruction, des terres et des trucs de cette nature.

Pour revenir aux familles, disons que la plupart des anciens combattants sont mariés et que le travail auprès de la famille est beaucoup plus important de nos jours. On ne donne pas de terres aux gens. On ne leur accorde pas de prêts sans intérêts, comme M. McCartney l'a mentionné en parlant du paiement forfaitaire. Essentiellement, nous sommes d'accord avec ce que vous avez dit : nous croyons qu'il faudrait nous donner des options et qu'il y ait une discussion collective sur la question, et pas nécessairement une seule personne qui dit : « Je veux mes 150 000 \$. » Comme vous l'aviez signalé, le paiement forfaitaire pourrait être versé sur un certain nombre d'années.

Les gens ont besoin d'options, ce que je dis en rappelant que les soldats qui reviennent du combat ne sont pas forcément tous au même endroit. Ils peuvent se trouver à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse ou à Petawawa, et certains peuvent prendre leur retraite près d'une base militaire.

Le sénateur Meighen : Est-ce nouveau?

M. Griffis : Je crois que oui. Par exemple, il y a un ancien combattant à l'Île-du-Prince-Édouard qui est allé au camp de Gagetown pour recevoir un traitement. C'était toute une distance à franchir. J'imagine que, anciennement, il y aurait eu à l'Île-du-Prince-Édouard un hôpital militaire ou un hôpital rattaché à l'armée qui se serait occupé de la chose, ce que je dis en pensant qu'il nous reste un seul hôpital militaire, bien que nous ayons 3 936 lits disponibles au Canada. Le transfert de l'hôpital de Sainte-Anne-de-Bellevue à la province de Québec se prépare.

Il faut plus de compréhension. Donnez-leur davantage; ils méritent davantage. C'est ce qu'il faudrait faire.

Senator Meighen: I think my colleagues will talk about Prince Edward Island — I am sure Senator Downe will — and I know that reserves are close to Senator Dallaire's heart. I think the reserves pose a particular problem. Given the fact they make up such a large part of our army now, at least in Afghanistan, it may be something that I would like to hear your views on in due course.

Senator Dallaire: I would like to go over the advisory groups. There is the Westmoreland advisory group, which was created October 16, 2001, and they produced a report that was released in November. Don Ethell and Joe Sharpe used to run an advisory group as well. What was that called?

Mr. Griffis: I believe it was the Canadian Forces liaison committee.

Senator Dallaire: Were they advising the Canadian Forces but not veterans affairs?

Mr. Griffis: The report was going to Veterans Affairs.

Senator Dallaire: Now you are saying that, as veterans affairs goes through a complete review of the charter in three phases that will end by December 2010, they are deciding to create a new advisory group? They are crashing the others down and putting them all together into one?

Mr. Griffis: Yes.

Senator Dallaire: Was there an argument for that? There was a strong argument against doing that because there were worries that geriatric problems were significantly different than worries about people who are focused on the old veterans charter. There are people who are 22 years of age with the new veterans charter, which has a completely different philosophy. What was the reason for wanting to crash those committees together?

Mr. McCartney: It was not our idea. We figured we should have an oversight into what is going on and ensure nothing is hidden, so we have been partaking in a number of situations. In fact, if I go back a little, you were talking about General Sharpe and Don Ethell; they were also part of the new veterans charter advisory group, and they formed two of the three subcommittees within that group, as well as what he is saying.

Senator Dallaire: This is something that I find very disconcerting. At a time when we do not even have the results of the review yet, they are already crashing the advisory system that brought about the reforms since 1997.

When the charter came through in 2005 and 2006, we know that the veterans' associations felt they had not been given a chance to look at the legislation enough at that time. It was then put into implementation in 2005-06, and again there was little consultation outside of how they would implement that charter. Then it came out, and we have what we have.

Le sénateur Meighen : Je crois que mes collègues vont parler de l'Île-du-Prince-Édouard — le sénateur Downe le fera, j'en suis sûr — et je sais que le sénateur Dallaire a le sort des réservistes à cœur. Je crois que les réservistes posent un problème particulier. Étant donné qu'ils représentent une si grande part de notre armée, aujourd'hui, du moins en Afghanistan, j'aimerais peut-être entendre ce que vous avez à dire à ce sujet à un moment donné.

Le sénateur Dallaire : J'aimerais en revenir aux groupes consultatifs. Il y a le Groupe consultatif de Westmoreland, qui a été créé le 16 octobre 2001, et qui a produit un rapport publié en novembre. Don Ethell et Joe Sharpe ont déjà dirigé un groupe consultatif eux aussi. Comme s'appelait-il?

M. Griffis : Je crois que c'était le Conseil de liaison des Forces canadiennes.

Le sénateur Dallaire : Conseillait-il les Forces canadiennes, mais pas Anciens Combattants Canada?

M. Griffis : Le rapport était destiné à Anciens Combattants Canada.

Le sénateur Dallaire : Maintenant vous dites que, après avoir procédé en trois étapes à un examen de la charte qui se terminera en décembre 2010, Anciens Combattants Canada décide de créer un nouveau groupe consultatif? Il démantèle tous les autres pour fusionner les éléments et en créer un seul?

M. Griffis : Oui.

Le sénateur Dallaire : Y avait-il un argument en faveur de cela? Il y avait un argument solide contre cette idée-là : on s'inquiétait du fait que les problèmes gériatriques étaient nettement différents des soucis des gens qui s'attachaient à la nouvelle Charte des anciens combattants. Il y a des jeunes de 22 ans qui sont touchés par la nouvelle Charte des anciens combattants, qui repose sur une philosophie tout à fait différente. Pourquoi a-t-on voulu fusionner ces comités?

M. McCartney : Ce n'était pas notre idée. Nous nous sommes dit qu'il faudrait garder un œil sur ce qui se passe et s'assurer que rien n'est caché; nous nous sommes donc engagés dans plusieurs situations. En fait, pour revenir un peu dans le temps, vous parliez du général Sharpe et de Don Ethell; ils ont fait partie eux aussi du Groupe consultatif sur la nouvelle Charte des anciens combattants et ont mis sur pied deux des trois sous-comités à l'intérieur de ce groupe, en plus de ce qu'il dit.

Le sénateur Dallaire : Je trouve cela très déconcertant. Nous n'avons même pas encore les résultats de l'examen, mais les gens sont prêts à faire tomber le système consultatif à l'origine des réformes depuis 1997.

Nous savons que, au moment où la charte est arrivée en 2005 et en 2006, les associations d'anciens combattants ne croyaient pas avoir eu tout le temps voulu pour étudier le texte de loi. Puis, la mise en œuvre a commencé en 2005-2006 et, encore une fois, on a peu consulté les gens de l'extérieur sur la façon de mettre en œuvre la charte en question. Puis, la charte est arrivée, et voilà que c'est cette charte que nous avons.

Do you feel that the way the charter is written, and your sense of what it is supposed to represent, is a document that actually has that flexibility to respond to these significant changes of philosophy that the charter has called for in regard to taking care of families, in particular? Something like — I will be specific — where there is an injured veteran who cannot be retrained, the spouse must take care of him, but the system is such that, if the injured veteran cannot be retrained, then we retrain the spouse; if the spouse must be there to help the injured person, how do you retrain the spouse? Do you feel there is a Catch-22 in some of the ways the policies have been implemented?

Mr. Griffis: I believe part of the answer is that, when we put that suggestion to Veterans Affairs Canada and we suggested a change, the change can be made if it does not include an alteration in the financial situation or the legislation of the department. They would have to change the legislation so they can redirect the finances.

Senator Dallaire: Okay.

Mr. Griffis: To change the legislation is a rather large step.

Senator Dallaire: I come back exactly to that. When you submitted your comments, had you been told by them that to do this change or that change, you would have to get different funding and go to the legislation? Did they respond in that way?

Mr. Griffis: To my knowledge at this time, the answer is yes.

Senator Dallaire: Right, which is a fundamental premise that has been worked against in the concept of the charter. The charter was created and was built up, until the legislative guys became involved, to be a document that gave power to the minister. Therefore, it was not like the old veterans charter of 1943, where the minister could not do anything unless he went back for legislation every time.

This charter was created so that the minister could adapt to the significant changes of the new veterans and their demands in a new era without having to go back to legislation or to the Treasury Board. You are saying, and we have had testimony proving that, in fact, how it ultimately ended up is that the charter would need to be significantly adjusted in legislation in order to meet some of these requirements. Is that correct?

Mr. McCartney: That is correct, and that was never brought out during the discussions.

Senator Dallaire: You are absolutely right.

Senator Meighen: For my purposes, Senator Dallaire, are you saying that under the charter there is no limit on the minister's authority to spend money?

Senator Dallaire: No. In the philosophy of the new charter, we are creating a whole new way of how to handle the veterans. Remember, it is not a dependency process. It is how to reintegrate them into society, so it needed a whole different philosophical framework for Veterans Affairs Canada on how to look at the

De la façon dont la charte est écrite et selon ce qu'elle est censée représenter selon vous, est-ce à vos yeux un document qui comporte la souplesse nécessaire pour s'adapter aux importants changements de philosophie qui ont été préconisés, particulièrement lorsqu'il s'agit de s'occuper des familles? Je vais donner un cas précis : un ancien combattant est blessé et ne peut se recycler; son épouse doit s'occuper de lui, mais le système est tel que, s'il ne peut se recycler, c'est l'épouse qui doit se recycler; si le conjoint doit être là pour aider la personne blessée, comment faire pour qu'il se recycle? Voyez-vous une impasse dans certaines des façons dont les politiques ont été mises en œuvre?

M. Griffis : En répondant en partie à cette question-là, je dirai que, lorsque nous disons cela à Anciens Combattants Canada, lorsque nous avons proposé un changement, le changement pouvait se faire à condition qu'il n'y ait pas de modifications de la situation financière ou des dispositions législatives appliquées au ministère. Il faudrait qu'on modifie la loi pour réorienter les finances.

Le sénateur Dallaire : D'accord.

M. Griffis : Modifier la loi représente une mesure assez importante.

Le sénateur Dallaire : J'y reviens, justement. Lorsque vous avez présenté vos observations, les responsables vous ont-ils dit que, pour instaurer tel ou tel changement, il vous faudrait obtenir un financement différent et invoquer la loi? Est-ce que cela a été leur réaction?

M. Griffis : À ma connaissance, pour l'instant, la réponse est oui.

Le sénateur Dallaire : C'est cela, et c'est une prémisse fondamentale à laquelle le concept de la charte a fait échec. La création et l'élaboration progressive de la charte, jusqu'au moment où les responsables législatifs entraient en scène, visaient à donner un document qui accordait le pouvoir au ministre. Par conséquent, ce n'était pas comme la vieille Charte des anciens combattants de 1943, qui faisait que le ministre devait revenir à la loi chaque fois, sans quoi il ne pouvait rien faire.

La charte a été créée pour que le ministre puisse s'adapter aux changements dans la situation des nouveaux ex-combattants et à leurs exigences, à une époque nouvelle, sans devoir revenir à la loi ou au Conseil du Trésor. Vous dites — et nous avons les témoignages pour le prouver — que, en fait, on en est arrivé là parce que la charte doit faire l'objet d'adaptations importantes sous forme de loi pour répondre à certaines de ces exigences. Est-ce bien cela?

M. McCartney : C'est cela, mais ça n'est jamais ressorti pendant les discussions.

Le sénateur Dallaire : Vous avez tout à fait raison.

Le sénateur Meighen : Dites-moi, sénateur Dallaire, êtes-vous en train de dire qu'il n'y a aucune limite fixée au pouvoir de dépenser du ministre en rapport avec cette charte?

Le sénateur Dallaire : Non. Selon la philosophie de la nouvelle charte, nous créons une toute nouvelle façon de traiter les anciens combattants. N'oubliez pas : ce n'est pas un processus de dépendance. Il s'agit de savoir comment les réinsérer dans la société; le ministère des Anciens Combattants devait donc trouver

veteran and the family. That meant that the minister needed to have more flexibility in what types of programs he needed in order to do that type of work because it was not clear exactly how to implement these different new components of not having a dependency through the VIP program but a whole slew of support. The charter was to be written so that the minister had an envelope and within it could move.

For example, with respect to the \$250,000 scenario, if the minister wanted to change it, he would have significant flexibility of doing so. Now, he has to go back to legislation if we want to pay a pension, for example.

The Chair: I am told by Mr. Paré that, in fact, the exception to having to go back to change anything is that 75 per cent threshold for the earnings-loss benefit can be accessed and increased by an order-in-council.

That does not obviate Treasury Board. Treasury Board has to approve everything, but an order-in-council, which would be at the behest of the minister, can change that 75 per cent, according to the existing regime.

Senator Dallaire: As well as at the rank level. I mean, 75 per cent of a private's pay is certainly not very high, and that was never in the philosophy of what the advisory board submitted to veterans affairs to include in the charter.

The Chair: To finish that thought, everything else except that move from 75 per cent needs to be changed by legislation or regulation, one or the other.

Senator Dallaire: Regulation is fine. That is inside, but we wanted to avoid going back to legislation.

I want to come back to the veterans with my last question. The new veterans, let us say the post-Cold War veterans — the Gulf War, Somalia — we have never done anything for them. They do not seem to be gravitating to the legion very much, and the reservists seem to be even more abandoned than the regular force people because they are often away from bases to support them. I was left with the impression that many of them were joining, if I can use this, the newer generation veterans' associations, the peacekeepers veterans associations; is that not correct?

Mr. Griffis: To the best of my knowledge now, that is correct.

Senator Dallaire: Mr. McCartney, is your organization actually recruiting them to join your organization?

Mr. McCartney: In some areas we are and some not. We have encouraged them. We put a challenge down. Most local areas have an armoury or militia unit, and we have challenged their people to go and meet with the people and let them know they are there and willing to help them, and ask whether there is anything

un cadre philosophique entièrement différent pour aborder l'ancien combattant et la famille. Cela supposait que le ministre puisse utiliser ses programmes avec plus de souplesse pour faire le type de travail dont il s'agit, car on ne savait pas très bien comment mettre en place les éléments nouveaux pour produire non pas une dépendance du fait du programme pour l'autonomie des anciens combattants, mais plutôt toute une série de mesures de soutien. La charte a été écrite de telle sorte que le ministre puisse utiliser son enveloppe avec une certaine souplesse.

Par exemple, à propos du paiement forfaitaire de 250 000 \$, si le ministre voulait modifier la donne, il bénéficierait d'une grande marge de manœuvre. Maintenant, il doit en revenir à la loi si nous voulons qu'une pension soit versée, par exemple.

Le président : M. Paré me dit que, de fait, il y a une exception à l'obligation de revenir à la case départ pour changer quoi que ce soit : l'accès à la compensation pour pertes de revenu et l'accroissement du seuil au-delà des 75 p. 100 habituellement applicables peuvent résulter d'un simple décret.

Cela ne dame pas le pion au Conseil du Trésor. Le Conseil du Trésor doit encore tout approuver, mais le décret, qui provient du ministre, peut servir à modifier le seuil de 75 p. 100, selon le régime existant.

Le sénateur Dallaire : Il en va de même du grade. Je veux dire que 75 p. 100 du salaire d'un simple soldat, ce n'est pas un montant qui est très élevé, et le conseil consultatif n'a jamais pensé à cela en proposant des éléments à inclure dans la charte à Anciens Combattants Canada.

Le président : Pour terminer là-dessus, disons qu'il faut passer par la filière législative ou réglementaire, une ou l'autre, pour faire quelque modification que ce soit, mis à part le cas du seuil de 75 p. 100.

Le sénateur Dallaire : C'est très bien, la réglementation. C'est la voie interne, mais nous voulons éviter de revenir à la loi.

Je veux revenir aux anciens combattants en posant ma dernière question. Les anciens combattants d'aujourd'hui, disons ceux qui n'ont pas connu la guerre froide — qui ont été à la guerre du Golfe, en Somalie aussi —, nous n'avons jamais rien fait pour eux. Ils ne semblent pas fréquenter la légion en grand nombre, et les réservistes semblent encore plus abandonnés que les membres de la force régulière parce qu'ils se retrouvent si souvent loin des bases qui pourraient les soutenir. Cela m'a donné l'impression que nombre d'entre eux se joignaient aux associations d'anciens combattants de la nouvelle génération, si vous me permettez d'employer ce terme, aux associations d'ex-combattants des forces de la paix; n'est-ce pas?

M. Griffis : À ma connaissance, ce que vous dites est juste.

Le sénateur Dallaire : Monsieur McCartney, votre organisme cherche-t-il à les recruter?

M. McCartney : Dans certains cas, oui, dans d'autres, non. Nous les avons encouragés à se joindre à nous. Nous avons lancé un défi. La plupart des régions comptent un manège militaire ou une unité de milice, et nous avons mis les gens au défi d'aller rencontrer les responsables et de leur dire qu'on est prêt à leur

they need while their spouses are away. Hopefully, by doing that, it will garner some support for our organizations as well. How effective is that? Half our units are actually gaining membership. Because we are not online specifically, I do not know whether older veterans are joining or the new veterans are joining. We certainly have newer veterans; it is just not in proportion to what you would think.

Senator Wallin: I feel we have to clarify this because somehow we are left with the impression that this is a law unlike any other law in the land and, in any piece of legislation that requires spending, there is a certain amount of discretion. You can move things between envelopes, but you cannot just holus-bolus say, "I know we passed this budget in 2010 but now we are going to have a different budget." I want to come back to you two gentlemen and have you respond to that issue, which is was there some fundamental misunderstanding or do you feel that the new veterans charter was misrepresented to you in some fundamental way?

Mr. Griffis: I do not think it was misrepresented to that extent, but in my brief there are the 16 recommendations from our advisory group. One recommendation is to reward, if that is the proper word, the spouse with financial remuneration for what he or she is doing. That requires a change in legislation, I understand. That is something new, and of course we will have tremendous —

Senator Wallin: You were not under the impression that could magically happen without debate and discussion?

Mr. McCartney: There was probably a little naïveté there, but we went through and saw the actual legal definitions and what was being done, but going through the process can be overwhelming. It is a large book and there are many things you have to sort through. All the papers are: this goes in here and this goes in there. It is very difficult to see the whole picture. It failed me at times. Therefore, yes, I guess we did not understand the total complexity and, if we wanted to change things, what we would still have to do. We did not know that.

Mr. Griffis: A very simple example is the definition of "spouse." The military has one definition, VAC has another.

Senator Wallin: For example?

Mr. Griffis: Families nowadays can involve same-sex couples, children from another marriage, common-law relationships. Things of that nature come forward.

Senator Dallaire: It is significant to indicate that you do not have to go back to legislation to get an increase of budget. If, in meeting the current legislation, you need more money because it is deemed that it has more of a demand, you simply go back to the centre and fight for a bigger budget. The whole concept of the charter was that, by including the families throughout, it was not clear to what extent the families could be supported, what the needs would be, as in the example you just raised. It was perceived

venir en aide, et de demander s'ils ont besoin de quoi que ce soit pendant que le conjoint est parti. Il est à espérer que cela nous permettra d'obtenir aussi des appuis à l'égard de nos organismes. À quel point est-ce efficace? La moitié de nos unités voient le nombre de membres augmenter. Comme nous ne sommes pas vraiment au courant, je ne sais pas si ce sont les plus âgés ou les plus jeunes parmi les anciens combattants qui adhèrent. Il y a certainement des jeunes dans le groupe; c'est seulement que ça ne correspond peut-être pas à la proportion que vous vous imaginez.

Le sénateur Wallin : J'ai l'impression que nous devons éclaircir cette histoire : d'une façon ou d'une autre, nous avons l'impression que cette loi est différente de toutes les autres lois du pays et, pour chaque loi qui suppose des dépenses, il faut un certain pouvoir discrétionnaire. On peut déplacer des éléments d'une enveloppe à l'autre, mais on ne peut affirmer tout à coup : « Je sais que nous avons adopté ce budget en 2010, mais nous allons maintenant nous donner un autre budget. » Je veux revenir à vous deux, messieurs, et vous demander de réagir à cela, de me dire s'il y a eu un malentendu fondamental ou si on vous a mal présenté la nouvelle charte, d'une manière fondamentale?

M. Griffis : Je ne crois qu'elle nous ait été mal présentée, à ce point-là, mais, dans mon mémoire, il y a 16 recommandations proposées par notre groupe consultatif. Une d'entre elles consiste à récompenser, je ne sais pas si c'est le bon terme, le conjoint en lui versant une rémunération pour ce qu'il fait. Je crois comprendre qu'il faut changer la loi pour cela. C'est quelque chose de nouveau et, bien entendu, ce sera énorme comme...

Le sénateur Wallin : Vous n'aviez pas l'impression que cela pouvait se faire par magie, sans débat et discussion?

M. McCartney : Nous avons probablement fait preuve d'un peu de naïveté, mais nous nous sommes penchés sur les définitions juridiques applicables et sur ce qui se faisait, mais le processus s'est révélé accablant. C'est un grand livre avec beaucoup d'éléments à passer en revue. Les documents disent tous : voici pour ceci, voilà pour cela. Il est très difficile de voir le tableau dans son ensemble. Ça m'a fait défaut, parfois. Oui, j'imagine que nous n'avons pas saisi toute la complexité de l'affaire ni ce qu'il fallait faire pour changer les choses. Nous ne le savions pas.

M. Griffis : Pour un exemple très simple, voyez la définition du terme « conjoint ». Le monde militaire a une définition, Anciens Combattants Canada en a une autre.

Le sénateur Wallin : Par exemple?

M. Griffis : Dans la famille de nos jours, il peut y avoir des conjoints de même sexe, des enfants issus d'un autre mariage, des unions de fait. Il y a des trucs de cette nature-là qui se présentent.

Le sénateur Dallaire : Le fait qu'on n'ait pas à s'en remettre à la loi pour obtenir une augmentation du budget est significatif. Selon la loi actuelle, si vous avez besoin d'argent parce que la demande est plus grande que prévu, vous retournez simplement au centre vous battre pour obtenir un budget plus important. L'idée même de la charte était que les familles seraient incluses tout au long de la démarche, mais il n'était pas clair jusqu'à quel point les familles pouvaient être soutenues, ce que représenteraient leurs besoins,

that we would find these types of problems and then respond to them within the context of the family because it is a charter of the veteran and the family.

I see more and more that, every time you want to do these modifications, instead of it being internal directives that are changed where they would have to get more budget, because that is the definition now of what the family is, they have to go to legislation. We were creating the charter to avoid exactly that.

Senator Wallin: Those kinds of changes would apply anywhere if the definitions have changed of things like “family.”

Senator Dallaire: Not within.

The Chair: I do not want to get technical, but we must remember that, when we come down to discussing this question when we get to the end of this process, it is one thing to deal with recommendations that can be dealt with under a piece of legislation which contemplates changes in it, like the 75 per cent on the one hand, and on the other hand things like Mr. Griffis has referred to. He has the impression that, if we were to invoke the spousal concept that he is talking about, that would require a change in the legislation. It is quite a different thing.

I remind us that we are here to ask questions of the witnesses.

Senator Dallaire: Do you feel that Veterans Affairs Canada, as they are functioning and applying the new veterans charter, and you have the experience of both in each of your organizations, has shifted gears and really understands the concept behind that charter, and that they are fully versant of all the different angles in which to inform and disseminate that information to members and to explain it properly to them?

Mr. McCartney: First, I think you mentioned it before in fact, but it had to do with getting information out. I receive a pension. It is very difficult to get stuff out to everyone out there. In fact, there is only one reason to do it and that is either, first, you are receiving a veteran's pension which means you are already into the system with case workers with Veterans Affairs Canada; or, second, you are just receiving a pension but what happens if you have a problem, let us say a psychological problem later? How will you find out where to call and check for these symptoms and that sort of thing? We said to the military, “Let us get something into the military package paid so that people will be aware of who to call if they have problems with themselves or their spouse.”

Whether it is getting out there, I have never received anything in my pension cheque that states who to call. There are many people out there, I would think, who do not have a clue where to go, although they may know veterans affairs is around.

The Chair: Mr. Griffis do you want to answer that question?

comme dans l'exemple que vous venez de donner. L'idée, c'est que nous allions nous retrouver devant des problèmes de ce genre, puis que nous allions essayer de les régler dans le contexte de la famille, étant donné que c'est une charte de l'ancien combattant et de la famille.

De plus en plus, je vois que, chaque fois qu'on veut faire des modifications de cette nature, plutôt que de modifier les directives internes pour accroître le budget, car c'est la définition qu'il y a de la famille en ce moment, il faut s'en remettre à la loi. Or, nous avons créé la charte pour éviter cela, justement.

Le sénateur Wallin : Les changements de cette nature s'appliqueraient toujours si les définitions de trucs comme la « famille » changeaient.

Le sénateur Dallaire : Pas à l'interne.

Le président : Je ne veux pas m'engager dans un discours technique, mais nous devons nous rappeler que, quand arrive le moment de discuter de cette question, à la fin du processus, prendre en considération les recommandations qui peuvent relever d'un texte de loi où certains changements sont envisagés, par exemple les 75 p. 100, d'une part, et ce à quoi M. Griffis a fait allusion, d'autre part, c'est une chose... Il a l'impression qu'il faudrait modifier la loi si nous invoquions le concept de conjoint dont il parle. C'est une chose tout à fait différente.

Je vous rappelle que nous sommes là pour poser des questions aux témoins.

Le sénateur Dallaire : Vous qui avez connu les deux cas dans vos organismes, avez-vous l'impression que le ministère des Anciens Combattants, dans sa façon de fonctionner et d'appliquer la nouvelle Charte des anciens combattants, a passé à la vitesse supérieure et saisi vraiment le concept de la charte en question, qu'il maîtrise vraiment toutes les dimensions du travail qui consiste à informer les anciens combattants et à leur expliquer correctement la charte?

M. McCartney : Premièrement, je crois que vous en avez déjà parlé, mais il s'agit de transmettre l'information. Je reçois une pension. Il est très difficile de rejoindre tout le monde. De fait, il n'y a qu'une raison de le faire : soit que vous recevez une pension d'Anciens Combattants Canada, ce qui veut dire que vous figurez déjà dans le système avec ses responsables des cas aux Anciens Combattants Canada; soit que vous recevez seulement une pension, mais qu'advient-il si vous avez un problème, disons un problème psychologique, plus tard? Comment allez-vous savoir où il faut appeler pour faire vérifier les symptômes que vous avez, ce genre de truc? Nous avons dit à l'armée : « Incluons avec le chèque des renseignements pour que les gens puissent savoir qui appeler s'ils ont des problèmes, eux ou leur conjoint. »

Je ne sais pas si l'information est communiquée, mais je n'ai jamais reçu de message accompagnant mon chèque de pension pour me dire qui appeler. À mon avis, il y a bien des gens qui ne savent pas du tout qui il faudrait appeler, même s'ils savent peut-être que le ministère des Anciens Combattants est là.

Le président : Monsieur Griffis, voulez-vous répondre à cette question?

Mr. Griffis: I agree with Mr. McCartney completely.

Senator Downe: I would like to follow up on the question originally asked by Senator Meighen. I am wondering about the younger veterans. You do not really need a legion hall anymore because you can communicate through email; you can set up Facebook pages. Have your associations entered into that in a large degree?

Mr. Griffis: Yes. In that vein, there is conversation now between our association, the Canadian Peacekeeping Veterans Association and the Gulf War Veterans Association of Canada to amalgamate. We hope to do it within a year. There is that type of communication, and email plays a huge part in that.

I will give you an example. The other day, VIA Rail came out with information about free travel for veterans starting July 1. Within a matter of minutes — I will say minutes — it was right across Canada. We sent it right across Canada. Then we have a fan-out system, and once it got to Calgary, from there it went all over Alberta, et cetera. The Internet has really provided us with a great deal.

Now we are in communication very quickly. If someone writes me a letter and I have the time, I can respond right away with, hopefully, the best information available. That is the communication.

Senator Downe: That might be an opportunity for more engagement rather than less. People do not have to travel to a hall for a meeting. They can do it instantaneously, in many cases, and you can include everyone. Those who do not respond to the email could still be reading them and be informed, where before they might not want to or could not afford to attend a meeting.

Mr. McCartney: A case in point is we also include the RCMP now and we share our information with them, because they are basically a client of VAC.

Senator Downe: Do you have enough funding for interactive communications? Is that an area you may need assistance in?

Mr. Griffis: We would love assistance in that. The answer to your question is we do not have any funding whatsoever other than from internal sources.

Senator Downe: I was on your website and I noticed, in your February 11 message on the United Nations peacekeepers, that you talked about the advisory report that was submitted. As of January 2010, you had not received a written response. Have you received a written response since then?

Mr. Griffis: No. We received a verbal response in November of 2009 from Deputy Minister Tining. We have not received a written response.

The Deputy Chair: When do you anticipate that? Has the department given an indication of when you can expect that?

M. Griffis : Je suis tout à fait d'accord avec M. McCartney.

Le sénateur Downe : J'aimerais donner suite à la question posée par le sénateur Meighen au départ. Je m'interroge sur les plus jeunes parmi les anciens combattants. La légion n'est plus vraiment nécessaire, étant donné qu'il est possible de communiquer par courriel; on peut avoir des pages dans Facebook. Vos associations ont-elles une bonne présence dans ces réseaux?

M. Griffis : Oui. Notre association, l'Association canadienne des vétérans pour le maintien de la paix et l'Association du Canada des anciens combattants de la guerre du Golfe discutent actuellement de la possibilité de fusionner. Nous espérons le faire d'ici un an. Il y a ce type de communication-là, et le courriel y joue un grand rôle.

Je vais vous donner un exemple. L'autre jour, VIA Rail a annoncé que les anciens combattants allaient pouvoir voyager gratuitement à partir du 1^{er} juillet. Il n'a fallu que quelques minutes — des minutes, dis-je — pour que l'information circule dans tout le Canada. Nous l'avons transmise partout au Canada. Nous avons un système de diffusion et, une fois l'information rendue à Calgary, de là, elle a rayonné dans toute l'Alberta, et cetera. Internet est vraiment une aubaine pour nous.

Maintenant, nous pouvons communiquer très rapidement. Si quelqu'un m'écrit une lettre et que j'ai le temps de le faire, je peux répondre tout de suite en incluant, je l'espère, les meilleures informations disponibles. Voilà la communication.

Le sénateur Downe : Les possibilités d'engagement sont peut-être plus grandes et non pas l'inverse. Les gens n'ont pas à se déplacer pour aller assister à une rencontre dans une salle quelque part. Ils peuvent le faire instantanément, dans bien des cas, et vous pouvez inclure tout le monde. Ceux qui ne répondent pas au courriel peuvent toujours les lire et être informés, alors que, auparavant, ils ne voulaient peut-être pas assister à une rencontre ou n'avaient pas les moyens de le faire.

M. McCartney : Par exemple, maintenant, nous incluons la GRC, à laquelle nous transmettons nos renseignements, étant donné que c'est, essentiellement, un client d'ACC.

Le sénateur Downe : Avez-vous assez d'argent pour financer les communications interactives? Est-ce un secteur où vous auriez besoin d'aide?

M. Griffis : Nous serions très heureux d'avoir de l'aide à cet égard. La réponse à votre question, c'est que nous n'avons aucun financement qui provienne de sources autres qu'à l'interne.

Le sénateur Downe : J'ai consulté votre site web et j'ai remarqué que, dans le message du 11 février sur les casques bleus de l'ONU, vous évoquez le rapport du comité consultatif qui a été soumis. En janvier 2010, vous n'aviez pas reçu de réponse écrite. Avez-vous reçu une réponse écrite depuis?

M. Griffis : Non. Nous avons reçu une réponse verbale en novembre 2009 de la sous-ministre Tining. Nous n'avons pas reçu de réponse écrite.

Le vice-président : À quel moment prévoyez-vous la recevoir? Le ministère a-t-il indiqué à quel moment vous pouviez recevoir cette réponse?

Mr. Griffis: No.

Senator Downe: I noticed in your advisory committee report on page 14 you talk about the rehabilitation uptake, and there is very little uptake from surviving family members and spouses. There were only 23 family members and 20 spouses. I am most concerned with the earlier testimony about veterans scattered across the country, that 99 per cent of the uptake was clients who live in urban areas. That leads one to conclude that the services are simply not available to those outside urban areas. Is that the correct conclusion?

Mr. Griffis: I would agree with that, yes.

The Chair: I have a specific question having to do with spouses and families. We heard the suggestion that when an injured soldier is leaving, she or he is given, depending on the percentage, the lump sum that everyone has been talking about. We asked if a spouse is present when that is happening. First, we asked if a spouse is allowed to be present. The answer was yes. The second question of VAC people was, if a spouse is often present, and the answer was, "No, very seldom." That led to the third question: Can we compel a situation in which the spouse is present?

One assumes that the likelihood of profligate expenditure — such as buying the Porsche that Senator Meighen referred to — or taking the other options would be mitigated in a degree if one's spouse were sitting at the table hearing this information and learning what is going on.

Do you have a specific discussion or comment on the fact that spouses are not automatically present when the exit conference is taking place?

Mr. McCartney: My only comment would be there are many rules in Canada and the individual who got hurt or maimed or whatever is the one receiving the money. Though we probably would all love to consider the family, and the husband and wife might sit around and discuss these issues, I am sure, as shown, that very seldom happens. It is regrettable, and I am sure veterans affairs — and all of us — would hope for that, but I do not think there is any ability to compel that sort of thing. That is my guess.

Mr. Griffis: As per recommendation 1.1 in the report of the new veterans charter advisory group, there needs to be a change in culture with respect to that. I think veterans affairs should reach out and ask the spouse whether they would like to be present.

I should not say this, but I will: The days of the guy being the boss are over. I think we have to go from that.

The Chair: Are there not privacy issues with respect to that?

Mr. Griffis: There are, but I think they can be handled nicely. There are always privacy issues with respect to it, but they can be handled very quietly with diplomacy.

M. Griffis : Non.

Le sénateur Downe : Je remarque que vous évoquez l'adhésion aux mesures de réadaptation à la page 14 du rapport de votre comité consultatif; il n'y en a pas beaucoup du côté des membres de la famille survivants et des conjoints. Il y avait seulement 23 parents et 20 conjoints. Je me soucie d'abord et avant tout de ce que des anciens combattants un peu partout au pays nous ont dit, soit que 99 p. 100 des clients adhérant aux mesures vivaient dans un centre urbain. Cela nous porte à conclure que les services ne sont tout simplement pas accessibles en dehors des centres urbains en question. Ai-je raison de tirer cette conclusion?

M. Griffis : Je dirais que je suis d'accord sur ce point, oui.

Le président : J'ai une question précise à poser au sujet des conjoints et des familles. On nous a donné à entendre que, là où un soldat blessé quitte l'armée, selon le pourcentage applicable, il ou elle reçoit le montant forfaitaire dont tout le monde parle. Nous avons demandé si le conjoint est présent lorsque cela se produit. Premièrement, nous avons demandé si le conjoint a le droit d'être présent. La réponse a été : Oui. En deuxième lieu, nous avons demandé aux responsables d'ACC si le conjoint était souvent présent. Ils ont répondu : Non, c'est très rare. Ce qui a mené à la troisième question : Pouvons-nous imposer une situation où le conjoint est présent?

On présume que, dans la mesure où le conjoint est assis à la même table à écouter les informations et à apprendre ce qui se passe, cela réduirait les probabilités que le soldat s'adonne à des dépenses extravagantes — par exemple, en achetant la Porsche dont le sénateur Meighen a parlé — ou choisisse les autres options.

Avez-vous quelque chose à dire à propos du fait que le conjoint n'est pas forcément présent à la conférence de libération?

M. McCartney : Je dirais seulement que les règles sont nombreuses au Canada et que la personne qui a été blessée ou mutilée ou je ne sais quoi encore est celle qui reçoit l'argent. Nous serions probablement tous heureux d'envisager la famille, et l'homme et la femme assis à discuter de ces questions, mais, comme on l'a montré, j'en suis sûr, cela est très rare. C'est un fait regrettable, et je suis sûr qu'ACC — comme nous tous — voudrait que ça se passe ainsi, mais je ne crois pas qu'on puisse imposer un truc du genre. C'est ainsi que je vois les choses.

M. Griffis : Selon la recommandation 1.1 du rapport du Groupe consultatif sur la nouvelle Charte des anciens combattants, il faut un changement de culture à cet égard. Je crois que le ministère des Anciens Combattants devrait communiquer avec le conjoint pour lui demander s'il aimerait être présent.

Je ne devrais pas dire cela, mais je le ferai quand même : l'époque où c'était l'homme qui menait est révolue. Je crois que nous devons prendre ce fait pour point de départ.

Le président : La question de la protection des renseignements personnels n'entre-t-elle pas en jeu?

M. Griffis : Oui, mais je crois qu'il est possible de bien s'en tirer. Il y a toujours des questions dont il faut tenir compte à cet égard, mais il est possible de le faire de façon très discrète, avec tact.

Senator Meighen: Gentlemen, if I am a member of either organization, can I go online and ask a question about a problem I am having with Veterans Affairs Canada or what I am eligible for, that sort of thing?

Mr. McCartney: Yes. Within our organization, many of our units have people who are trained in that particular discipline. We call them service officers. More than that, if people have questions, they do come to us, whether they go through their command or they come directly. We put them on to whoever would satisfy what they are looking for.

Senator Downe: To follow up on that, I think the senator was wondering if you can do it all online or do you have to go to a location or phone someone? Can you do it electronically?

Mr. Griffis: Yes. We answer questions frequently.

The Chair: Thank you, gentlemen. We are very grateful for your having been here today and we regret the shortness of time, but we are constrained by that. You can take, I hope, some comfort from the fact that this is a fairly longitudinal study we are doing, and your testimony before us has been very helpful to us in determining the direction that will take.

Thank you very much for that, on behalf of all members of the committee.

(The committee adjourned.)

Le sénateur Meighen : Messieurs, si je suis membre de l'un ou l'autre de vos organismes, est-ce que je peux aller en ligne et poser une question à propos du problème que j'éprouve en traitant avec Anciens Combattants Canada ou demander ce à quoi j'ai droit, ce genre de truc?

M. McCartney : Oui. Chez nous, nombre de nos unités comptent des gens qui ont été formés dans cette discipline-là. Nous les appelons agents de service. Mieux encore, si les gens ont des questions, ils s'adressent à nous, que ce soit par le truchement de leur commandement ou directement. Nous les mettons en lien avec quelqu'un qui est en mesure de répondre à leurs questions.

Le sénateur Downe : Question complémentaire, je crois que le sénateur se demandait si on peut tout faire en ligne ou s'il faut aller quelque part ou téléphoner à quelqu'un? Est-ce qu'on peut faire cela par voie électronique?

M. Griffis : Oui. Nous répondons souvent aux questions.

Le président : Merci, messieurs, nous vous sommes très reconnaissants d'être venus témoigner aujourd'hui et regrettons le peu de temps que nous avons pu vous accorder, mais nous avons des limites à cet égard. J'espère que vous pouvez vous consoler en vous disant que c'est une étude d'assez longue durée que nous réalisons et que votre témoignage nous sera très utile au moment de déterminer l'orientation que nous allons prendre.

Merci beaucoup, au nom de tous les membres du comité.

(La séance est levée.)



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Wednesday, May 26, 2010

National Defence:

Corporal Thomas Bezruki, Royal Highland Fusiliers of Canada;
Corporal Michael McTeague, 32nd Combat Engineer Regiment;
Corporal Jean-Pierre Godbout, 35th Service Battalion of Canada;
Master Corporal Martial Boivert, 12^e Régiment blindé du Canada;
Corporal Dominique Lareau, Royal 22nd Regiment (Formerly a
member of the Régiment de la Chaudière).

Wednesday, June 2, 2010

Canadian Association of Veterans in United Nations Peacekeeping:

Ronald R. Griffis, National President.

Army, Navy and Air Force Veterans in Canada:

Lorne McCartney, Dominion Secretary-Treasurer.

TÉMOINS

Le mercredi 26 mai 2010

Défense nationale :

Caporal Thomas Bezruki, Royal Highland Fusiliers of Canada;
Caporal Michael McTeague, 32^e Régiment du génie de combat;
Caporal Jean-Pierre Godbout, 35^e Bataillon des services du Canada;
Caporal-chef Martial Boivert, 12^e Régiment blindé du Canada;
Caporal Dominique Lareau, Royal 22^e régiment (Anciennement
membre du Régiment de la Chaudière).

Le mercredi 2 juin 2010

*Association canadienne des vétérans des forces de la paix pour les
Nations Unies :*

Ronald R. Griffis, président national.

*Anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes
au Canada :*

Lorne McCartney, secrétaire-trésorier national.